



ETUDE DE GOUVERNANCE DE LA ZONE RAMSAR « ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE »

Scénarios de gouvernance



V4 – mai 2019

	<p>BRL ingénierie</p> <p>1105 Av Pierre Mendès-France BP 94001 30001 NIMES CEDEX 5</p>
	<p>Guillaume MERLAND Avocat associé MB AVOCATS Spécialiste en droit public et en droit de l'environnement Maître de Conférences des Universités 8, rue Eugène Lisbonne 34000 MONTPELLIER</p>

Date du document	29 mai 2019
Contact	Isabelle Terrasson – Ninon Sicard

Titre du document	Scénarios de gouvernance
Référence du document :	A00349
Indice :	V4

Date émission	Indice	Observation	Dressé par	Vérifié et Validé par
22/01/2019	V1	1 ^{ère} émission	Isabelle Terrasson Ninon Sicard Jean-Paul Hétier Guillaume Merland	Damien Barral
23/01/2019	V2	2 ^{ème} émission – précisions juridiques concernant le scénario 2	Ninon Sicard Guillaume Merland	Damien Barral
08/04/2019	V3	3 ^{ème} émission – intégration des remarques de la DREAL et de l'Agence de l'eau	Isabelle Terrasson Ninon Sicard	Damien Barral
29/05/2019	V4	4 ^{ème} émission – intégration des remarques de la DREAL et de l'AESN suite au CS n°2	Isabelle Terrasson	Damien Barral

Crédit photo page de couverture : C. Thomasson

ETUDE DE GOUVERNANCE DE LA ZONE RAMSAR « ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE »

Scénarios de gouvernance

PRÉAMBULE	1
1 CADRE D'INTERVENTION	2
1.1 RAPPEL DES ELEMENTS DE CADRAGE EN MATIERE DE GOUVERNANCE DANS LES SITES RAMSAR	2
1.1.1 Le cadre général posé par la circulaire du Ministère de l'Écologie du 24 décembre 2009	2
1.1.2 Le champ d'intervention thématique du dispositif	7
1.1.3 Les engagements associés à la mise en œuvre de la Convention de Ramsar en France ..	8
1.1.4 Les formes de gouvernance en place dans les autres sites Ramsar en France	10
1.2 METHODE RETENUE POUR L'ELABORATION DE SCENARIOS DE GOUVERNANCE	11
2 ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA CONCERTATION	12
2.1 ENSEIGNEMENTS TIRES DES ENTRETIENS	12
2.1.1 Idées et recommandations exprimées lors des entretiens	12
2.1.2 Positionnement des acteurs interviewés par rapport à leurs souhaits d'engagement dans la démarche.....	14
2.2 ENSEIGNEMENTS TIRES DU COMITE DE SUIVI N°1	17
2.3 ENSEIGNEMENTS TIRES DU COMITE DE SUIVI N°2	20
3 PROPOSITION DE SCENARIOS DE GOUVERNANCE	23
3.1 COMITOLOGIE	23
3.1.1 Rappel des apports de la circulaire du 24 décembre 2009 vis-à-vis des responsabilités et de la comitologie	23
3.1.2 Propositions d'organisations possibles.....	24
3.2 SCENARIOS DE GOUVERNANCE.....	27
3.2.1 Constats de base pour le développement des scénarios.....	27
3.2.2 Structuration des missions à remplir par le(s) coordinateur(s) Ramsar	27
3.2.3 Trois scénarios étudiés pour la coordination de la démarche Ramsar	28
3.2.3.1 Scénario 1 : coordination entre structures existantes.....	28
3.2.3.2 Scénario 2 : création d'une nouvelle structure de type GIP.....	34
3.2.3.3 Scénario 3 : portage supra-local & volontariat.....	37
4 ANALYSE CRITIQUE DES SCENARIOS ET PISTES DE FIABILISATION	40
4.1 PRESENTATION DES CRITERES D'ANALYSE	40
4.2 ANALYSE CRITIQUE	40
4.3 PISTES DE FIABILISATION	45
5 CONCLUSION ET PERSPECTIVES	46

BIBLIOGRAPHIE.....	48
ANNEXES.....	49
Annexe 1. Compte-rendu du Comité de Suivi n°1 du 19 septembre 2018	50
Annexe 2. Compte-rendu du Comité de Suivi n°2 du 4 décembre 2018.....	77
Annexe 3. Compte-rendu du Comité de Suivi n°3 du 25 mars 2019	108

TABLE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation des espaces protégés à l'intérieur du site Ramsar et identification de leur gestionnaire ou animateur principal.....	4
Figure 2 : processus décisionnel de validation du scénario de gouvernance	6
Figure 3 : Types de comités faisant office de comité de suivi Ramsar dans les zones Ramsar en France	10
Figure 4 : Types d'organismes coordinateurs des sites Ramsar en France	10
Figure 5 : étapes de construction des scénarios de gouvernance.....	11
Figure 6 : Positionnement de l'ensemble des acteurs interviewés par rapport à leurs souhaits d'engagement dans la démarche	14
Figure 7 : Positionnement des niveaux d'ambition par rapport aux différentes dimensions suggérées par la Convention Ramsar	18
Figure 8 : Traduction des pistes évoquées pour structurer l'animation et la coordination	19
Figure 9 : les instances possibles et leurs missions	25
Figure 10 : Propositions de structuration et d'animation des commissions géographiques	26
Figure 11 : liens et relations envisagés entre les différentes instances	26
Figure 12 : répartition des missions – scénario 1a	30
Figure 13 : schéma des responsabilités – scénario 1a.....	31
Figure 14 : répartition des missions –scénario 1b	32
Figure 15 : schéma des responsabilités – scénario 1b.....	33
Figure 16 : répartition des missions – scénario 1c.....	34
Figure 17 : schéma des responsabilités – scénario 2.....	37
Figure 18 : répartition des missions – scénario 3	38
Figure 19 : schéma des responsabilités – scénario 3.....	39
Figure 20 : proposition d'évolution progressive de la gouvernance de la zone Ramsar	46
Figure 21 : Rappel des étapes de l'étude de gouvernance de la zone Ramsar « Étangs de la Champagne humide »	50
Figure 22 : Productions du groupe 1 – Atelier 1	52
Figure 23 : Productions du groupe 2 – Atelier 1	53
Figure 24 : Productions du groupe 3 – Atelier 1	54
Figure 25 : Résultat du travail de hiérarchisation des enjeux	55
Figure 26 : Productions du groupe 1 – Atelier 2	58
Figure 27 : Productions du groupe 2 – Atelier 2	59
Figure 28 : Productions du groupe 3 – Atelier 2	60
Figure 29 : Présentation PowerPoint du Comité de Suivi n°1.....	65
Figure 30 : Rappel des étapes de l'étude de gouvernance de la zone Ramsar « Étangs de la Champagne humide »	77
Figure 31 : Présentation PowerPoint du Comité de Suivi n°2.....	97
Figure 32 : Rappel des étapes de l'étude de gouvernance de la zone Ramsar « Étangs de la Champagne humide »	108
Figure 33 : Présentation PowerPoint du Comité de Suivi n°3.....	119

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Chaînon à déterminer pour définir la gouvernance du site Ramsar des Étangs de la Champagne humide	5
Tableau 2 : critères d'identification des zones Ramsar	8
Tableau 3 : Détail du souhait d'engagement des candidats officiels à la coordination du site.....	15
Tableau 4 : Détail du souhait d'engagement des autres structures interviewées volontaires pour assurer la fonction de coordinateur ou l'animation d'une ou plusieurs missions spécifiques	15
Tableau 5 : Détail du souhait d'engagement des autres structures interviewées volontaires pour assurer l'animation d'une ou plusieurs missions spécifiques	16
Tableau 6 : Missions attendues pour le/les coordinateur(s) Ramsar	18
Tableau 7 : Propositions en matière de composition et de fonctionnement des instances.....	25
Tableau 8 : Propositions vis-à-vis de la structuration et composition des groupes de travail techniques thématiques	26
Tableau 9 : Légende du tableau d'analyse critique	40
Tableau 10 : Analyse critique des scénarios	41
Tableau 11 : Pistes de fiabilisation	45
Tableau 12 : Liste des participants au Comité de Suivi n°1.....	63
Tableau 13 : Liste des participants au Comité de Suivi n°2.....	95
Tableau 14 : Liste des participants au Comité de Suivi n°3.....	113

LISTE DES ACRONYMES

AESN : Agence de l'eau Seine-Normandie

AFPAN : Association pour le festival de la photo animalière et de nature

CENCA : Conservatoire des espaces naturels de Champagne Ardennes

CRT : Comité régional du tourisme

CS : Comité de suivi

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EEDD : Éducation à l'environnement et au développement durable

ETP : Équivalent temps plein

EPTB : Établissement public territorial de bassin

FDR : Fiche Descriptive Ramsar

GEMA : Gestion des milieux aquatiques

GIP : Groupement d'intérêt public

LPO : Ligue de protection des oiseaux

MEEM : Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

MEEDDM : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer

PNRFO : Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage

ONF : Office national des forêts

PREAMBULE

L'Agence de l'Eau Seine Normandie et la DREAL Grand Est ont lancé en 2018 une étude de gouvernance pour le site Ramsar des Etangs de la Champagne Humide. Cette étude a pour objectif « d'apporter aux acteurs locaux les éléments d'aide à la décision nécessaires pour favoriser la redynamisation de la démarche RAMSAR ».

Il s'agit principalement, en s'appuyant sur la synthèse des connaissances existantes, sur un travail d'enquête auprès des principaux acteurs, et sur des étapes de concertation territoriale :

- De déterminer les souhaits, la capacité d'implication, types de projet et conditions d'adhésion des différents maîtres d'ouvrage (existants ou potentiels) à la démarche RAMSAR ;
- De proposer des scénarios de gouvernance du site.

Le rôle du bureau d'études est d'une part un rôle d'animation de la démarche de concertation territoriale, afin d'accompagner l'émergence de solutions, et d'autre part un rôle de conseil, avec la mission de proposer une boîte à outils et d'éclairer les décisions ultérieures.

L'étude n'a ainsi pas pour objectif de prescrire une organisation : elle a seulement vocation à apporter des éléments d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs du site RAMSAR. Suite à l'étude, il appartiendra à l'ensemble des maîtres d'ouvrages potentiels de s'approprier ces éléments et de déterminer, en concertation, le choix de gouvernance qu'ils souhaitent mettre en œuvre.

La mission est structurée en quatre phases :

- Phase 1 : diagnostic provisoire du territoire RAMSAR et de sa gouvernance. Cette phase a fait l'objet d'un rapport de diagnostic.
- Phase 2 : identification des acteurs principaux du territoire et validation de la méthodologie d'enquête ;
- Phase 3 : enquêtes auprès des principaux acteurs. Les points forts issus de cette phase sont développés dans le rapport de diagnostic;
- Phase 4 : proposition de scénarios de gouvernance. Les réflexions de cette dernière phase sont consignées dans le présent rapport.



1 CADRE D'INTERVENTION

1.1 RAPPEL DES ELEMENTS DE CADRAGE EN MATIERE DE GOUVERNANCE DANS LES SITES RAMSAR

1.1.1 Le cadre général posé par la circulaire du Ministère de l'Écologie du 24 décembre 2009

LES MODALITES DE GOUVERNANCE SUGGEREES PAR LA CIRCULAIRE

Il existe à ce jour peu d'éléments de cadrage des modalités de gouvernance attendues dans les sites Ramsar.

Le texte fondateur, qu'est la Convention de Ramsar, adoptée en 1971, ne précise pas les modalités de gouvernance possibles des sites Ramsar.

Les différents Manuels de la Convention de Ramsar, destinés à faciliter la compréhension des Résolutions, lignes directrices et de la terminologie Ramsar, ne traitent pas non plus de ce sujet.

Le seul texte proposant des éléments de cadrage est la circulaire du Ministère de l'Écologie du 24 décembre 2009¹, qui précise les modalités de mise en œuvre de la Convention de Ramsar en France.

Les enseignements de ce texte peuvent être résumés comme suit (*les parties en bleu correspondent à des éclairages complémentaires apportés par la DREAL Grand Est, issus du projet de mise à jour de la circulaire (document de travail de 2016)*) :

- La **gouvernance du site** est assurée par :
 - Une **autorité administrative**, le ministère en charge de l'écologie, est responsable, en mobilisant ses directions déconcentrées (les **DREAL**), de la mise en œuvre de la Convention, avec l'appui de plusieurs personnes et groupes ressources au niveau national.
 - Un **comité de suivi** du site, qui a vocation à être le lieu d'échange entre les acteurs pour la gestion du site en conformité avec les principes de la convention de Ramsar, en cohérence avec les démarches de protection de la biodiversité et de la gestion durable de la ressource en eau. Dans un souci de cohérence entre les différents outils de protection et de gestion et d'économie de moyens, le comité de consultation, de pilotage ou de gestion de l'aire protégée ou gérée qui compose l'essentiel de la surface du futur site Ramsar constitue le comité de suivi du site Ramsar. *Cependant, il importe que la composition du comité de suivi Ramsar soit représentative de l'ensemble des acteurs locaux du site Ramsar. Aussi, dans le cas de périmètres différents de celui de la plus grande aire protégée existante, les acteurs qui ne seraient pas déjà représentés au sein du comité de l'aire protégée, devront dans la mesure du possible être intégrés au comité de suivi Ramsar. De plus, dans le cas où la zone humide recouvrirait plusieurs aires protégées ou gérées, il est essentiel d'assurer une forte coordination entre le comité de suivi du site Ramsar et les comités existants, notamment via la mutualisation régulière de leurs réunions.*

¹ Cette circulaire est en cours de révision ; ainsi sa version de travail n'est actuellement pas diffusable aux acteurs externes du MTES. Cependant, certains compléments ont pu être apportés (en bleu dans le texte).



- Un **organisme coordinateur du site**, choisi par le comité de suivi, ainsi qu'un **correspondant** (personne physique) au sein de cet organisme coordinateur. Il s'agit de « *privilégier un organisme ayant une légitimité locale, qui dispose des informations nécessaires pour assurer l'« utilisation rationnelle » (durable) de la zone humide* ». « *Dans un souci de cohérence entre les différents outils de protection et de gestion et d'économie de moyens, le gestionnaire des sites bénéficiant d'une mesure de protection constitue préférentiellement l'organisme coordinateur du site Ramsar* ». *Ainsi, si le site Ramsar est couvert par plusieurs périmètres d'intervention existants, l'organisme coordinateur sera préférentiellement le gestionnaire, l'animateur, ou le propriétaire du périmètre recouvrant la plus grande surface du site Ramsar. Cependant, dans le cas où plusieurs aires protégées interviennent sur le périmètre du site, il paraît essentiel que l'organisme coordinateur possède non seulement les compétences, mais aussi la légitimité locale nécessaires pour remplir cette fonction de coordination et pour assurer l'utilisation rationnelle de la zone humide.*
- Les **outils de gestion** comprennent :
 - Une **fiche descriptive** de la zone Ramsar, incluant sa représentation cartographiée. Cette fiche doit être mise à jour tous les 6 ans par le correspondant, en lien avec le comité de suivi.
 - un **plan de gestion** (appelé « feuille de route » dans la suite du document) élaboré en valorisant ou complétant les plans de gestion existants, sous la responsabilité de l'organisme coordinateur et validé par le comité de suivi du site.

La circulaire du Ministère de l'Écologie du 24 décembre 2009 apporte des éléments de réponse sur le cadre général attendu en matière de gouvernance des sites Ramsar. On notera que ces préconisations ne sont pas encore opérationnelles pour le site Ramsar des Étangs de la Champagne humide.

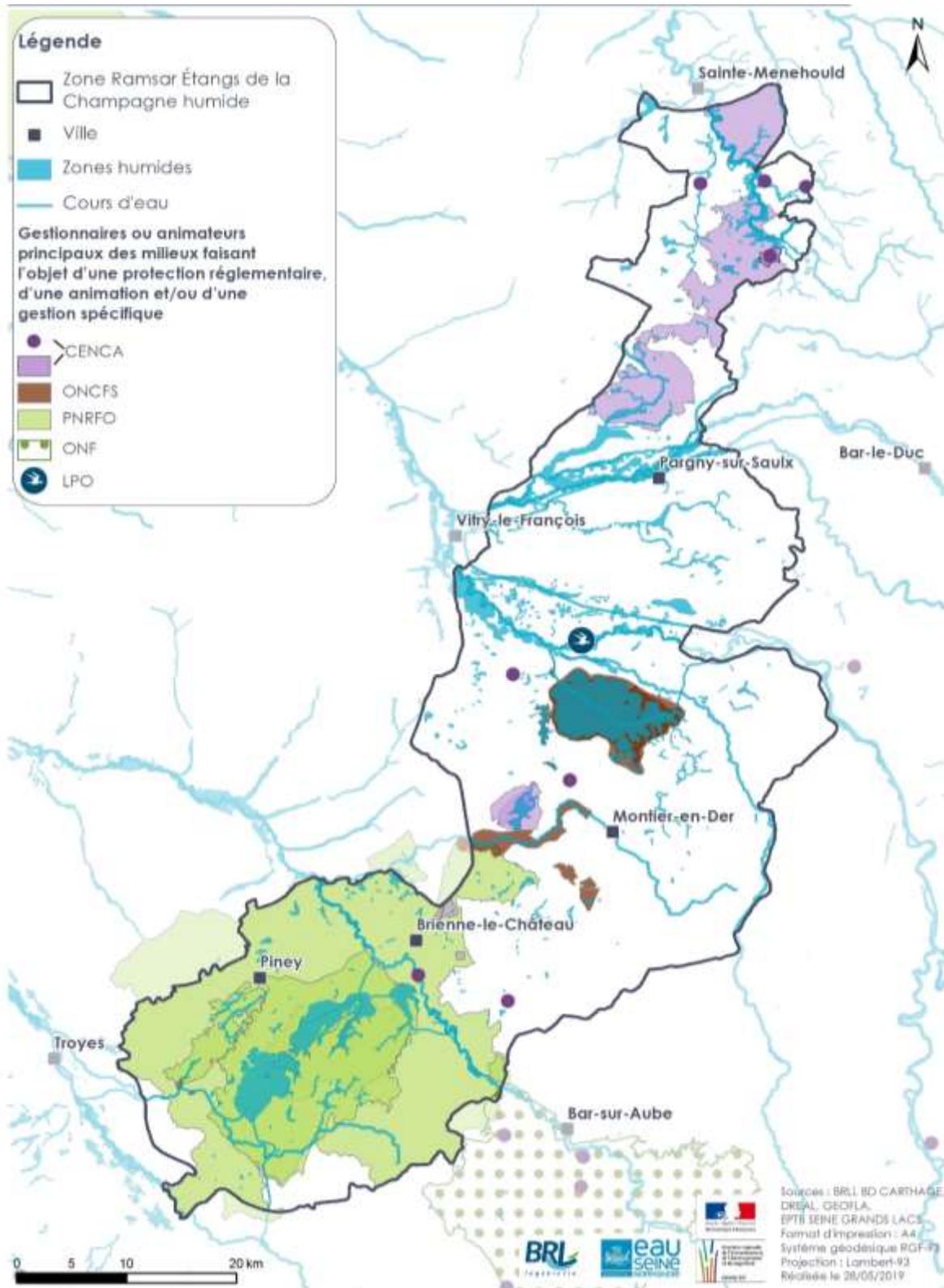
En revanche, pour un site dans une configuration telle que celui-ci, la circulaire donne finalement peu d'indications concernant la composition du comité de suivi et le choix de l'organisme coordinateur.

Ce site recouvre en effet plusieurs aires protégées discontinues, gérées par différents gestionnaires (voir carte ci-après). Cette configuration est peu répandue parmi les sites Ramsar français. Elle contraste avec la configuration plus commune dans laquelle le site Ramsar est en grande partie contenu dans une aire protégée.

Dans le cas du site Ramsar « Étangs de la Champagne humide », on retiendra donc que la circulaire autorise une certaine souplesse et offre la possibilité de mettre en place une gouvernance adaptée au contexte local.



Figure 1 : Localisation des espaces protégés à l'intérieur du site Ramsar et identification de leur gestionnaire ou animateur principal





TRADUCTION OPERATIONNELLE DU CADRAGE DE LA CIRCULAIRE

Les instances de gouvernance proposées pour le site Ramsar des Étangs de la Champagne humide

Le tableau ci-dessous propose une lecture opérationnelle de la circulaire. Un comité technique a été animé par le PNRFO ces dernières années, et il a été maintenu dans les propositions de gouvernance du site. Le tableau indique également les éléments qui seront précisés dans les chapitres suivants, ou qui devront être déterminés à l'issue de l'étude de gouvernance.

Tableau 1 : Chaînon à déterminer pour définir la gouvernance du site Ramsar des Étangs de la Champagne humide

Organe (*Selon Circulaire)	Acteur	Rôle	Commentaire
Autorité compétente*	DREAL	Cadrage	
Comité de Suivi*	Comité de suivi officiel obsolète (arrêté 1995) -> <i>A réactualiser</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Désignation de l'organisme coordinateur, - Validation des documents Ramsar (FDR, document de gestion, etc.) 	La composition du « comité de suivi Ramsar » découlera du comité de suivi de l'étude
Organisme (s) coordinateur (s)*	Officieusement PNRFO -> <i>Voir scénarios proposés (voir chapitre 3)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination, suivi du site au quotidien, - Préparation du doc de gestion, - Mise à jour de la FDR, - Secrétariat et animation du Comité de Suivi -> <i>variable selon les scénarios proposés (voir chapitre 3)</i>	
Comité technique (-> <i>ou autres comités – voir scénarios proposés au chapitre 3</i>)	Mobilisé si besoin	Conseil, appui, expertise technique	Mise en réseau des experts Appui au comité de suivi

* cadre de gouvernance de la circulaire / **en gras** : gouvernance opérationnelle à l'heure actuelle / ->*italique* : évolutions à envisager

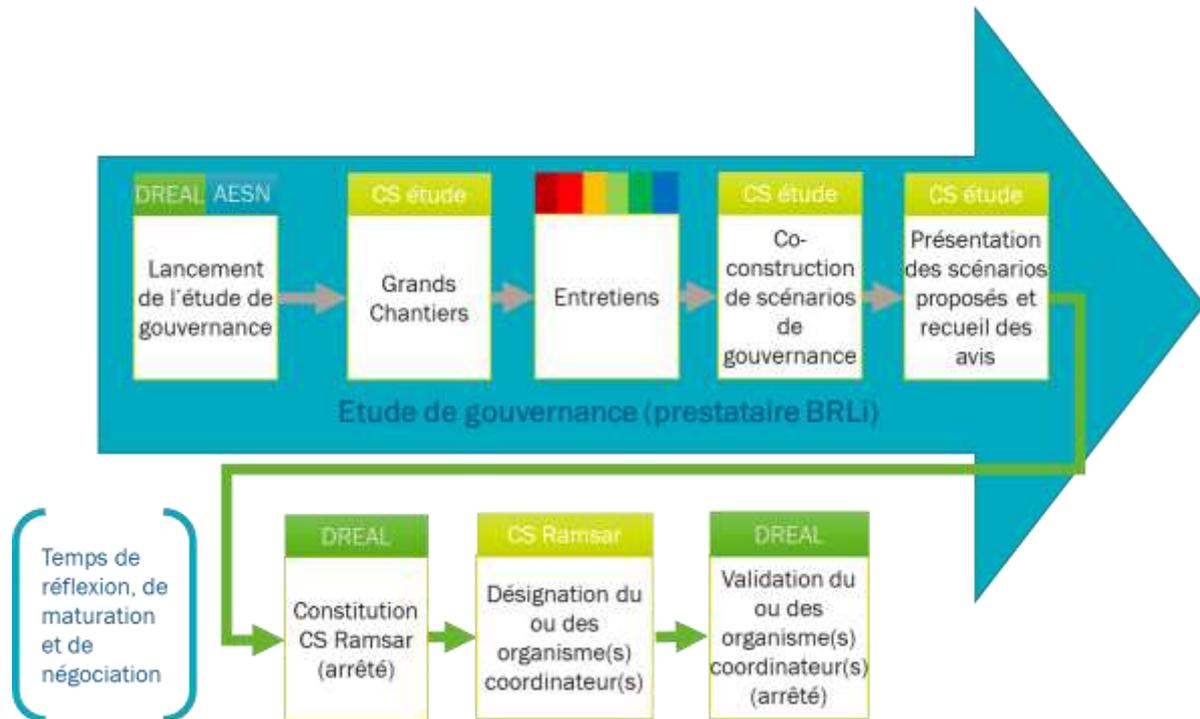
Source : BRLi & DREAL Grand Est



Le processus décisionnel de validation du scénario de gouvernance

Le schéma ci-dessous présente le processus décisionnel d'élaboration et de validation du scénario de gouvernance, conforme aux principes de la circulaire et adapté au cas du site Ramsar des Étangs de la Champagne humide.

Figure 2 : processus décisionnel de validation du scénario de gouvernance



Source : BRLi, Agence de l'eau Seine-Normandie & DREAL Grand Est

Ces premiers éléments étant posés, plusieurs questions préalables sont à étudier pour alimenter et cadrer la réflexion sur la gouvernance :

- Quel est le champ **d'intervention thématique** du dispositif Ramsar ? Oiseaux d'eau ? Biodiversité ? Gestion des milieux aquatiques ? Usages et valorisation des zones humides ?
- À quoi engage la désignation d'un site Ramsar ?
- Quelles sont les formes de gouvernance en place dans les autres sites Ramsar en France ?



1.1.2 Le champ d'intervention thématique du dispositif

La Convention de Ramsar précise les engagements des parties contractantes sous forme d'objectifs généraux, mais laisse une grande liberté quant aux moyens d'y parvenir. Elle apporte en filigrane des informations sur le champ d'intervention du dispositif, notamment à travers :

- La définition des zones humides qu'elle propose ;
- Les dimensions thématiques présentes dans le texte ;
- Les critères de classification des sites Ramsar.

LA DEFINITION DES ZONES HUMIDES PROPOSEE PAR LA CONVENTION DE RAMSAR

La Convention de Ramsar a adopté une définition des zones humides plus large que celle retenue en droit français. Cette définition embrasse en effet « *tous les lacs et cours d'eau, les aquifères souterrains, les marécages et marais, les prairies humides, les tourbières, les oasis, les estuaires, les deltas et étendues intertidales, les mangroves et autres zones côtières, les récifs coralliens et tous les sites artificiels tels que les étangs de pisciculture, les rizières, les retenues et les marais salés* » (Secrétariat de la Convention de Ramsar, 2018).

La notion de zone humide est définie de manière plus restrictive en droit français. Selon le Code de l'environnement, on entend par zone humide les « *terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* » (article L.211-1). Cette définition qui exclut, d'une manière générale, les cours d'eau, plans d'eau et les eaux marines s'explique par l'existence antérieure d'une réglementation spécifique sur certains milieux artificiels (barrage, plan d'eau...) ou « naturels » (cours d'eau, milieux marin et souterrain...) » (Eaufrance, 2017).

LES DIMENSIONS THEMATIQUES PRESENTES DANS LA CONVENTION

« Le nom officiel du traité, *Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau*, traduit l'accent mis, à l'origine, sur la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides avant tout dans leur fonction d'habitats pour les oiseaux d'eau. Mais au fil du temps, la Convention a élargi son champ d'application pour couvrir tous les aspects de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides. » (Secrétariat de la Convention de Ramsar, 2016b).

La Convention définit *l'utilisation rationnelle des zones humides* comme « le maintien de leurs caractéristiques écologiques, obtenu par la mise en œuvre d'approches par écosystème dans le contexte du développement durable » (Secrétariat de la Convention de Ramsar, 2018). Enfin, les outils pédagogiques du dispositif Ramsar préconisent de concevoir la gestion des zones humides à l'échelle des bassins versants.

Le champ d'intervention du dispositif Ramsar est donc relativement large. Il englobe l'ensemble des aspects de la gestion des zones humides. Ce constat nous encourage à retenir trois champs d'intervention pour la coordination du site :

- La **gestion de la biodiversité** : il s'agit du champ central d'intervention ;
- La **gestion des milieux aquatiques** (GEMA) : la gestion des milieux aquatiques étant difficilement dissociable de la gestion conservatoire des zones humides, ce champ d'intervention apparaît comme complémentaire au premier. Il fait appel à la gestion quantitative, qualitative et hydro morphologique.
- La **valorisation durable des zones humides** et plus largement des ressources naturelles : ce champ englobe les activités susceptibles d'impacter positivement ou négativement les zones humides. Il fait référence aux valeurs sociales et culturelles des zones humides auxquelles la Convention a été étendue. Les activités sectorielles visées sont le tourisme, l'agriculture, la pêche et la pisciculture, la chasse, la gestion forestière et l'aménagement du territoire.



LES CRITERES DE CLASSIFICATION DES SITES

La convention de Ramsar définit 9 critères d'identification des zones humides d'importance internationale. Le site des Étangs de la Champagne Humide en remplit 3.

Tableau 2 : critères d'identification des zones Ramsar

CRITERES RAMSAR		CHAMP. HUMIDE
Groupe A : sites représentatifs, rares ou uniques		
1	représentatif, rare ou unique des zones humides naturelle de la région biogéographique	
Groupe B : Conservation de la diversité biologique		
2	abrite des espèces/communautés écologiques vulnérables ou menacées	✓
3	abrite des populations animales/végétales importantes pour la biodiversité de la région	
4	abrite des espèces végétales/animales à un stade critique de leur cycle de vie ou en refuge	✓
5	abrite, habituellement, 20 000 oiseaux d'eau ou plus	✓
6	abrite 1% des individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce d'oiseau d'eau	
7	abrite des poissons indigènes (proportion importante, individus à différents stades du cycle de vie, d'interactions interspécifiques, ...) et contribue ainsi à la diversité biologique mondiale	
8	Importance pour le cycle de vie des poissons (alimentation, frayère, voie de migration)	
9	abrite 1 % d'une population d'une espèce animale dépendante des zones humides (hors oiseaux)	

Source : BRLi

1.1.3 Les engagements associés à la mise en œuvre de la Convention de Ramsar en France

Aux termes de la Convention, les États parties s'engagent à remplir quatre obligations :

- désigner au moins une zone humide à inscrire sur la liste des zones humides d'importance internationale ;
- favoriser la conservation des zones inscrites sur la liste dans l'élaboration et l'application de leurs plans d'aménagement et de toutes les zones humides situées sur leur territoire et l'utilisation rationnelle de toutes les zones humides situées sur leur territoire ;
- créer des réserves naturelles dans ces zones, que celles-ci soient ou non inscrites sur la liste ;
- se consulter sur les obligations découlant de la convention en particulier dans les cas où une zone humide ou un bassin hydrographique est partagé entre plusieurs parties contractantes et s'efforcer de coordonner et de soutenir leurs politiques et réglementations relatives à la conservation des zones humides, de leur flore et de leur faune.

Les États parties ont une obligation générale de conserver les zones désignées mais doivent également utiliser « rationnellement » les zones non inscrites.

La conservation des zones humides et des oiseaux d'eau est favorisée par la création de réserves naturelles dans les zones humides, qu'elles soient ou non inscrites sur la liste.

Un État partie peut décider de revenir sur l'inscription d'une zone humide de son territoire sur la « liste Ramsar » ou d'en réduire l'étendue mais il devra alors compenser, autant que possible, toute perte de ressource en zones humides, et en particulier créer de nouvelles réserves naturelles pour les oiseaux d'eau et pour la protection, dans la même région ou ailleurs, d'une partie convenable de l'habitat antérieur.



C'est dans ce contexte que la France a désigné 48 sites d'une superficie totale de 3 647 282 hectares, dont 37 sites en métropole et 11 en outre-mer. Ce sont actuellement les zones humides littorales, les plans d'eau et lagunes qui sont le mieux représentés parmi les sites désignés.

Pour autant, la désignation d'un site n'a aucun effet juridique contraignant.

Le Conseil d'État a ainsi considéré que si la Convention de Ramsar imposait à la France la conservation des zones humides et des oiseaux d'eau, ses stipulations « *créent seulement des obligations entre États sans ouvrir de droits* » aux personnes intéressées (CE, sect., 17 novembre 1995, n° 159855, *Union juridique Rhône-Méditerranée*). La Convention de Ramsar est ainsi inopposable aux décisions individuelles (TA Caen, 12 mai 1998, n° 97-14).

En d'autres termes, la désignation d'un site constitue simplement un acte de labellisation et de reconnaissance par l'État.

Les conséquences de l'inscription d'un site sont précisées par la circulaire du Ministère de l'Écologie du 24 décembre 2009 :

- absence d'effet juridique mais reconnaissance internationale via la labellisation du site désigné ;
- engagement de maintenir ou de restaurer les caractéristiques écologiques du site.

Cela ne signifie pas pour autant que le label Ramsar soit dépourvu d'utilité juridique. Le juge administratif a ainsi utilisé l'inscription de zones humides sur la « liste Ramsar » comme indice de leur haute valeur écologique pour dégager l'existence d'une erreur manifeste d'appréciation entachant, par exemple, l'autorisation préfectorale d'exploiter une décharge d'ordures ménagères au cœur des zones humides du Cotentin et du Bessin (TA Caen, 9 avril 1996, Assoc. Manche nature).

Par ailleurs, il convient de relever que lorsqu'un site n'est pas labélisé Ramsar au niveau national, il n'est pas possible d'opposer devant le juge administratif les dispositions de la Convention de Ramsar dans la mesure où l'article 3-1 de la convention précise que l'obligation d'élaborer et d'appliquer des plans d'aménagement de façon à favoriser la conservation des zones humides ne vaut qu'à l'égard de celles inscrites sur la liste Ramsar (TA Nantes, 23 avril 1993, *Bouyer et Grandjouan, Assoc. Les Verts du pays de Retz c/ Commune de Frossay*),

Pour autant, la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages reconnaît juridiquement la Convention de Ramsar et la codifie au code de l'environnement.

Cette reconnaissance est néanmoins limitée.

Le texte prévoit que, conformément à l'article 2 de cette convention, peuvent être proposés à l'inscription sur la liste des zones humides d'importance internationale les milieux humides dont la préservation présente un intérêt international au point de vue écologique, botanique, zoologique, limnologique ou hydrologique (article L. 336-2 du Code de l'environnement).

Le même article indique que les sites ainsi inscrits sont gérés de façon à favoriser leur conservation et leur utilisation rationnelle

Enfin, la loi précise que la stratégie nationale pour la biodiversité favorise l'inscription de sites sur la liste des zones humides d'importance internationale, tant en métropole qu'en outre-mer.

Il est donc difficile à ce jour de mesurer la portée normative de ces mesures.

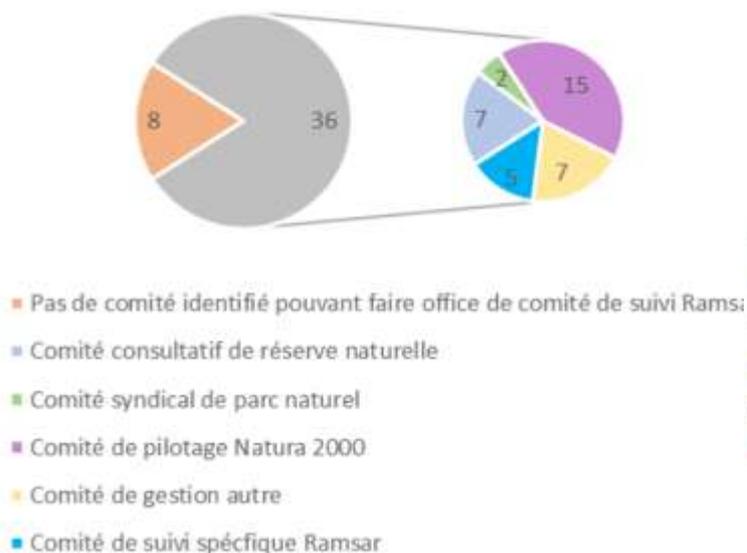


1.1.4 Les formes de gouvernance en place dans les autres sites Ramsar en France

Comme évoqué précédemment, la circulaire du Ministère de l'Écologie du 24 décembre 2009 précisant les modalités de mise en œuvre de la Convention de Ramsar en France prévoit une certaine souplesse et la possibilité d'adapter, dans une certaine mesure, la gouvernance des sites Ramsar au contexte institutionnel local. Ceci explique la diversité des systèmes observés. Par ailleurs, certains sites Ramsar présentent actuellement des lacunes en matière de gouvernance, en comparaison des recommandations émises par la circulaire de 2009 :

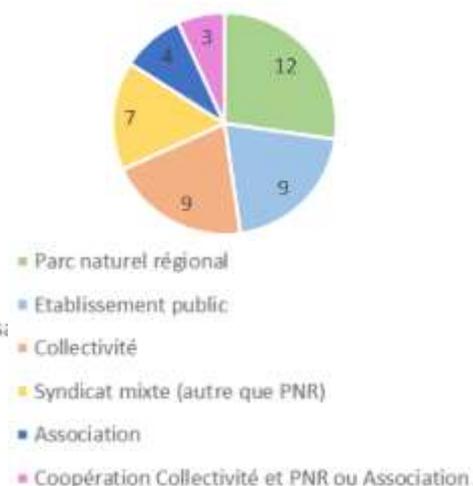
- En 2016, sur les 44 sites Ramsar que comptait alors le réseau français, 20 % d'entre eux ne disposaient pas « d'un comité actif pouvant valoir comité de suivi Ramsar » (Alcoumbre, 2016). Ces sites correspondent à des territoires ne bénéficiant pas de comité du tout ou disposant de comités multiples n'ayant pas en charge la totalité du site.
- En 2016, 43 des 44 sites Ramsar enquêtés disposaient d'un organisme pouvant être assimilé à un coordinateur Ramsar (Alcoumbre, 2016).

Figure 3 : Types de comités faisant office de comité de suivi Ramsar dans les zones Ramsar en France



Source : (Alcoumbre, 2016)

Figure 4 : Types d'organismes coordinateurs des sites Ramsar en France²



Source : (Alcoumbre, 2016)

La mise en place d'un « comité de suivi spécifique Ramsar » est relativement peu répandue parmi les sites français (5 sites sur 44). Le scénario de gouvernance avec un seul coordinateur domine (41 sites sur 44).

² (Alcoumbre, 2016) a supposé que la structure ayant répondu à l'enquête était l'organisme coordinateur, ce qui peut introduire un biais dans les résultats présentés.



1.2 METHODE RETENUE POUR L'ELABORATION DE SCENARIOS DE GOUVERNANCE

Le comité de suivi Ramsar ne s'est pas réuni depuis 1996. Sa composition est à actualiser. Dans cette attente, un comité de suivi de l'étude a été constitué. Plus de 60 structures (services de l'Etat, gestionnaires d'aires protégées, élus, syndicats de bassin, représentant des activités sectorielles en lien avec la préservation des zones humides, ...) ont été invitées à participer à ce comité de suivi, qui constitue une préfiguration du nouveau comité de suivi du site Ramsar, à mettre en place à l'issue de l'étude de gouvernance.

La méthode adoptée pour élaborer et évaluer les scénarios de gouvernance repose principalement sur un processus de concertation locale et de co-construction, dont le but était de faire avancer progressivement la réflexion collective. Elle s'articule autour des étapes suivantes :

1. Le diagnostic, visant à identifier les grands enjeux du site Ramsar, alimenté par une synthèse bibliographique et les productions des groupes de travail organisés au cours du comité de suivi n°1 (identification des enjeux et des chantiers prioritaires à conduire sur le site Ramsar) ;
2. Une analyse fonctionnelle, permettant d'identifier les fonctions et les compétences (avec à leur croisement, les missions) nécessaires à la gestion du site Ramsar ;
3. Des entretiens avec 23 acteurs du territoire, permettant d'explorer leur perception de la situation actuelle, leurs attentes et leurs craintes quant au projet Ramsar, ainsi que leurs propositions en termes de gouvernance ;
4. La conceptualisation de tous ces apports, qui a servi de socle commun pour les travaux collectifs menés au cours du comité de suivi n°2 ;
5. Un travail participatif d'identification, de développement et d'évaluation de scénarios de gouvernance pour trois niveaux d'ambition contrastés pour le site Ramsar, conduit dans le cadre du 2^{ème} Comité de Suivi ;
6. La structuration des résultats de ce travail participatif pour proposer et analyser des scénarios de gouvernance.

Figure 5 : étapes de construction des scénarios de gouvernance



Source : BRLi



2 ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA CONCERTATION

2.1 ENSEIGNEMENTS TIRES DES ENTRETIENS

Les 23 acteurs rencontrés, dont la liste a été déterminée par le Comité de Pilotage de l'étude, sont les suivants :

1. AFB	13.FRAB
2. Arche	14.Graine
3. CENCA	15.LPO
4. CERLR (Conservatoire du Littoral)	16.ONCFS
5. Chambre d'agriculture de l'Aube	17.ONF
6. Comité régional du tourisme	18.PNRFO
7. Communauté de communes des coteaux de champagnes et de la vallée de Saulx	19.Région Grand Est
8. Conseil départemental de l'Aube	20.SMABV
9. CRPF	21.SMAVAS
10.EPTB Seine Grands Lacs	22.SMBMA
11.Fédération de pêche de l'Aube	23.Syndicat du Der
12.Fédérations de chasse (rég & dép)	

A cette liste aurait dû s'ajouter l'association Ramsar France, mais il n'a pas été possible d'obtenir de RDV avec cette structure, malgré plusieurs relances.

2.1.1 Idées et recommandations exprimées lors des entretiens

La synthèse des enjeux mentionnés au cours des entretiens est reprise dans le rapport de diagnostic.

FUTURS POSSIBLES POUR LA GOUVERNANCE DE LA ZONE RAMSAR

Lors des discussions, des futurs possibles pour la zone Ramsar ont également été dessinés par les acteurs :

- Le déclassement de la zone Ramsar,
- Le resserrement de la zone Ramsar, éventuellement autour des aires protégées ou des sites à haute concentration en aires protégées,
- L'élaboration d'un réel projet de territoire,
- La mise en place d'un guichet unique pour l'ensemble des dossiers réglementaires.

Ces propositions servent de base à la réflexion sur les scénarios de gouvernance (Comité de Suivi N°2 et Phase 3).

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

Au-delà de ces futurs possibles, plusieurs recommandations transversales ont été formulées vis-à-vis de la gouvernance.

- A propos de la stratégie de mobilisation :
 - La nécessité de **représenter une pluralité d'intérêts**, et ainsi le besoin de **neutralité** de l'organisme coordinateur, qui semble être prendre corps dans la puissance publique (Etat, Région).
 - La nécessité de **mobiliser tout le monde**, de rassembler (notamment en mêlant des bienfaiteurs environnementalistes et des professionnels), de n'oublier personne, de savoir écouter :
 - notamment les élus de différentes collectivités à différentes échelles, avec l'idée de s'appuyer sur des élus à « **doubles casquettes** » pour y parvenir. Les **élus moteurs** peuvent être des points d'appui pour mobiliser d'autres élus. Un point de vigilance a été soulevé en particulier sur l'importance de mobiliser à la fois au niveau EPCI et communal.
 - notamment **les professionnels et acteurs économiques** : les professionnels du tourisme, les Fédérations de pêche et de chasse, les propriétaires d'étangs, les propriétaires forestiers, les agriculteurs. Pour ces deux dernières catégories, la voie **syndicale** est très complémentaire des établissements publics (CRPF, Chambres d'agriculture). Le **fait que Ramsar ne soit pas une contrainte réglementaire peut être un atout** pour mobiliser ces acteurs
 - la valorisation touristique est un levier important de mobilisation.
 - La participation des privés à l'animation (PPP) peut être incitée par exemple par des bonifications régionales aux investissements privés. L'idée de mobilisation de fonds privés (de type fondations) a également été soulevée,
 - La pertinence de s'appuyer sur les **gestionnaires historiques**, qui ont démontré leur volonté et capacité d'agir,
 - La communication sur l'absence de contrainte réglementaire pourra aider à mobiliser.
- A propos du format de gouvernance
 - Le besoin d'avoir une animation dédiée, et la durabilité du financement associé,
 - La proposition d'avoir **une instance technique et une instance politique** dans le comité de suivi, afin que les acteurs se sentent à l'aise dans l'une ou dans l'autre, et avec des réunions communes permettant de partager l'avancement.
 - Les avis divergent sur le territoire : certains pensent qu'il ne faut pas scinder le territoire, d'autres mettent en avant la pertinence d'avoir des **sous-unités territoriales** dans la gouvernance pour mieux **mobiliser les élus locaux**, qui sont souvent plus à l'aise pour des discussions sur leurs territoires spécifiques,
 - La différenciation des rôles de **porteur** (qui tient le stylo), d'**animateur** (qui mobilise) et de maître d'ouvrage (qui met en œuvre) ;
 - L'adoption d'une gouvernance qui **sépare** l'organe de **décision et de contrôle** (Comité de Suivi) et l'**organe exécutif** (Organisme coordinateur) ;
 - La **création d'une entité spécifique** est considérée par certains comme un scénario souhaitable, mais est une crainte d'une couche supplémentaire au millefeuille pour d'autres.

La plupart des acteurs témoigne d'une volonté de s'engager dans l'animation (sous réserve d'un projet commun et de moyens à y consacrer), d'être relais de communication, de valoriser le label Ramsar, de faire partie du Comité de Suivi Ramsar.

LES STRUCTURES POUVANT CONTRIBUER A L'ANIMATION DU SITE RAMSAR

Candidats officiels³ à la fonction de coordinateur Ramsar

Bien qu'il n'ait pas été désigné officiellement, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (PNRFO) est reconnu comme le coordinateur historique du site Ramsar des Étangs de la Champagne humide. Il a renouvelé sa volonté d'être coordinateur du site dans une lettre officielle datée du 28 juin 2017 adressée au Ministre de la Transition écologique et solidaire (candidature officielle pour la poursuite et le développement de l'animation du site) (PNRFO, 2017b).

L'EPTB Seine Grands Lacs a été sollicité officiellement par l'association Ramsar France en 2017. Il a répondu favorablement à cette sollicitation par une lettre officielle, datée du 16 juin 2017, adressée au président de l'association Ramsar France (candidature pour l'animation du site Ramsar « étangs de la Champagne humide ») (EPTB Seine Grands Lacs, 2017a).

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et l'EPTB Seine Grands Lacs sont donc tous deux candidats à la fonction de coordinateur du site Ramsar des Étangs de la Champagne humide.

Tableau 3 : Détail du souhait d'engagement des candidats officiels à la coordination du site

Acteurs volontaires pour s'engager dans la démarche	Souhait d'engagement		Domaines d'intervention (déclaratif)
<ul style="list-style-type: none"> • PNRFO • EPTB 	<ul style="list-style-type: none"> • Portage global de l'animation / coordination 		

Légende



Source : entretiens 2018, BRLi

Autre structure volontaire pour assurer la fonction de coordinateur ou l'animation d'une ou plusieurs missions spécifiques (en appui au coordinateur)

Dans le cadre des entretiens, les Fédérations départementales de chasse ont exprimé leur souhait de participer à l'animation du site Ramsar, en tant que coordinateur ou pour animer une ou plusieurs missions spécifiques.

Tableau 4 : Détail du souhait d'engagement des autres structures interviewées volontaires pour assurer la fonction de coordinateur ou l'animation d'une ou plusieurs missions spécifiques

Acteurs volontaires pour s'engager dans la démarche	Souhait d'engagement		Domaines d'intervention (déclaratif)
<ul style="list-style-type: none"> • Fédérations de chasse 	<ul style="list-style-type: none"> • Portage global de l'animation ou portage d'une ou plusieurs missions spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la définition des enjeux • Mise en œuvre des actions prévues au plan d'actions • Coordination du site (coordination seule ou partagée avec d'autres structures) 	

Voir la légende dans le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Source : entretiens 2018, BRLi

³ Ni l'AESN, ni la DREAL n'ont lancé d'appel à candidature officiel pour l'animation du site Ramsar. La rédaction de courriers officiels est à l'initiative du PNRFO et de l'EPTB.



D'autres structures se sont portées volontaires pour porter l'animation d'une ou plusieurs missions spécifiques. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Détail du souhait d'engagement des autres structures interviewées volontaires pour assurer l'animation d'une ou plusieurs missions spécifiques

Acteurs volontaires pour s'engager dans la démarche	Souhait d'engagement	Domaines d'intervention (déclaratif)
<ul style="list-style-type: none"> Région Grand Est 	Animation d'une ou plusieurs missions spécifiques +portage global à considérer si aucun autre acteur local ne se positionne	
<ul style="list-style-type: none"> LPO 	<ul style="list-style-type: none"> Coordination de la thématique connaissance avifaune Mise en place d'un « Faune_Ramsar » (BDD faunistique sur le territoire Ramsar) Écotourisme 	
<ul style="list-style-type: none"> CENCA 	<ul style="list-style-type: none"> Contribution en tant qu'expert / faire bénéficier de son expérience de gestionnaire Hébergement d'une cellule zone humide commune à plusieurs structures 	
<ul style="list-style-type: none"> Graine 	<ul style="list-style-type: none"> Création et coordination du projet EEDO du site Ramsar 	
<ul style="list-style-type: none"> CRT 	Animation d'une ou plusieurs missions spécifiques	
<ul style="list-style-type: none"> FRAB 	<ul style="list-style-type: none"> Participation à l'élaboration de la feuille de route (volet touristique) Relais du label Ramsar auprès des acteurs du tourisme Éventuelle participation à la mise en oeuvre du volet touristique de la feuille de route Accompagnement de la ou des structures porteuses de la démarche ou des autres partenaires sur tous les aspects du cycle de projet 	
<ul style="list-style-type: none"> ONF 	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux réflexions Veille et consultation auprès du ou des organismes coordinateurs 	
<ul style="list-style-type: none"> Fédé de Pêche 	<ul style="list-style-type: none"> EEDO: Projet de Maison de la pêche et de la Nature (écosystèmes aquatiques). Intérêt sur les thématiques continuité / hydromorpho 	
<ul style="list-style-type: none"> ONCFS 	<ul style="list-style-type: none"> former et informer les gestionnaires d'espaces (privés, associations, etc.) la gestion des zones humides favorable à la biodiversité à partir du site de démonstration des étangs d'Outines et d'Arigny appui technique au(x) coordonnateur(s) 	
<ul style="list-style-type: none"> CRPF 	<ul style="list-style-type: none"> Intéressé pour prendre part à l'animation. Réflexion sur la gestion des interfaces milieux forestiers / milieux humides. 	
<ul style="list-style-type: none"> Chambre d'agriculture de la Marne (non rencontrée, mais motivation mentionnée en marge des CS)	<ul style="list-style-type: none"> A creuser 	

Voir la légende dans le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Source : entretiens 2018 et CS, BRLi

Autres structures identifiées par les personnes interviewées pour assurer la fonction de coordinateur ou l'animation d'une ou plusieurs missions spécifiques (en appui au coordinateur)

Le PNRFO et l'EPTB Seine Grands Lacs ont été largement cités par les personnes interviewées pour assurer la fonction de coordinateur.

D'autres structures ont été identifiées spontanément par les personnes interviewées pour porter la coordination. Elles sont listées ci-dessous, et assorties du positionnement de la structure concernée lorsqu'il a été exprimé :

- La Région Grand Est : La Région Grand Est a indiqué qu'elle étudierait cette option en dernier recours, mettant en avant le principe de subsidiarité : la Région ne souhaite pas assurer cette fonction s'il existe un porteur de projet local;

- L'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) : l'Agence de l'eau a indiqué que cette fonction n'entrait pas dans son champ de compétences ;
- La DREAL Grand Est : la DREAL a indiqué par la suite qu'elle ne pouvait pas assurer cette fonction que ce soit réglementairement (rôle régalien et de cadrage de la DREAL défini dans la circulaire), humainement ou financièrement.
- La LPO;
- Le CENCA.

Il a été recommandé de s'appuyer sur l'AFPAN pour mettre en œuvre le projet Ramsar, notamment dans la mise en œuvre de la feuille de route, compte-tenu de ses compétences organisationnelles.

2.2 ENSEIGNEMENTS TIRES DU COMITE DE SUIVI N°1

Les objectifs, le déroulement et les productions du comité de suivi n°1 ont fait l'objet d'un compte-rendu détaillé (annexé à ce document).

Les éléments présentés ci-après résultent d'un travail de structuration et de conceptualisation des productions et de l'expression des participants au comité de suivi n°1 et des personnes interviewées dans le cadre des entretiens.

LES NIVEAUX D'AMBITIONS EVOQUES POUR LE PROJET RAMSAR

Le niveau d'ambition souhaité pour le projet Ramsar conditionne en grande partie la proposition de scénarios de gouvernance.

De manière à fixer les idées, cinq niveaux d'ambitions ont été dessinés⁴ :

- Niveau d'ambition A : **déclassement** du site Ramsar
- Niveau d'ambition B : **repli aux seules aires protégées** (réduction du périmètre de la zone Ramsar aux contours des aires protégées situées à l'intérieur du site – le périmètre serait alors réduit et morcelé)
- Niveau d'ambition C : **gestion coordonnée de la biodiversité** (ambition centrée sur le champ d'intervention historique de la Convention de Ramsar ; interventions ciblées dans les aires protégées et les zones humides remarquables)
- Niveau d'ambition D : **accompagnement des pratiques** (ambition embrassant les champs d'intervention biodiversité et gestion des milieux aquatiques ; interventions envisagées dans l'ensemble du périmètre du site Ramsar, notamment pour l'accompagnement de pratiques vertueuses de gestion des ressources naturelles)
- Niveau d'ambition E : **projet de territoire** (ambition embrassant les trois champs d'intervention biodiversité, gestion des milieux aquatiques et valorisation durable des zones humides et des ressources naturelles ; projet de territoire intégré et objectif de valorisation économique)

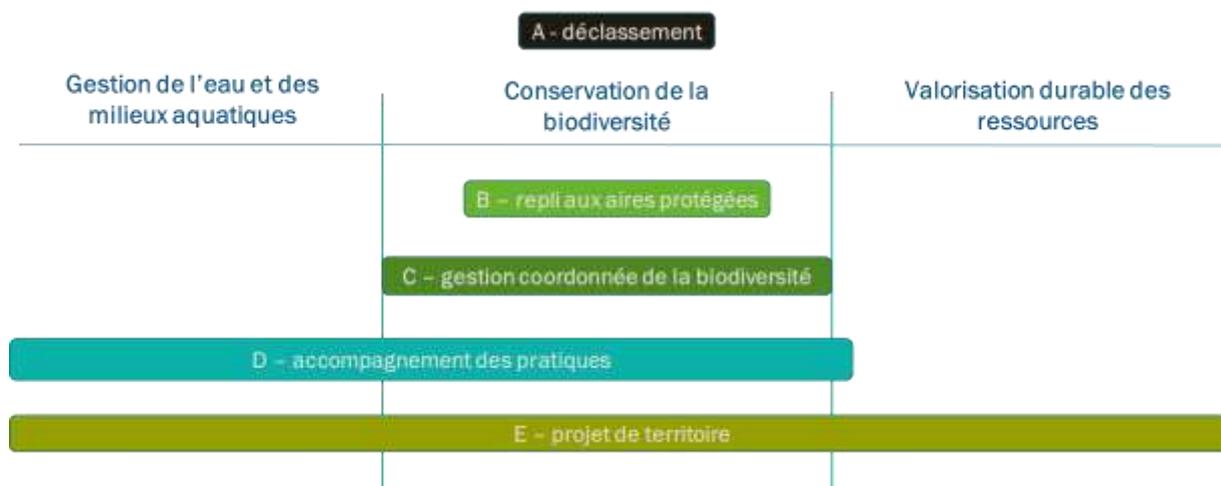
Les niveaux d'ambition A et B représentent des situations d'échec et de régression par rapport à la situation actuelle.

Les niveaux d'ambition C, D et E sont considérés comme positifs.

⁴ Le niveau d'ambition B n'a pas été évoqué par les participants ou par les personnes interviewées. Nous l'avons volontairement introduit pour faire avancer la réflexion.



Figure 7 : Positionnement des niveaux d'ambition par rapport aux différentes dimensions suggérées par la Convention Ramsar



Source : BRLi

LES MISSIONS ATTENDUES POUR LE/LES COORDINATEUR(S) RAMSAR

La traduction des éléments de cadrage des sites Ramsar français et de l'expression des participants et des personnes interviewées est présentée ci-dessous, sous la forme des « missions attendues pour le/les coordinateur(s) Ramsar »,

Tableau 6 : Missions attendues pour le/les coordinateur(s) Ramsar

CHANTIERS	MISSIONS DE COORDINATION	MISSIONS POUVANT ETRE DELEGUEES
Élaborer une feuille de route	<ul style="list-style-type: none"> - Portage : rédaction et déploiement - Animation territoriale et concertation 	
Développer un plan de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Communication 	
Développer les échanges techniques entre experts	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des têtes de réseau 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement à l'émergence et/ou à la structuration des thématiques orphelines (ou partiellement investies):
Accompagner les collectivités et acteurs économiques dans des changements de pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la recherche de financements 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des agriculteurs - Accompagnement des propriétaires d'étang - Accompagnement des collectivités - Gestion ruissellement & érosion - Accompagnement des choix d'aménagement du territoire <ul style="list-style-type: none"> - Animation des réseaux où il n'y a pas de tête de réseau:
Intégrer Ramsar dans la planification transversale +		<ul style="list-style-type: none"> - Gestionnaires d'aires protégées - Valorisation scientifique, recherche & expérimentation - Urbanisme durable (espace de partage sur

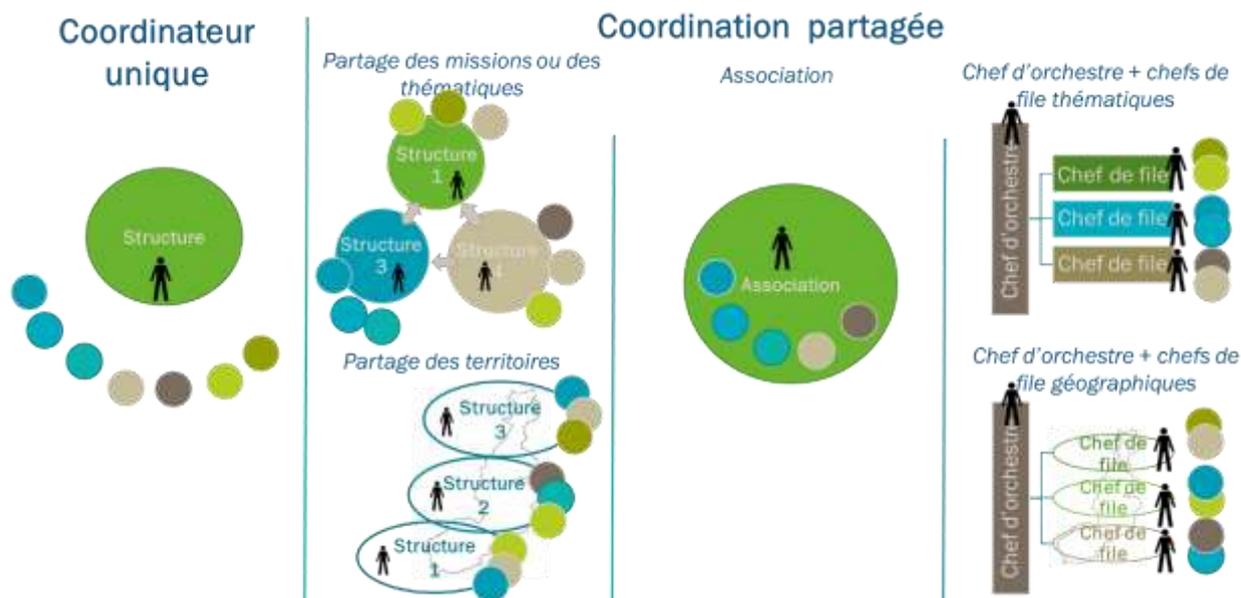
déclinaison docs urba		l'environnement entre élus) <ul style="list-style-type: none"> - Veille écologique, conseil et appui technique aux porteurs de projets pour l'élaboration de dossiers réglementaires
Harmoniser les suivis naturalistes, partager et valoriser les données /Améliorer les connaissances sur les zones humides		
Gestion des habitats naturels		
Renforcer les compétences en matière de ruissellement et érosion		

Source : BRLi

LES MODALITES D'ORGANISATION POSSIBLE

Plusieurs pistes ont été évoquées par les participants au comité de suivi ou par les personnes interviewées pour structurer l'animation et la coordination. Ces idées ont été traduites sous forme de schéma (voir figure ci-dessous). Ces schémas ont également été alimentés par nos propres réflexions.

Figure 8 : Traduction des pistes évoquées pour structurer l'animation et la coordination



Source : BRLi



2.3 ENSEIGNEMENTS TIRES DU COMITE DE SUIVI N°2

L'objectif du comité de suivi n°2 était de définir, développer et évaluer en groupes de travail plusieurs scénarios de gouvernance pour le site Ramsar, selon les trois niveaux d'ambition suivants :

- Niveau d'ambition C : gestion coordonnée de la biodiversité – Objectif : Maintien des contours actuels de la zone Ramsar avec un objectif d'amélioration de l'état de la biodiversité protégée et non protégée
- Niveau d'ambition D : gestion coordonnée de la biodiversité et accompagnement au changement des pratiques – Objectif : objectif C + GEMA (Gestion de l'eau et des milieux aquatiques) + accompagnement des secteurs d'activités vers un changement de pratiques dans le but de protéger la biodiversité et les milieux humides
- Niveau d'ambition E : projet de territoire – Objectif : objectifs C et D + développement des filières en lien avec les ressources naturelles avec objectifs de qualité + rayonnement et valorisation multisectorielle

Chaque groupe de travail a été chargé de développer deux scénarios de gouvernance pour le niveau d'ambition dont il avait la charge, ce qui a permis d'analyser six scénarios de gouvernance.

ANALYSE PREALABLE DES SIX SCENARIOS DE GOUVERNANCE ELABORES

Pour le niveau d'ambition C : gestion coordonnée de la biodiversité

- **C-1 : Coordination du réseau des aires protégées et autres actions biodiversité hors aires protégées**
 - Caractérisation : coordination de tous les dispositifs biodiversité : aires protégées, police de l'environnement, acquisition foncière, Natura 2000, suivis, plans d'action nationaux, etc. Un chef d'orchestre avec des chefs de file thématiques par milieu (forêts, zones humides, agriculture) et par fonction (coordination, connaissance, sensibilisation).
 - Evaluation : Ce scénario, initialement considéré comme trop peu ambitieux et manquant de perspectives a cependant été développé. Si la nécessité d'un unique chef d'orchestre est évoquée, aucun opérateur n'est proposé pour remplir ce rôle.
- **C-2 : Accompagnement des acteurs du territoire pour améliorer la gestion de la biodiversité (au sein et hors des aires protégées)**
 - Caractérisation : accompagnement du territoire : communication, suivi des agriculteurs, appui aux actions. Nécessité d'un coordinateur chef d'orchestre nécessaire (PNR ?)
 - Evaluation : Ce scénario est considéré comme plus cohérent que le précédent, mais relève plutôt du niveau d'ambition D. Son analyse relève la complexité de la mise en place d'une gouvernance appropriée, en raison de la diversité des acteurs (elle-même liée à l'extension territoriale du site) et des difficultés de mise en place d'une coordination. Sa mise en œuvre nécessiterait une montée en puissance progressive, par étapes.

Pour le niveau d'ambition D : gestion coordonnée de la biodiversité et accompagnement au changement des pratiques

- **C-3 : Création d'une structure multi partenariale de type groupement d'intérêt public (GIP)**
 - Caractérisation : création d'un GIP, réunissant associations, élus, acteurs économiques et services de l'Etat ; recherche des convergences des documents d'orientation existants (zones humides remarquables) et extension aux « zones blanches ».
 - Evaluation : bonne représentativité, neutralité, identité unique à l'échelle du site. Mais crainte de la durée de mise en place, des pesanteurs de fonctionnement et d'un coût excessif. Risque de désengagement des deux acteurs actuellement moteurs.
- **C-4 : Choix d'un chef d'orchestre parmi les acteurs existants**
 - Caractérisation : Coordination partagée, avec un chef d'orchestre et une répartition des missions par thématique ou à la fois par territoire et par thématique. Le chef d'orchestre fait

le lien entre les référents thématiques (et/ou géographiques), assure le porter-à-connaissance de leurs travaux et le portage politique et suscite l'extension des interventions sur les « zones blanches ».

- Evaluation : responsable identifié, mise en place rapide, peu coûteux, impliquant pour les acteurs, plus démocratique qu'un coordinateur unique. Mais qui choisit le chef d'orchestre ? Risques à la fois d'un déficit de neutralité et/ou d'un manque de poids politique du chef d'orchestre

Pour le niveau d'ambition E : Projet de territoire

■ C-5 : Création d'une nouvelle structure entièrement dévolue à la coordination du site Ramsar, de type GIP

- Caractérisation : le GIP se charge de l'animation, de l'assistance technique, de la formation et du partage d'expérience, de l'accompagnement de tous les projets du plan d'action et de l'ingénierie financière. Les structures du territoire adhèrent librement au GIP et se répartissent le portage des projets du plan d'action selon leurs compétences
- Evaluation : interlocuteur unique et fédérateur, clarté du dispositif. Mais encore une structure supplémentaire, délai important de mise en place, risque d'écarter certains acteurs et de perdre l'échelon local ; difficulté à mettre en place une présidence.

■ C-6 : Partage de l'animation entre trois chefs de file thématiques (clusters)

- Caractérisation : chaque chef de file anime et coordonne la mise en œuvre du plan d'action sur une thématique, assure le relais auprès des acteurs concernés. La DREAL joue le rôle de garde-fou : suivi du plan d'action, garantie du dialogue entre chefs de file – Chefs de file envisagés :
 - Biodiversité : PNRFO ou autre structure
 - Pôle GEMA : EPTB
 - Valorisation durable du territoire : Région
- Evaluation : Pas de nouvelle structure à créer, appel à la mobilisation collective et à la responsabilité, implication de l'Etat en tant que garde-fou. Mais coordination très compliquée et consommatrice de temps, schéma des responsabilités peu clair (dilution entre acteurs), difficulté à porter un projet global
- Plusieurs participants rejettent un format d'animation porté par une unique structure

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS A RETENIR

1. Confirmation du souhait de voir élaborer une **feuille de route / un projet Ramsar pour le territoire**
2. L'hypothèse d'une gestion minimaliste du site Ramsar (scénario C-1) suscite de fortes réticences, voire un rejet, en raison d'un niveau d'ambition insuffisant et d'une faible valeur ajoutée par rapport à l'existant. **Ce constat incite à envisager des objectifs de gestion plus ambitieux, couvrant au moins la gestion de la biodiversité et la gestion des milieux aquatiques.**
3. Le concept de coordinateur n'est pas clair aux yeux des participants, qui utilisent fréquemment d'autres termes (chef d'orchestre, chef de file), sans en définir concrètement le contenu. **La définition précise du schéma des responsabilités (supervision, planification, exécution et contrôle) et des missions de chaque acteur impliqué constitue dès lors un enjeu important.**
4. Les membres du comité de suivi ont des difficultés à nommer les acteurs en charge de la coordination, à l'exception du scénario C-6, qui répartit la coordination entre PNRFO, EPTB et Région, mais sous la houlette de la DREAL, ce qui paraît peu réaliste compte tenu du rôle attribué à la DREAL dans la circulaire. **Aucun scénario ne parvient à désigner un coordinateur unique identifié et plusieurs participants rejettent le format d'animation porté par une unique structure**, ce qui confirme qu'il n'y a pas de coordinateur parfaitement adapté pour le site Ramsar.



-
5. **Les scénarios fondés sur la création d'une structure dédiée, de type GIP (scénarios C-3 et C-5) semblent constituer une tentative de réponse à l'absence de coordinateur naturel, mais l'analyse réalisée par les participants révèle de fortes craintes, liées au délai de mise en place, aux moyens financiers à mobiliser, à la création d'une structure « de plus » et au risque d'éloignement de l'échelon local.**
 6. **La diversité des scénarios envisagés laisse penser que pourrait être adoptée dans un premier temps une solution de gouvernance simple, avec un niveau d'ambition modeste (biodiversité et GEMA), conçu comme le premier pas vers une gouvernance plus intégrée, permettant un niveau d'ambition à la hauteur des attentes locales.**
 7. **Si les participants aspirent à une coordination menée de façon performante, les éléments de langage utilisés montrent qu'ils rejettent majoritairement le concept de chef.**



3 PROPOSITION DE SCÉNARIOS DE GOUVERNANCE

Ce chapitre est structuré en 2 parties. La première partie propose une vision d'ensemble des différents « organes » et de leurs interactions. La seconde partie centre le regard sur l'organisme coordinateur et propose plusieurs scénarios.

Avertissement : nous tenons à souligner que ce chapitre a été rédigé non pas avec la prétention d'être appliqué à la lettre, mais plutôt avec l'ambition d'être un réservoir d'idées, une boîte à outils dans lesquels les acteurs du territoire pourront venir piocher des éléments pouvant les aider à opérationnaliser la gouvernance. Nous invitons les acteurs du territoire à remodeler et affiner les propositions qui les intéressent.

3.1 COMITOLOGIE

3.1.1 Rappel des apports de la circulaire du 24 décembre 2009 vis-à-vis des responsabilités et de la comitologie

Schéma des responsabilités

La circulaire du 24 décembre 2009 précise que :

- « le correspondant (personne physique) du site, en accord avec le comité de suivi :
 - propose un périmètre adéquat pour le site ;
 - remplit la fiche descriptive et établira la carte du site ;
 - assure la réactualisation de cette fiche tous les six ans en lien avec le comité de suivi ;
 - assure la coordination de la gestion, le suivi du site « au quotidien » ;
 - informe l'autorité administrative au cas où une modification surviendrait dans ses caractéristiques écologiques ;
 - appuie l'autorité administrative dans la rédaction des réponses aux questions posées par le secrétariat de la convention dans le cas où un changement aurait été détecté sur le site ;
 - assure le secrétariat et l'animation du comité de suivi. » (MEEDDM, 2009).
- « Le comité de suivi choisit son président et propose un organisme coordinateur du site ainsi qu'un correspondant (personne physique) au sein de cet organisme coordinateur ». Une fois le site inscrit, le comité de suivi a vocation à « *veiller à ce que le site soit géré en conformité avec les principes de la convention de Ramsar* » (MEEDDM, 2009).

Instances et modalités de prise de décisions

- L'autorité administrative (le ministère en charge de l'écologie, à travers ses services déconcentrés, les DREAL) est chargée par la circulaire de « s'assurer de la gestion appropriée » des sites Ramsar ; il s'agit donc essentiellement d'une mission de contrôle, qui peut se traduire notamment par l'approbation du choix du ou des coordinateurs, l'approbation du plan d'action pluriannuel, la participation aux comités de suivi, ainsi que le partage d'information entre les différentes instances (organisme coordinateur, Ministère, Secrétariat de la convention, etc.).
- Le comité de suivi a pour mission de « *veiller à ce que le site soit géré en conformité avec les principes de la convention de Ramsar* » (MEEDDM, 2009) ; il s'agit ici principalement d'une mission de planification et de supervision. La circulaire précise que le comité de suivi se réunit au minimum une fois par an à l'invitation de son président. Du fait de la configuration particulière du site Ramsar des Étangs de la Champagne humide, il est probable que le comité de suivi rassemble un grand nombre d'acteurs du territoire.



Compte tenu de cette contrainte, son rôle pourrait se limiter à :

- la gestion et la supervision du processus de planification et la validation du plan d'action pluri- annuel qui en résulte ;
- la revue du bilan d'activité de l'année écoulée et la validation et éventuellement l'amendement du plan d'actions de l'année à venir.
- Le ou les coordinateurs sont alors chargés de la mise en œuvre du plan d'action adopté par le comité de suivi et de la coordination des acteurs impliqués. Le ou les correspondants assurent donc une mission d'exécution.
- Même si cette instance n'est pas prévue par la circulaire, la DREAL Grand Est préconise la mise en place d'un comité technique constitués d'experts, mobilisé si besoin par le comité de suivi, pour apporter un appui à ce dernier.

Instances et modalités de rapportage et de contrôle

Vis-à-vis du rapportage, la circulaire apporte les précisions suivantes :

- Le correspondant, membre de l'organisme coordinateur, informe l'autorité administrative au cas où une modification surviendrait dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar ;
- Le correspondant assure l'actualisation de la fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR) tous les six ans en lien avec le comité de suivi.

En complément, et comme indiqué précédemment, on peut proposer que le ou les organismes coordinateurs soient chargés d'élaborer le bilan annuel d'activités et le programme d'action pour l'année à venir et de le soumettre au comité de suivi lors de sa réunion annuelle.

3.1.2 Propositions d'organisations possibles

LES INSTANCES POSSIBLES ET LEURS MISSIONS

La circulaire du 24 décembre 2009 prévoit une gouvernance organisée a minima autour d'un/des **organisme(s) coordinateur(s)** et d'un **comité de Suivi** (...).

La multitude des acteurs, la taille du site ainsi que la nature et le nombre des missions orphelines identifiées nous conduisent à proposer la mise en place d'organes d'appui permettant aux acteurs de se retrouver autour de centres d'intérêt partagés ou de territoires communs. Suite aux recommandations effectuées par certains acteurs lors des entretiens, nous proposons en particulier de différencier les organes de mobilisation et d'échanges entre élus des organes de dialogue technique. Sont ainsi proposés :

- des **commissions géographiques**, qui travaillent à l'échelle locale et sont composées d'élus, et éventuellement d'acteurs du secteur privé. Ces commissions ont vocation à être l'organe de mobilisation de proximité.
- Des organes d'échanges techniques intervenant à l'échelle de l'ensemble de la zone Ramsar :
 - des **groupes de travail techniques thématiques**, mettant en réseau des agents techniques des différentes structures intervenant sur le territoire ;
 - un **comité scientifique et technique**, qui assurera la coordination des groupes de travail techniques thématiques (il regroupera notamment les rapporteurs des groupes de travail) et pourra être complété de scientifiques ou experts de la thématique ;

Souplesse et progressivité

Ces instances n'ont pas forcément vocations à être toutes activées en permanence ni en même temps. Elles pourront être activées selon le niveau d'ambition et être mise en place progressivement en fonction des besoins qui apparaîtront.



Figure 9 : les instances possibles et leurs missions



Source : BRLi

PROPOSITIONS EN MATIERE DE COMPOSITION ET DE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

Les propositions en matière de composition et de fonctionnement des instances sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Propositions en matière de composition et de fonctionnement des instances

Organe	Rôle	Missions	Composition	Fonctionnement
Organes indispensables (obligatoires au titre de la circulaire)				
Comité de suivi	Décisionnaire	<ul style="list-style-type: none"> - Désignation de(s) organisme(s) coordinateur(s) - Suivi annuel de la feuille de route - Validation des rendus des prestataires 	Proche de celle du Comité de Suivi de l'étude	<ul style="list-style-type: none"> - Composition: - Election d'un bureau - Réunion ordinaire 1x/an + réunions extraordinaires
Coordinateur(s)	Animateur(s) Correspondant(s) du site	<i>Voir la présentation des scénarios</i>		
Organes optionnels d'appui				
Commissions géographiques	Groupes de travail politiques	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de proximité des élus et privés 	<ul style="list-style-type: none"> - collectivités territoriales (élus): EPCI, communes, syndicats de rivières, etc. - Secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> - Election d'un président - Réunions 2x/an
Comité Scientifique et technique	Conseil et supervision scientifique	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement scientifique, avis et orientation - Transversalité entre thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> - responsables des groupes de travail technique, - chercheurs, - représentant du CSRPN 	<ul style="list-style-type: none"> - Election d'un président - Animation : Coordinateur Ramsar - Réunion ordinaire 1x/an (+ extraordinaires en fonction des avis)
Groupes de travail techniques thématiques	Coordination des interventions thématiques	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en réseau - Partage des tâches - Harmonisation des méthodes 	Agents techniques des structures	<ul style="list-style-type: none"> - Election d'un rapporteur de chaque groupe - Animation : en autonomie - Réunion ordinaire en fonction des besoins

Source : BRLi

Les discussions et l'analyse des missions orphelines nous amènent à suggérer la mise en place d'un certain nombre de groupes de travail, listés dans le tableau ci-dessous.



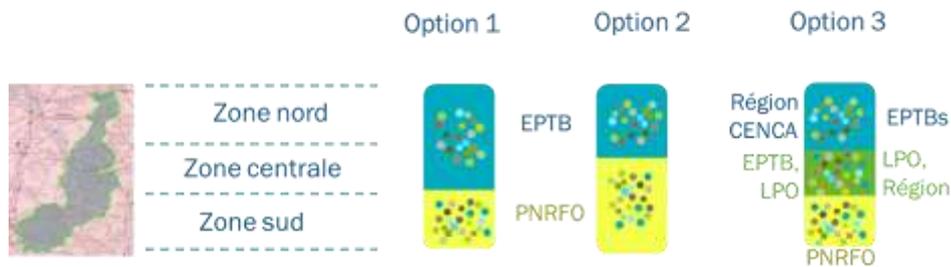
Tableau 8 : Propositions vis-à-vis de la structuration et composition des groupes de travail techniques thématiques

Groupe technique thématique	Composition proposée
Gestion et connaissance de la biodiversité	PNRFO, Gestionnaires d'AP, animateurs N2000, ...
Gestion de l'eau et des milieux aquatiques	EPTBs, Syndicats de rivières, SDDEA, ...
Education à l'environnement et au développement durable	Graine, LPO, CENCA, PNRFO, Fédé Chasse, Fédé pêche, CPIE, ONCFS ...
Valorisation durable des bioressources (ou Foresterie / agriculture & élevage / pêche et pisciculture / tourisme)	PNRFO, ONF, CRPF, Fédé Chasse, Fédé pêche, ARCHE, ONCFS, CA, Syndicat du Der, CRT...
Aménagement du territoire et urbanisme	Communes, EPCI (resp. techniques)

Source : BRLi

Nous proposons aussi le découpage en 2 à 3 Commissions Géographiques, selon la répartition présentée ci-dessous.

Figure 10 : Propositions de structuration et d'animation des commissions géographiques

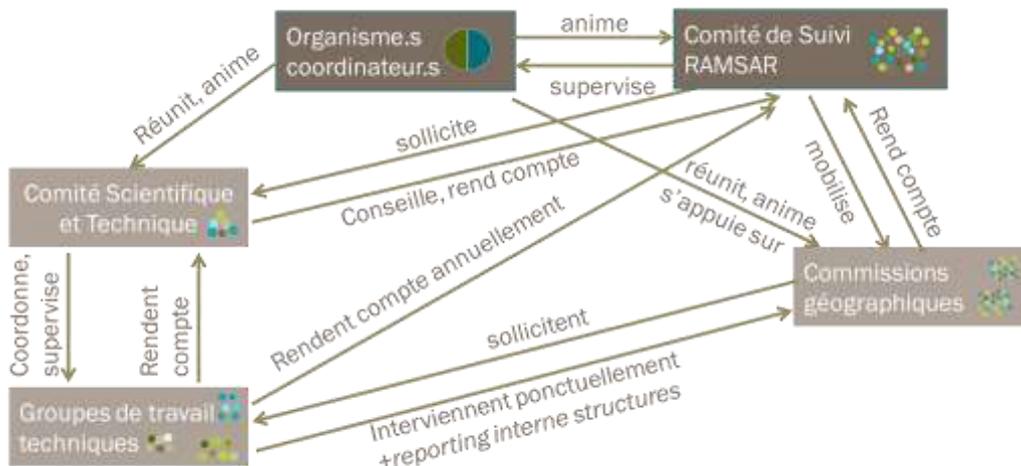


Source : BRLi

LIENS ET RELATIONS ENVISAGÉS ENTRE LES DIFFÉRENTES INSTANCES

Plus le nombre d'organes croît, plus il est important de bien définir leur rôle et leurs inter-relations. Le Comité de Suivi peut mobiliser les Commissions Géographiques ou consulter le Comité Scientifique et Technique (qui peut alors solliciter les groupes de travail thématiques). L'organisme coordinateur assure l'animation de ces deux premiers organes. Les groupes de travail sont relativement autonomes dans leur fonctionnement. Les relations inter-organes proposées sont présentées dans la figure ci-dessous. A noter que le *reporting* interne au sein d'une même structure entre agents techniques et élus contribue à la fluidité des échanges d'information entre groupes de travail et commissions géographiques.

Figure 11 : liens et relations envisagés entre les différentes instances



Source : BRLi



3.2 SCENARIOS DE GOUVERNANCE

3.2.1 Constats de base pour le développement des scénarios

- Le site Ramsar ne dispose pas de coordinateur couvrant la majorité des compétences (biodiversité / GEMA / valorisation durable), des fonctions et du périmètre géographique (cf. rapport de diagnostic) ;
- Ce constat objectif rejoint les avis émis par les participants au comité de suivi et par les personnes interviewées : on constate une difficulté à trancher entre les candidats ou à identifier le candidat idéal ;
- Dans le cas où l'un des candidats officiels, le PNRFO ou l'EPTB Seine Grand Lacs, serait désigné coordinateur unique, le risque de voir les relations et la collaboration entre ces deux organismes se dégrader est important ;
- En cas de désignation d'un tiers (« outsider ») comme coordinateur unique, le risque d'un désengagement des structures officiellement candidates dans le projet Ramsar existe.

Pour l'ensemble de ces raisons, le scénario d'un coordinateur unique, suggéré par la circulaire de 2009 et le plus représenté parmi les sites Ramsar français (41 sites sur 44), n'est pas à privilégier à court terme.

3.2.2 Structuration des missions à remplir par le(s) coordinateur(s) Ramsar

Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** (chapitre 2.1) présente les missions attendues pour e(s) coordinateur(s) Ramsar. Elles sont issues du recoupement et de la structuration de 3 sources :

- Les échanges réalisés lors des entretiens
- les missions nécessaires pour la mise en œuvre des chantiers prioritaires identifiés lors du premier Comité de Suivi
- l'analyse des zones blanches et missions orphelines (voir rapport de Diagnostic).

Nous proposons ci-après une structuration de ces missions selon 5 items, qui précisent ainsi les missions identifiées par la circulaire du 24 décembre 2009 et seront déclinés dans les scénarios de gouvernance proposés :

- Animation Ramsar :
 - Organisation, secrétariat et animation de comités de suivi ;
 - Pilotage du processus de planification et suivi du plan d'actions.
 - Pilotage de la promotion du site ;
 - Mise à jour FDR, réponses aux enquêtes nationales sur les ZH, etc.
- Appui à l'ingénierie financière ;
- Animation territoriale :
 - Mobilisation et relais ;
 - Accompagnement et suivi des projets.
- Référent scientifique :
 - Suivis scientifiques, centralisation, organisation, partage et valorisation des données ;
 - Pilotage de communications techniques et scientifiques ;
- Référent technique « Eau » / « Biodiversité » / « Développement territorial » :
 - Animation têtes de réseaux ;
 - Organisation de formations ;
 - Animation de comités restreints ;
 - Émergence thématiques orphelines.



3.2.3 Trois scénarios étudiés pour la coordination de la démarche Ramsar

APERÇU DES TROIS SCENARIOS

Les scénarios proposés

L'ensemble des éléments présentés précédemment nous conduit à proposer trois scénarios de gouvernance contrastés :

- Scénario 1 : **coordination entre structures existantes** :
 - Option 1a : coordination partagée entre le PNRFO et l'ETPB ;
 - Option 1b : coordination alternée entre le PNRFO et l'EPTB ;
 - Option 1c : coordination partagée entre le PNRFO, l'EPTB et la Région.
- Scénario 2 : **création d'une nouvelle structure** - entièrement dévolue à l'animation et à la coordination de la zone Ramsar – de type GIP⁵ ;
- Scénario 3 : portage **supra-local & volontariat** : une ou deux structures publiques assurent la coordination et s'appuient largement sur les structures locales volontaires.

Trame de présentation des scénarios

La présentation de chacun des trois scénarios (parties 3.2.2 à 3.2.4) est structurée selon les composantes suivantes :

- Répartition des missions (précise notamment qui fait quoi entre organismes coordinateurs) ;
- Schéma des responsabilités (traduction de l'organigramme décisionnel et indication de la nature des relations entre organismes ou instances) ;
- Instances et modalités de prise de décisions ;
- Instances et modalités de rapportage et de contrôle ;
- Moyens requis (cette estimation n'inclut pas le temps nécessaire à l'élaboration de la feuille de route).

Quand cela se justifie, la comitologie proposée dans la section 3.1 est déclinée par scénario.

Nous rappelons par ailleurs que la circulaire ne donne pas d'indication quant à la répartition des missions entre organismes coordinateurs (elle ne prévoit pas ce cas de figure) ou en encore quant au temps à allouer à l'animation et la coordination. Les éléments présentés relèvent donc de nos propositions, elles-mêmes basées sur le fruit de la concertation.

3.2.3.1 Scénario 1 : coordination entre structures existantes

Ce scénario correspond à **un partage de la mission d'animation et de coordination entre deux ou trois structures existantes**. Les options 1a et 1b permettent d'explorer respectivement une répartition des rôles entre deux structures (thématique ou par tâche) et une coordination tournante, à tour de rôle. Nous excluons volontairement le partage géographique qui ne nous paraît pas compatible avec une exigence de cohérence territoriale de la gestion. Ce partage reviendrait à scinder le site Ramsar des étangs de la Champagne humide en plusieurs sites. En revanche, il nous paraît envisageable de partager l'animation de commissions géographiques (voir le paragraphe sur la Comitologie) car cela ne remet pas en cause la cohérence de l'animation à l'échelle du site.

Les structures proposées sont les structures initialement candidates ou dont la candidature a été suggérée le plus souvent au cours du processus de concertation. Les options 1a et 1b impliquent une coordination entre le PNRFO et l'EPTB ; l'option 1c inclut en plus la Région.

⁵ Pour un objet de type « coordination d'un site Ramsar », seuls un GIP ou une association loi 1901 permettraient d'associer des personnes de droit public et de droit privé. L'association loi 1901 est plus souple mais a moins de solennité et d'aspects contraignants vis-à-vis de tiers que le GIP et paraît donc moins adaptée pour l'animation et la coordination d'un tel site.



OPTION 1A : COORDINATION PARTAGÉE ENTRE LE PNRFO ET L'EPTB

Répartition des missions

Note : la coordination partagée nécessite une mutualisation des compétences des structures coordinatrices. Nous avons souvent remarqué qu'un manque de clarté dans le partage des missions entre organismes auxquels a été assignée une même compétence peut devenir un facteur de tension. . La proposition de partage présentée ci-après constitue ainsi une suggestion qui s'appuie sur notre perception des aptitudes et atouts respectifs de chacune des structures. Si ce scénario est retenu, nous recommandons que la répartition des missions fasse l'objet d'une ou plusieurs réunions de travail dédiées avec les structures concernées.

Missions assurées par le PNRFO

Compte tenu des champs d'intervention privilégiés des PNR, le PNRFO pourrait assurer le rôle de « référént scientifique Ramsar » sur les champs d'intervention biodiversité et développement territorial :

- Animation Ramsar :
 - Mise à jour de la fiche Ramsar tous les 6 ans ;
 - Organisation, secrétariat et animation, en étroite collaboration avec l'EPTB (répartition à définir selon les thématiques et zones géographiques), de réunions de comités restreints (géographiques ou techniques) selon les besoins ;
- Animation territoriale :
 - Accompagnement, mise en œuvre (selon les projets) et suivi des projets biodiversité et développement territorial du plan d'action pluriannuel ;
 - Mobilisation et relais des acteurs du développement territorial ;
- Référént scientifique :
 - Pilotage, en étroite collaboration avec l'EPTB, des communications techniques et scientifiques inscrites au plan de communication
 - Mise au point et pilotage, en lien avec les acteurs concernés (notamment CENCA, LPO), de l'harmonisation des suivis scientifiques sur la zone Ramsar, de la centralisation et de l'organisation des données, du partage des données, de la valorisation des données sous la forme de publications par exemple ;
- Référént technique « biodiversité et développement territorial » :
 - Mobilisation et relais des acteurs de la biodiversité et
 - Organisation, en étroite collaboration avec l'EPTB, de formations, de sessions de partage d'expérience sur les thématiques biodiversité et développement territorial ;

Missions assurées par l'EPTB

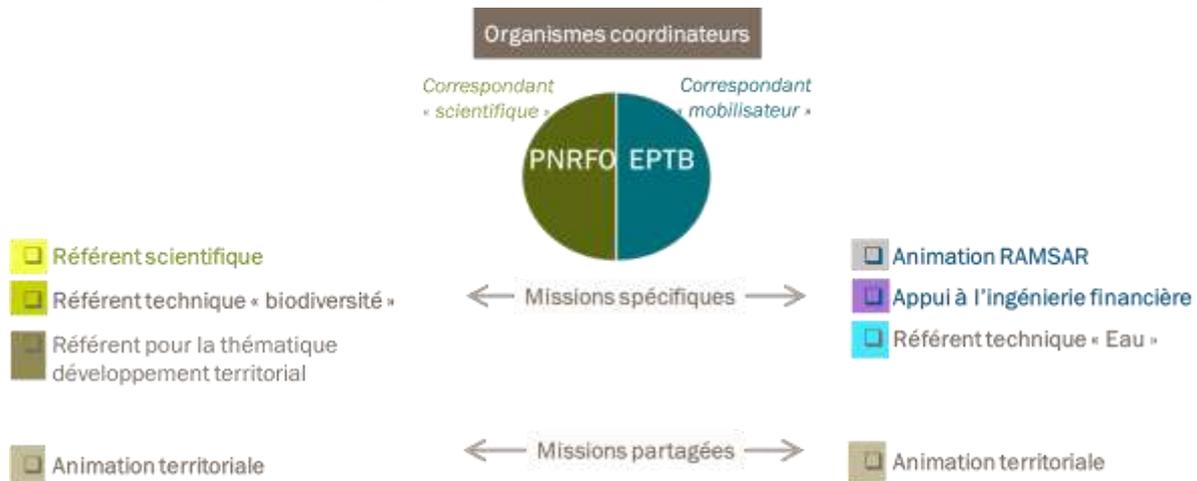
L'EPTB pourrait assurer le rôle de « mobilisateur », notamment auprès des collectivités et des élus, pour garantir l'implication des acteurs dans la démarche Ramsar :

- Animation Ramsar
 - Pilotage, en étroite collaboration avec le PNRFO, du volet promotion de la zone Ramsar inscrit au plan de communication ;
- Appui à l'ingénierie financière (ex : aide au montage de dossiers de subvention) ;
- Animation territoriale :
 - Organisation, secrétariat et animation, en étroite collaboration avec le PNRFO, des comités de suivi Ramsar annuels ;



- Pilotage, en étroite collaboration avec le PNRFO, du processus de planification devant aboutir à la production d'une feuille de route et d'un plan d'action pluriannuel, par exemple à l'horizon 10 ans : mise au point du mécanisme de financement de l'élaboration du plan pluriannuel, élaboration du cahier des charges pour le recrutement d'un bureau d'étude spécialisé, chargé de faire émerger et centraliser les propositions d'actions, d'évaluer leur faisabilité technique et financière et d'élaborer le plan de financement du plan d'action pluriannuel, suivi et validation de l'étude ou pour une élaboration en régie ;
 - Mise en place et animation, en étroite collaboration avec le PNRFO, du système de suivi des projets inscrits au plan d'action ;
 - Organisation, secrétariat et animation, en étroite collaboration avec le PNRFO (répartition à définir selon les thématiques et zones géographiques), de réunions de comités restreints (géographiques ou techniques) selon les besoins ;
- Référent technique « eau »
- Accompagnement ou mise en œuvre des projets de gestion des milieux aquatiques de la feuille de route ;
 - Référent technique auprès des acteurs locaux sur la thématique gestion des milieux aquatiques et aiguillage vers les autres structures compétentes ;
 - Mobilisation et relais des acteurs de la gestion de l'eau.

Figure 12 : répartition des missions – scénario 1a



Source : BRLi

Schéma des responsabilités

- Correspondant scientifique : PNRFO ;
- Correspondant mobilisateur : EPTB.

Instances et modalités de prise de décisions

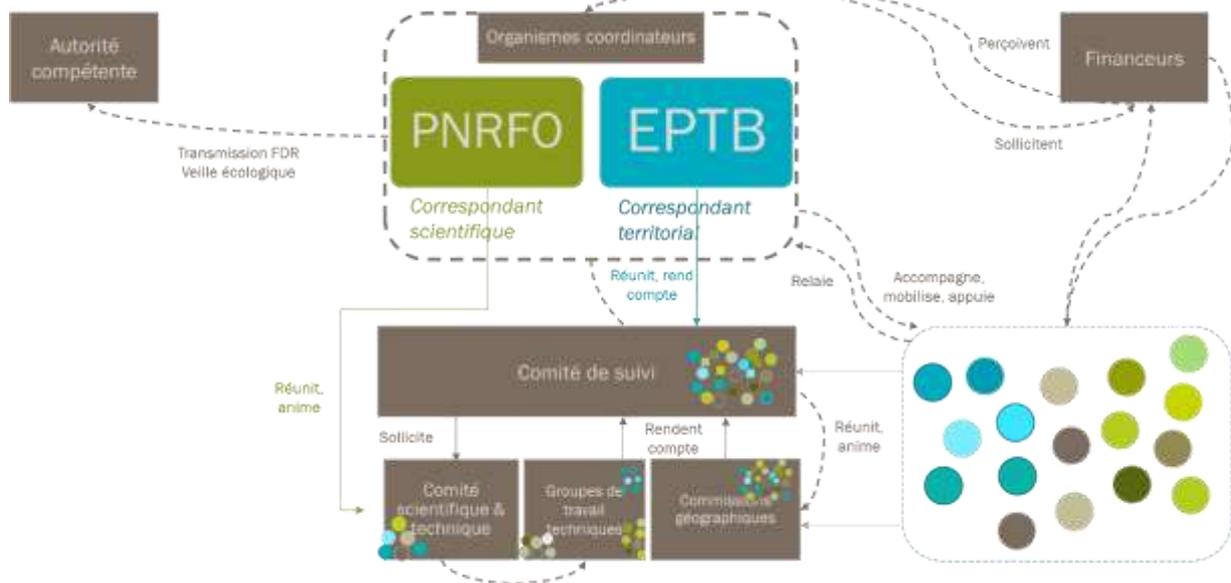
Application de la circulaire.

Instances et modalités de rapportage et de contrôle

Transmission de la FDR et veille écologique : PNRFO.



Figure 13 : schéma des responsabilités – scénario 1a



Note : les cercles de couleur représentent les acteurs du territoire

Source : BRLi

Moyens humains requis

Désignation d'un correspondant dans chacune des deux structures, consacrant chacun un $\frac{3}{4}$ temps (0,75 ETP) à la coordination.

OPTION 1 B : COORDINATION ALTERNÉE ENTRE LE PNRFO ET L'EPTB

Cette option prévoit le portage de missions à tour de rôle, pour une durée définie, par exemple tous les 2 ans.

Missions tournantes / alternées

- Animation Ramsar :
 - Organisation, secrétariat et animation des comités de suivi RAMAR annuels ;
 - Co-pilotage du processus de planification devant aboutir à la production d'une feuille de route sur 10 ans ;
 - Mise en place et animation du système de suivi des projets inscrits à la feuille de route ;
 - Pilotage de la mise en œuvre du plan de communication et de promotion de la zone Ramsar ;
 - Organisation, secrétariat et animation, de réunions de comités restreints (géographiques ou techniques) selon les besoins ;
- Référent technique « développement territorial » :
 - Mobilisation et relais des acteurs du développement territorial ;
 - Accompagnement et suivi des projets développement territorial de la feuille de route ;
 - Organisation de sessions de formation sur la thématique développement territorial.



Missions permanentes

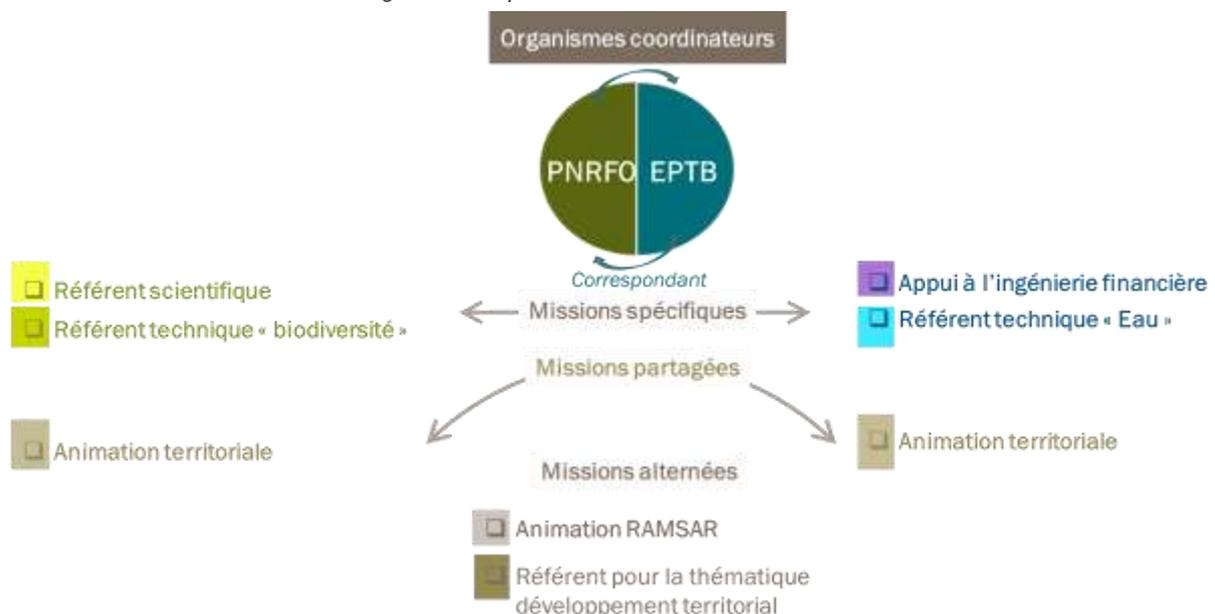
■ Missions permanentes du PNRFO :

- Animation Ramsar :
- Mise à jour de la fiche Ramsar tous les 6 ans ;
- Référent scientifique :
- Pilotage, en étroite collaboration avec l'EPTB, des communications techniques et scientifiques inscrites au plan de communication
- Mise au point et pilotage, en lien avec les acteurs concernés (notamment CENCA, LPO), de l'harmonisation des suivis scientifiques sur la zone Ramsar, de la centralisation et de l'organisation des données, du partage des données, de la valorisation des données sous la forme de publications par exemple ;
- Référent technique « biodiversité » :
- Organisation, en étroite collaboration avec l'EPTB, de formations, de sessions de partage d'expérience sur la thématique biodiversité;

■ Missions permanentes de l'EPTB :

- Appui à l'ingénierie financière ;
- Référent technique eau :
- Accompagnement et suivi des projets gestion des milieux aquatiques de la feuille de route ;
- Référent technique auprès des acteurs locaux sur la thématique gestion des milieux aquatiques et aiguillage vers les autres structures compétentes ;
- Mobilisation et relais des acteurs de la gestion de l'eau.

Figure 14 : répartition des missions –scénario 1b



Source : BRLi

Schéma des responsabilités

Le PNRFO et l'EPTB assurent le rôle de correspondant à tour de rôle.

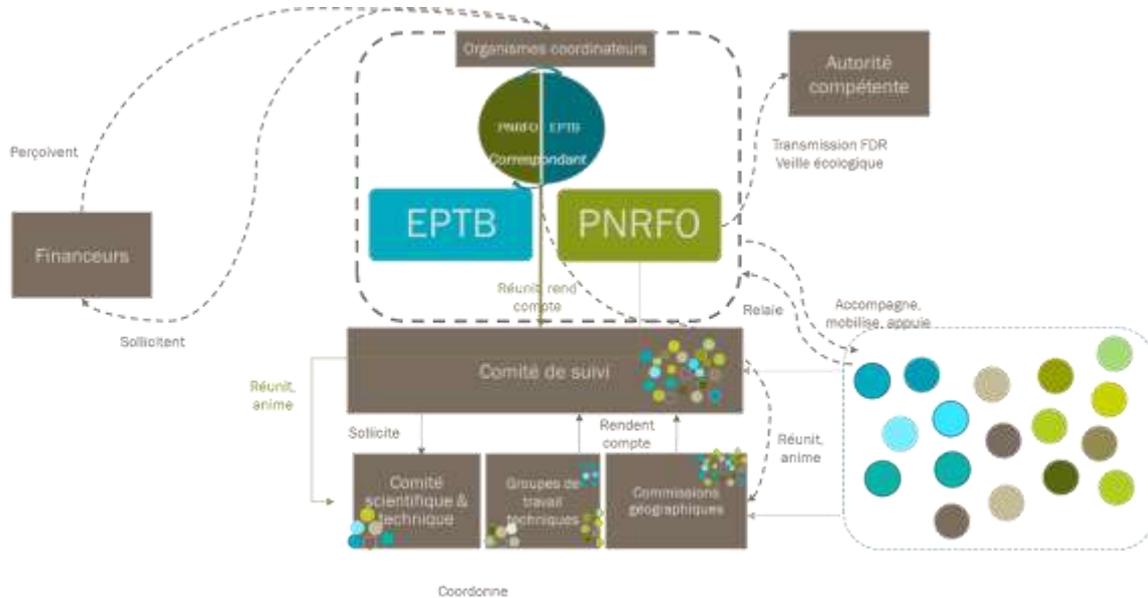
Instances et modalités de prise de décisions

Application de la circulaire.

Instances et modalités de rapportage et de contrôle

Transmission de la FDR et veille écologique : PNRFO.

Figure 15 : schéma des responsabilités – scénario 1b



Note : les cercles de couleur représentent les acteurs du territoire

Source : BRLi

Moyens humains requis

Désignation d'un correspondant dans chacune des deux structures :

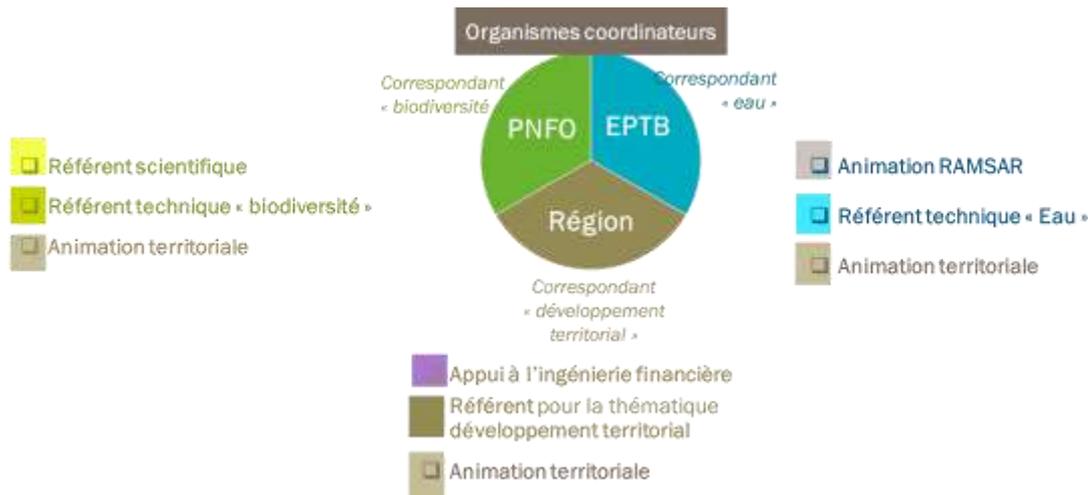
- Moyens humains requis pour les missions permanentes :
 - PNRFO : 0,6 ETP ;
 - EPTB : 0,4 ETP ;
- Moyens humains supplémentaires requis pour les missions tournantes :
 - 0,5 ETP (s'ajoute alternativement au 0,6 ETP du PNRFO et au 0,4 ETP de l'EPTB).

OPTION 1C : COORDINATION PARTAGÉE ENTRE LE PNRFO, L'EPTB ET LA RÉGION

Cette option constitue une variante de l'option 1a, dans laquelle la Région assure la coordination sur la thématique du développement territorial.



Figure 16 : répartition des missions – scénario 1c



Source : BRLi

Schéma des responsabilités

- Correspondant « biodiversité » : PNRFO ;
- Correspondant « eau » : EPTB ;
- Correspondant « développement territorial » : Région.

Instances et modalités de prise de décisions

Application de la circulaire.

Instances et modalités de rapportage et de contrôle

Transmission de la FDR et veille écologique : PNRFO.

Moyens humains requis

Désignation d'un correspondant dans chacune des trois structures :

- PNRFO : 0,6 ETP ;
- EPTB : 0,75 ETP ;
- Région : 0,4 ETP.

NB : les moyens humains requis sont plus importants que pour les scénarios 1a et 1b car l'ajout d'une structure supplémentaire requiert davantage de coordination.

3.2.3.2 Scénario 2 : création d'une nouvelle structure de type GIP

Ce scénario consiste à créer une structure nouvelle, entièrement dévolue à la coordination du site Ramsar, dont le périmètre d'intervention correspond strictement au périmètre du site Ramsar. Tous les acteurs du territoire, qu'il s'agisse de personnes morales de droit public (établissements publics, État, collectivités territoriales, (GIP)) et de personnes morales de droit privé (entreprises, sociétés d'économie mixte, associations, fondations, (GIE)) souhaitant s'impliquer dans la démarche Ramsar adhèrent au groupement⁶.

⁶ Pour plus d'informations sur les GIP, le Ministère de l'Économie a mis en ligne un guide relatif aux GIP : <https://www.economie.gouv.fr/daj/guide-relatif-aux-gip>



Répartition des missions

Les membres fondateurs du GIP définissent librement les statuts du GIP et ses modalités de fonctionnement et d'organisation, sous réserve du respect des dispositions législatives et réglementaires.

En vertu des statuts qui seront approuvés par les services de l'Etat, le GIP, qui est doté d'une assemblée générale, d'un président, ainsi que d'un exécutif, le directeur et son équipe, pourrait assurer les missions suivantes :

- Référent scientifique et technique
 - Mise à jour de la fiche Ramsar tous les 6 ans ;
 - Mise au point et pilotage, en lien avec les acteurs concernés, de l'harmonisation des suivis scientifiques sur le site Ramsar ; de la centralisation et de l'organisation des données ; du partage des données ; de la valorisation des données sous la forme de publications par exemple.
 - Organisation de sessions de formation sur les thématiques biodiversité, gestion des milieux aquatiques et développement territorial ;
 - Référent technique auprès des acteurs locaux sur les thématiques biodiversité, gestion des milieux aquatiques et développement territorial et aiguillage vers les autres structures compétentes ;
 - Mobilisation et relais des acteurs de la biodiversité, de la gestion de l'eau et du développement territorial
- Animation RAMSAR : Organisation, secrétariat et animation des comités de suivi RAMAR annuels ;
- Organisation, secrétariat et animation de réunions de comités restreints (géographiques ou techniques) selon les besoins ;
 - Pilotage de la mise en œuvre du plan de communication et de promotion de la zone Ramsar ;
- Animation territoriale
 - Pilotage du processus de planification devant aboutir à la production d'une feuille de route (ou plan d'action) sur 10 ans ;
 - Mise en place et animation du système de suivi des projets inscrits à la feuille de route ;
 - Accompagnement de tous des projets de la feuille de route ;
- Appui à l'ingénierie financière ;

Chaque structure membre du GIP serait susceptible d'assurer le portage d'un ou plusieurs projets de la feuille de route, en collaboration ou non avec d'autres structures membres, selon leurs compétences et appétences.

Schéma des responsabilités

Application de la circulaire.

Instances et modalités de prise de décisions

Un GIP est habituellement doté :

- D'une assemblée générale, composée de l'ensemble des membres du groupement. Elle constitue le lieu de discussion de la stratégie du groupement. Ses missions et attributions sont fixées par la convention constitutive du GIP. Relèvent toujours de la compétence de l'assemblée générale :
 - « La modification de la convention constitutive ;
 - L'admission ou l'exclusion d'un membre ;
 - Son renouvellement ;
 - La transformation du groupement en une autre structure ;
 - La dissolution anticipée du groupement. » (Ministère de l'économie et des finances, 2016)



Le programme d'activités peut également faire partie des compétences prévues par la convention constitutive du GIP.

- D'un conseil d'administration : dans l'hypothèse où le GIP serait composé d'un nombre important de membres, il est souvent nécessaire que la convention prévoie un conseil d'administration pour assurer l'efficacité opérationnelle du GIP (Ministère de l'économie et des finances, 2016). Il constitue alors l'organe de prise de décision resserrée et l'instance délibérante compétente pour la plupart des affaires du GIP (à l'exception des aspects touchant l'évolution ou l'existence du GIP, qui restent du ressort de l'assemblée générale). La convention constitutive peut par exemple prévoir que le conseil d'administration délibère sur :
 - « les propositions relatives au programme d'activités ;
 - le budget et le compte financier ou le compte annuel dans le cas d'un GIP régi par les règles de comptabilité privée ;
 - la fixation des participations respectives des membres (le règlement intérieur prévoit de manière générale l'organisation du vote et les majorités requises, selon la nature et le type de délibérations) ;
 - la convocation des assemblées et la fixation de l'ordre du jour ;
 - le fonctionnement du GIP ;
 - la rédaction d'un rapport financier à destination des membres de l'assemblée générale » (Ministère de l'économie et des finances, 2016).
- D'un directeur, qui assure, sous l'autorité de l'assemblée générale ou du conseil d'administration, le fonctionnement du groupement. « Le directeur est ainsi le représentant légal du groupement, et le représente dans tous les actes de la vie civile. À ce titre, il a notamment compétence pour signer les contrats des personnels recrutés en propre par le GIP. [...] Le directeur du groupement prépare les travaux du conseil d'administration et, notamment, le budget et les budgets rectificatifs. Il exécute les délibérations du conseil d'administration. C'est également le directeur qui doit soumettre le compte financier ou le compte annuel au conseil d'administration. » (Ministère de l'économie et des finances, 2016).

Dans le cadre de l'animation du site Ramsar, ces instances qui assureraient les fonctions prévues par la circulaire sont :

- GIP : Organisme coordinateur ;
- Directeur du GIP : Correspondant.
- Association loi 1901⁷ ou structure informelle : comité de suivi Ramsar

Le conseil d'administration et l'assemblée générale sont des instances propres au GIP qui n'entrent pas dans la composition des instances de gouvernance du site Ramsar.

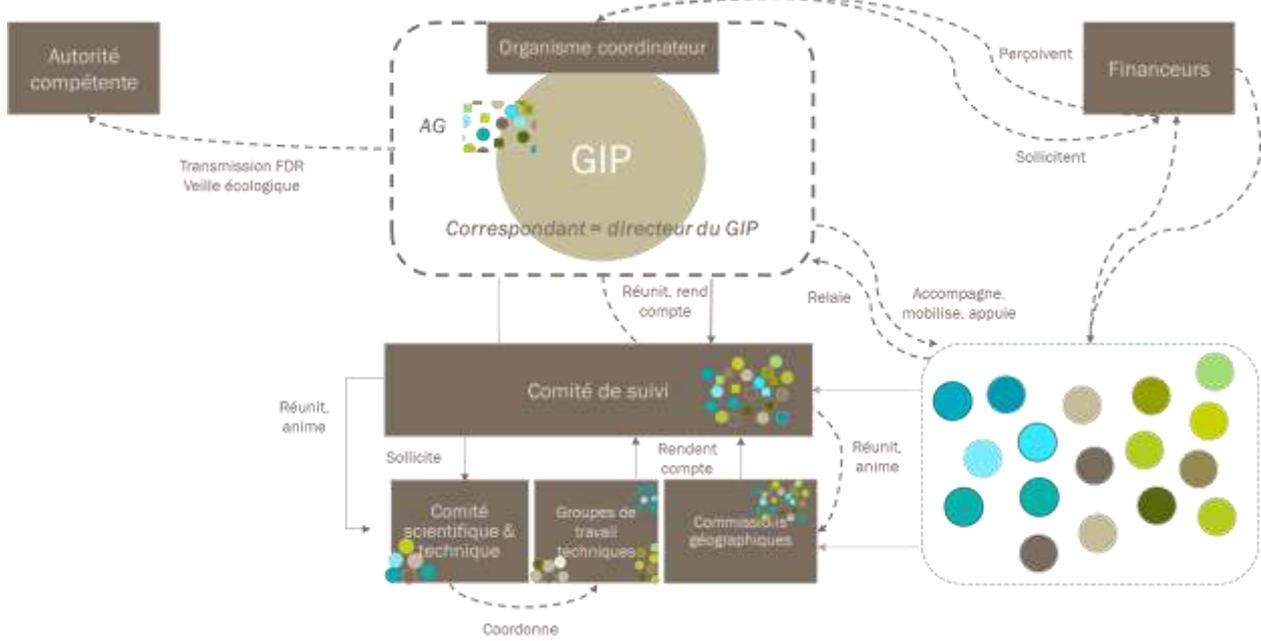
Les membres du GIP conservent bien entendu la maîtrise budgétaire de la structure, puisqu'il est adopté par l'organe délibérant (conseil d'administration).

Instances et modalités de rapportage et de contrôle

Aux modalités de rapportage prévues par la circulaire, s'ajoutent des modalités de rapportage interne au GIP (cf. ci-dessus).

⁷ Si besoin (cela n'est pas une obligation), le comité de suivi pourra être solennisé à travers la création d'une association.

Figure 17 : schéma des responsabilités – scénario 2



Note : les cercles de couleur représentent les acteurs du territoire

Source : BRLi

Moyens humains requis

Ce scénario se justifie en cas de volonté de mettre en œuvre un projet de territoire ambitieux (niveau d'ambition E). Cette ambition requiert la mise en place d'une équipe technique en appui à la direction du GIP, équivalant à au moins 5 ETP⁸.

3.2.3.3 Scénario 3 : portage supra-local & volontariat

Ce scénario constitue une solution par défaut en cas d'absence de réunion des conditions nécessaires à la mise en place des scénarios 1 ou 2 dans un futur proche. Il s'agit d'une solution de repli, préférentiellement temporaire, le temps que les obstacles à la mise en place des scénarios 1 ou 2 soient levés ou qu'un scénario alternatif émerge. Il permettrait d'entamer le processus d'élaboration de la feuille de route, processus susceptible de faire évoluer les perceptions et les attentes en termes de gouvernance.

Ce scénario repose sur un portage par une structure publique ou un tandem de structures publiques, dont l'échelle d'intervention est plus large que le site Ramsar (échelle supra). Les structures identifiées sont la Région et la DREAL.

Ce scénario a été évoqué par les acteurs dans le cadre des entretiens. Il permet de pallier l'éventualité d'absence d'accord entre les acteurs sur lesquels reposent les autres scénarios. Le principe de réalité nous conduit donc à proposer cette alternative, certes non idéale, mais qui présente l'avantage de compléter le panel des possibles dans une phase de maturation et de réflexion.

⁸ Cette estimation des 5 ETP correspond à un ordre de grandeur en-dessous duquel la question de l'opportunité de mettre en place un GIP se pose, au vu des démarches nécessaires au montage et à la gestion d'une nouvelle structure. Il est trop tôt pour proposer un intitulé précis aux postes correspondant à ces 5 ETP (qui pourraient inclure un poste de direction, des chargé(e)s de mission et un poste de secrétaire/comptable). Selon le projet établi, les postes pourront reprendre les missions confiées au GIP ou les thématiques contenues dans la feuille de route / le projet de territoire et/ou avoir une composante géographique



Positionnement de la Région et de la DREAL

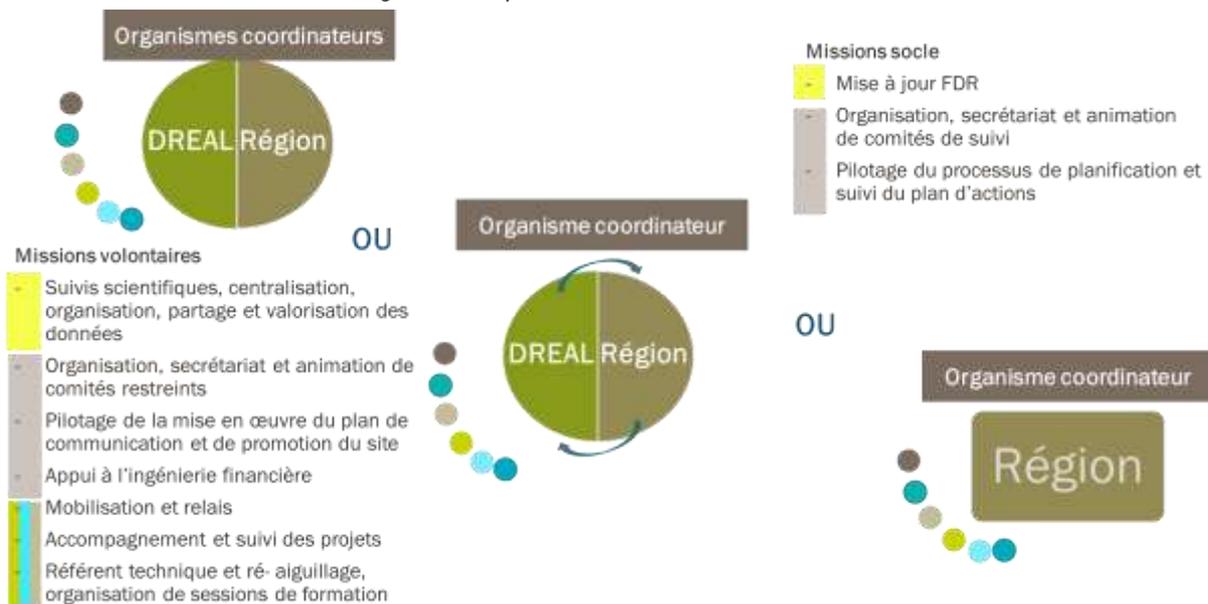
La Région souhaite privilégier un portage local en lien avec le principe de subsidiarité, mais restait jusqu'au dernier Comité de Suivi à l'écoute des propositions de l'étude. La DREAL a indiqué qu'elle ne pouvait pas porter elle-même l'ensemble des missions d'animation, gestion du site Ramsar. En effet, selon la circulaire, les services de l'Etat représentent l'autorité administrative garante de la démarche Ramsar et doivent par ce fait assurer un rôle de cadrage de la politique Ramsar en s'appuyant sur les missions effectuées par une (ou des) structure(s) externe(s), identifiée(s) comme organisme(s) coordinateur(s) Ramsar.

Répartition des missions

Seules les « *missions socle* », à savoir l'organisation des comités de suivi annuels et la mise à jour de la fiche Ramsar, seraient assurées par la ou les structure(s) supra, avec l'aide des structures volontaires. Dans ce scénario, certaines structures volontaires pourraient jouer le rôle partiel d'organismes coordinateurs transitoires et donc assurer les autres missions Ramsar fléchées dans le schéma comme des « *missions volontaires* » (suivis scientifiques, etc.). Certaines structures se sont déjà positionnées lors des entretiens réalisés (voir Tableau 4).

La mise au point de la feuille de route et le suivi annuel de sa mise en œuvre seraient portés par une maîtrise d'ouvrage conjointe entre la ou les structure(s) supra et l'Agence de l'eau.

Figure 18 : répartition des missions – scénario 3



Note : les cercles de couleur représentent les structures volontaires

Source : BRLi

Schéma des responsabilités

La ou les structure(s) supra assure(nt) les missions *socle* et les actions définies dans la feuille de route seraient mises en place par les structures volontaires

Instances et modalités de prise de décisions

Application de la circulaire⁹.

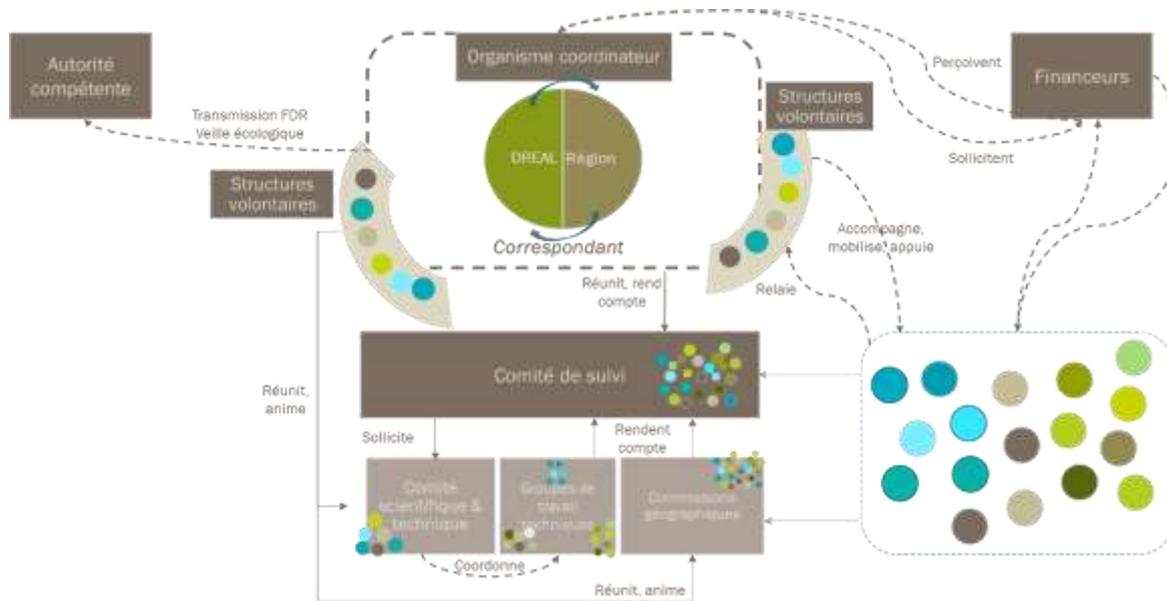
⁹ La DREAL souligne la difficulté d'application de la Circulaire dans la configuration d'une coordination partagée ou alternée DREAL/Région, puisqu'une même structure (la DREAL) ne peut pas assurer la fois les rôles d'exécution et de contrôle.



Instances et modalités de rapportage et de contrôle

La ou les structure(s) supra assure(nt) le rapportage auprès du Comité de suivi.

Figure 19 : schéma des responsabilités – scénario 3



Note : les cercles de couleur représentent les acteurs du territoire

Source : BRLi

Moyens humains requis

Ce scénario requiert une implication de la ou des structure(s) supra à la hauteur de 0,5 ETP chacune. S'ajoute à ces moyens une implication de l'Agence de l'eau à la hauteur de 0,5 ETP si ce scénario est concomitant avec le processus d'élaboration de la feuille de route.

La réalisation des "missions volontaires", reposant comme leur nom l'indique sur du volontariat, dépendra donc de l'implication bénévole des acteurs locaux dans la démarche.



4 ANALYSE CRITIQUE DES SCÉNARIOS ET PISTES DE FIABILISATION

4.1 PRESENTATION DES CRITERES D'ANALYSE

Les scénarios sont analysés à l'aune des critères présentés ci-après :

- Critère n°1 : **Capacités opérationnelles des principales structures identifiées pour la coordination**
 - Compétences techniques et thématiques disponibles en interne (ou rassemblées) ;
 - Moyens financiers disponibles en interne (ou rassemblées) et capacité à mobiliser des moyens extérieurs supplémentaires (volume et outils) ;
 - Capacité à animer et à mobiliser ;
- Critère n°2 : **Légitimité juridique**
 - Légitimité géographique (périmètre d'intervention)
 - Légitimité thématique (missions statutaires)
- Critère n°3 : **Légitimité socio-politique**
 - Niveau d'acceptabilité pressenti du scénario par les acteurs du territoire, estimé sur la base des expressions des participants aux comités de suivi et des personnes interviewées ;
 - Niveau d'engagement actuel dans la démarche Ramsar des principales structures identifiées pour la coordination ;
 - Cohérence avec les politiques des acteurs influents.
- 4^{ème} critère : **Opérationnalité**
 - Facilité de mise en œuvre ;
 - Durabilité.

40

4.2 ANALYSE CRITIQUE

Les tableaux ci-dessous correspondent à la légende des figures présentées dans le tableau d'analyse critique page suivante.

Tableau 9 : Légende du tableau d'analyse critique

SYMBOLE	FONCTION	SYMBOLE	FONCTION
	Planification, coordination		Assistance technique, conseil
	Communication, EEDD		Connaissance
	Gestion opérationnelle Maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre)		Régulation et police
	Propriété foncière		Financement

COULEUR	CHAMP D'INTERVENTION THEMATIQUE
	Biodiversité
	GEMA
	Développement territorial

Le tableau ci-dessous présente l'analyse critique de chacun des trois scénarios.

Tableau 10 : Analyse critique des scénarios

		CRITERE N°1 : CAPACITES OPERATIONNELLES DES PRINCIPALES STRUCTURES IDENTIFIEES POUR LA COORDINATION			CRITERE N°2 : LEGITIMITE JURIDIQUE		CRITERE N°3 : LEGITIMITE SOCIO-POLITIQUE			CRITERE N°4 : OPERATIONNALITE
		Compétences techniques et thématiques disponibles en interne (ou rassemblées)	Moyens financiers disponibles en interne (ou rassemblés au sein du dispositif) et capacité à mobiliser des moyens financiers externes	Capacité à animer et à mobiliser	Légitimité géographique (périmètre d'intervention)	Légitimité thématique (missions statutaires)	Niveau d'acceptabilité pressenti du scénario par les acteurs du territoire	Niveau d'engagement actuel dans la démarche Ramsar des principales structures identifiées pour la coordination	Cohérence avec les politiques des acteurs influents	Facilité de mise en œuvre et durabilité
Scénario 1 : coordination entre structures existantes	Option 1a : coordination partagée entre le PNRFO et l'EPTB	<ul style="list-style-type: none"> - L'association du PNRFO et de l'EPTB permet de couvrir l'intégralité des champs thématiques biodiversité, GEMA et développement territorial - Les compétences disponibles en interne dans ces deux structures sont complémentaires - Une fois les compétences des deux structures assemblées, le croisement des fonctions et des thématiques d'intervention du dispositif donne le tableau ci-après : 	<ul style="list-style-type: none"> - Ce scénario assure une forte capacité de financement, permise par l'association des capacités mobilisatrices propres des deux structures : - L'EPTB dispose de moyens financiers internes importants. Il dispose de la trésorerie nécessaire pour avancer si besoin les montants nécessaires aux porteurs de projet du territoire - Le PNRFO et l'EPTB sont en capacité de drainer des financements extérieurs et de les redistribuer au territoire 	<p>Ces deux structures ont largement démontré leurs capacités d'animation et de mobilisation dans leur périmètre d'intervention et dans le cadre de l'exercice de leurs missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le PNRFO dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de sa charte ; - L'EPTB dans le cadre de la mise en place des PAPI 	<ul style="list-style-type: none"> - L'association de ces deux structures permet de couvrir 90 % du périmètre du site Ramsar (38% pour le PNRFO et 90% pour l'EPTB) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les missions statutaires du PNRFO correspondent en tous points aux objectifs poursuivis par la Convention de Ramsar - Les missions de l'EPTB en concordance avec les objectifs poursuivis par la Convention de Ramsar sont : la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides 	<ul style="list-style-type: none"> - Ce scénario enverrait un signal positif au territoire - Ce scénario nécessite toutefois une communication extrêmement claire pour que les acteurs assimilent la répartition des rôles 	<ul style="list-style-type: none"> - Le PNRFO est reconnu comme coordinateur historique du site Ramsar. À ce titre, il a mené de nombreuses actions dans ce sens. Il a également été à l'initiative de la redynamisation récente de l'animation du site. Il a renouvelé sa volonté de participer à l'animation du site - L'EPTB participe aux réunions Ramsar. Il a exprimé sa volonté de participer à l'animation du site 	<ul style="list-style-type: none"> - L'EPTB a vocation, dans un avenir proche, à monter en puissance et à s'imposer comme fédérateur des porteurs de la GEMA et moteurs dans les domaines de la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides - Le PNRFO a vocation à confirmer son rôle central en matière de préservation de la biodiversité et de développement territorial 	<ul style="list-style-type: none"> - Ce scénario suppose une solide entente préalable entre les deux structures - Il requiert un niveau important de coordination, communication et de collaboration entre les deux structures
	Option 1b : coordination alternée entre le PNRFO et l'EPTB	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en commun des compétences des deux structures est moins évidente que pour l'option 1a, même si le dispositif d'animation et de coordination du site bénéficiera de fait des compétences des deux structures. La montée en compétence des deux structures sur les missions tournantes est freinée par l'alternance. 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en commun des capacités de financement des deux structures est moins évidente que pour l'option 1a - L'alternance peut être un handicap pour la mobilisation de financements extérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en commun des capacités d'animation et de mobilisation des deux structures est moins évidente que pour l'option 1a - Ces structures présentent toutefois des capacités individuelles intéressantes (voir option 1a). 	<ul style="list-style-type: none"> - Les statuts du PNRFO prévoient la possibilité pour le syndicat mixte d'intervenir en dehors de son périmètre d'adhésion dans le cadre de conventions passées avec des partenaires pour des objets liés aux objectifs de la charte - Les statuts de l'EPTB ne prévoient pas d'intervention de ce dernier en dehors de son périmètre. Ils sont cependant facilement modifiables (ils prévoient une modification statutaire par le comité syndical à la majorité des 2/3 de ses membres) 	<ul style="list-style-type: none"> - Scénario a priori moins mobilisateur que l'option 1a, car il complexifie la lisibilité du portage et donc l'assimilation de la répartition des missions par les acteurs locaux. Pourrait être perçu comme un partage résultant d'un défaut d'entente entre les deux structures - Ce scénario peut être toutefois perçu comme satisfaisant s'il est convenu que le porteur des missions tournantes est l'interlocuteur privilégié, qui aiguille ensuite les demandes vers l'autre structure coordinatrice ou vers les acteurs compétents (ex : 	<ul style="list-style-type: none"> - Scénario a priori moins mobilisateur que l'option 1a, car il complexifie la lisibilité du portage et donc l'assimilation de la répartition des missions par les acteurs locaux. Pourrait être perçu comme un partage résultant d'un défaut d'entente entre les deux structures - Ce scénario peut être toutefois perçu comme satisfaisant s'il est convenu que le porteur des missions tournantes est l'interlocuteur privilégié, qui aiguille ensuite les demandes vers l'autre structure coordinatrice ou vers les acteurs compétents (ex : 	<ul style="list-style-type: none"> - En comparaison avec l'option 1a, l'alternance complique la mise en œuvre. Les passages de relais requièrent une importante coordination et collaboration entre les deux structures. Elle nécessite une transmission rigoureuse des contacts et outils de coordination du site - La gestion des ETP dédiée à la coordination (missions tournantes) peut constituer une difficulté pour les structures dans le souci de la pérennisation 		



		CRITERE N°1 : CAPACITES OPERATIONNELLES DES PRINCIPALES STRUCTURES IDENTIFIEES POUR LA COORDINATION			CRITERE N°2 : LEGITIMITE JURIDIQUE		CRITERE N°3 : LEGITIMITE SOCIO-POLITIQUE			CRITERE N°4 : OPERATIONNALITE
		Compétences techniques et thématiques disponibles en interne (ou rassemblées)	Moyens financiers disponibles en interne (ou rassemblés au sein du dispositif) et capacité à mobiliser des moyens financiers externes	Capacité à animer et à mobiliser	Légitimité géographique (périmètre d'intervention)	Légitimité thématique (missions statutaires)	Niveau d'acceptabilité pressenti du scénario par les acteurs du territoire	Niveau d'engagement actuel dans la démarche Ramsar des principales structures identifiées pour la coordination	Cohérence avec les politiques des acteurs influents	Facilité de mise en œuvre et durabilité
42							têtes de réseaux)			des compétences et pose la question de la pérennité des postes <ul style="list-style-type: none"> - En termes de durabilité, l'alternance peut constituer un avantage, puisqu'elle permet de répartir dans le temps l'effort à fournir par les structures concernées - Mais la pérennité des actions de long terme se pose (Ex. action de communication à plus de 2 ans)
	Option 1c : coordination partagée entre le PNRFO, l'EPTB et la Région	<ul style="list-style-type: none"> - En comparaison avec les options 1a et 1b, ce scénario offre des compétences renforcées sur le volet développement territorial (notamment en termes de planification) 	<ul style="list-style-type: none"> - En comparaison avec les options 1a et 1b, ce scénario apporte une capacité de financement nettement supérieure, de par les capacités propres de la Région et sa capacité à mobiliser des financements extérieurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Bien que les réseaux professionnels de l'EPTB et du PNRFO associés permettent de mobiliser une grande partie des acteurs du territoire, l'ajout de la Région permet de toucher un spectre d'acteurs encore plus large. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le périmètre d'intervention de la Région couvre l'intégralité du territoire régional - L'association de ces trois structures (PNRFO, EPTB, Région) permet de couvrir l'intégralité du site Ramsar. Il faudra cependant que chaque structure soit compétente sur l'ensemble du périmètre du site Ramsar 	<ul style="list-style-type: none"> - Cf option 1a pour la légitimité thématique du PNRFO et de l'EPTB - La politique environnementale de la Région est structurée autour de la biodiversité (chef de file, soutien à différents dispositifs régionaux), de l'eau (animation et concertation) et de la transition (soutien financier) 	<ul style="list-style-type: none"> - Le fait d'introduire un 3^{ème} acteur dans le dispositif de coordination peut être perçu comme plus intégrateur et rassurant pour les acteurs ayant davantage l'habitude de travailler avec la Région qu'avec le PNRFO ou l'EPTB - Mais cet ajout introduit un niveau de complexité supplémentaire et dessert la compréhension du dispositif 	<ul style="list-style-type: none"> - Cf option 1a pour le PNRFO et l'EPTB - La Région est engagée sur le territoire, notamment à travers le soutien au PNRFO et aux RNR. Elle est par ailleurs engagée dans la coordination du site Ramsar transfrontalier « Rhin Supérieur / Oberrhein » - Mais la Région ne se positionnerait qu'en l'absence d'un portage local. 	<ul style="list-style-type: none"> - La Région est chef de file biodiversité ; pour autant, elle souhaite privilégier le principe de subsidiarité 	<ul style="list-style-type: none"> - Ce scénario requiert davantage de coordination entre les structures coordinatrices
	Scénario 2 : création d'une nouvelle structure de type GIP	<ul style="list-style-type: none"> - La constitution de l'équipe technique du GIP permet d'envisager de recruter les profils permettant de couvrir l'ensemble des compétences nécessaires - Dans l'hypothèse où l'équipe technique du GIP et son directeur sont mis à disposition par certains des membres du GIP (ex : EPTB, PNRFO, CENCA, LPO, Fédération de chasse, CRT, ...), la connaissance des enjeux locaux et des acteurs s'ajoutent aux compétences techniques ainsi rassemblées 	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens a priori importants (sinon remet en cause l'opportunité de créer un GIP), mais dépendra des contributions respectives des membres du GIP, dont le consentement à payer constitue une inconnue à ce stade 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte en cas d'adhésion au GIP d'un grand nombre de structures - Capacité renforcée si l'équipe du GIP est recrutée localement ou parmi les membres du GIP 	<ul style="list-style-type: none"> - Ce scénario prévoit que le périmètre d'intervention du GIP corresponde au périmètre du site Ramsar 	<ul style="list-style-type: none"> - Ce scénario prévoit que le GIP soit dédié à l'animation et à la coordination du site Ramsar 	<ul style="list-style-type: none"> - Bon, notamment si l'équipe technique du GIP n'est pas recrutée à l'extérieur du territoire. - Mais crainte des acteurs du territoire de rajouter une nouvelle structure en plus dans un contexte actuel où l'on a déjà une multiplicité d'acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Inégal selon les membres potentiels du GIP 	<ul style="list-style-type: none"> - La création d'une nouvelle structure est en contradiction avec le souhait de donner davantage de poids aux EPTB 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte inconnue à ce stade sur les contributeurs potentiels et sur la possibilité du territoire de pouvoir pérenniser un socle d'apports financiers importants (~350 000 euros par an) - Les parties prenantes sont-elles prêtes à un tel engagement ? - Montage technique et administratif pouvant prendre du temps et demandant un investissement initial important en termes d'énergie à mobiliser



	CRITERE N°1 : CAPACITES OPERATIONNELLES DES PRINCIPALES STRUCTURES IDENTIFIEES POUR LA COORDINATION			CRITERE N°2 : LEGITIMITE JURIDIQUE		CRITERE N°3 : LEGITIMITE SOCIO-POLITIQUE			CRITERE N°4 : OPERATIONNALITE
	Compétences techniques et thématiques disponibles en interne (ou rassemblées)	Moyens financiers disponibles en interne (ou rassemblés au sein du dispositif) et capacité à mobiliser des moyens financiers externes	Capacité à animer et à mobiliser	Légitimité géographique (périmètre d'intervention)	Légitimité thématique (missions statutaires)	Niveau d'acceptabilité pressenti du scénario par les acteurs du territoire	Niveau d'engagement actuel dans la démarche Ramsar des principales structures identifiées pour la coordination	Cohérence avec les politiques des acteurs influents	Facilité de mise en œuvre et durabilité
<p>Scénario 3 : portage supra-local & volontariat</p> <ul style="list-style-type: none"> - La DREAL assurerait le minimum attendu par la circulaire vis-à-vis du correspondant. Elle dispose des compétences nécessaires sur les thématiques biodiversité et gestion des milieux aquatiques. Cela est moins le cas pour le développement territorial. - La Région dispose de compétences internes sur les trois champs d'intervention - Ce scénario prévoit l'appui des structures volontaires. - Les compétences rassemblées par un tandem des deux structures publiques identifiées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Important dans le cas d'un portage Région ou d'un tandem Région-DREAL - A priori faible dans le cas d'un portage DREAL 	<ul style="list-style-type: none"> - Importante dans le cas d'un portage Région ou d'un tandem Région-DREAL - Importante en théorie dans le cas d'un portage DREAL (compétence présente en interne à la DREAL) mais faible en pratique car ce scénario ne prévoit une animation a minima - Variable selon l'appui reçu par les structures volontaires 	<ul style="list-style-type: none"> - L'échelle d'intervention des deux structures publiques identifiées est la région Grand-Est - Le site Ramsar est couvert intégralement par leur territoire d'intervention mais ne représente que 4% de la superficie de ce dernier 	<ul style="list-style-type: none"> - La circulaire précise que la DREAL est l'autorité administrative - La DREAL a une mission de mise en place et d'animation de réseaux d'acteurs notamment sur les thématiques touchant la préservation de la biodiversité, de la qualité de l'eau, l'aménagement, la transition écologique mais une coordination du site par la DREAL ne correspond ni à la lettre ni à l'esprit de la circulaire - La politique environnementale de la Région est structurée autour de la biodiversité (chef de file, soutien à différents dispositifs régionaux), de l'eau (animation et concertation) et de la transition (soutien financier) 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible : ce scénario est forcément associé à un niveau d'ambition faible, qui s'est vu rejeté par les participants au Comité de suivi n°2 - Solution de repli, par défaut, témoignant d'un échec à court terme, mais présente l'avantage de compléter le panel des possibles dans une phase de maturation et de réflexion - Rassurant pour certains acteurs du territoire qui souhaitent que la DREAL prenne ses responsabilités et qui verraient d'un bon œil un engagement plus important de l'Etat ou qui ont identifié la Région comme structure porteuse potentielle. 	<ul style="list-style-type: none"> - La Région a participé à plusieurs réunions en comité restreint et fait partie du comité de pilotage de l'étude de gouvernance - La DREAL est engagée dans la démarche en tant qu'autorité administrative, dépendant du niveau d'engagement des structures volontaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Contraire au souhait de voir un ou plusieurs acteurs locaux se saisir de la coordination du site - Tendance des services de l'Etat à se concentrer sur les missions régaliennes - Volonté de la part de la Région de privilégier le principe de subsidiarité : la Région ne souhaite pas porter l'animation du site et ne se positionne que s'il n'y a pas de portage local - Hors cadre de la circulaire pour la DREAL 	<ul style="list-style-type: none"> - La réalisation des "missions volontaires", reposant comme leur nom l'indique sur du volontariat, dépendra donc de l'implication bénévole des acteurs locaux dans la démarche (donc difficultés en termes de moyens humains/financiers) - Incohérences avec les missions confiées à la DREAL (cf. circulaire) et difficultés de mise en oeuvre des "missions socle" par la DREAL en termes de moyens humains/financiers - Solution de repli : souhait partagé d'une évolution vers un autre scénario 	



4.3 PISTES DE FIABILISATION

Afin de rendre les scénarios plus robustes, une analyse des risques inhérents à chaque scénario a été effectuée, et des pistes de fiabilisation des scénarios ont été proposées en réponse. Le tableau ci-dessous les synthétise.

Tableau 11 : Pistes de fiabilisation

		SYNTHESE DES PRINCIPAUX RISQUES ASSOCIES A CHAQUE SCENARIO	PISTES DE FIABILISATION
Scénario 1 : coordination entre structures existantes	<u>Option 1a :</u> coordination partagée entre le PNRFO et l'ETPB	<ul style="list-style-type: none"> - Déficit de coordination, de communication et de collaboration entre les structures coordinatrices - Difficulté d'assimilation de la répartition des rôles par les acteurs - Perception d'un effacement (manque de mise en valeur) des gestionnaires d'aires protégées situées à l'intérieur du site Ramsar derrière les structures coordinatrices 	<ul style="list-style-type: none"> - Phase de négociation de la répartition des missions indispensable - Communication quasi continue entre les deux structures, voire instauration de séquences de travail régulières dans des bureaux communs - Élaboration d'une charte entre les deux structures, qui fixe les règles de coordination (non prescriptif) - Inscription des missions en lien avec Ramsar dans les statuts des deux structures - Production d'une traduction opérationnelle de la gouvernance retenue sous la forme d'un document pédagogique à destination de tous les acteurs du territoire - Constitution d'un comité technique intégrant notamment les gestionnaires d'aires protégées
	<u>Option 1b :</u> coordination alternée entre le PNRFO et l'EPTB	<ul style="list-style-type: none"> - Les risques de l'option 1a sont également valables pour l'option 1b - Manque de continuité dans l'animation et perte de temps et d'informations en raison de l'alternance 	<ul style="list-style-type: none"> - Les pistes de fiabilisation de l'option 1a sont également valables pour l'option 1b - Mise au point commune des outils de suivi et de communication à utiliser dans le cadre des missions tournantes - Mise en place de périodes de tuilage
	<u>Option 1c :</u> coordination partagée entre le PNRFO, l'EPTB et la Région	<ul style="list-style-type: none"> - Les risques de l'option 1a sont également valables pour l'option 1c - Défaut d'implication de la Région dans ce scénario (la Région ne souhaite a priori pas porter l'animation du site Ramsar cf. CR CS n°3) - Complexification de l'assimilation de la répartition des rôles par les acteurs - Manque de coordination, de communication et de collaboration entre les structures coordinatrices 	<ul style="list-style-type: none"> - Les pistes de fiabilisation de l'option 1a sont également valables pour l'option 1c
Scénario 2 : création d'une nouvelle structure de type GIP		<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des structures prêtes à contribuer au financement du GIP - Non-adhésion des élus au projet de territoire justifiant la création du GIP - Essoufflement des financements du GIP - Défaut d'acceptation du GIP dans certains secteurs du site Ramsar 	<ul style="list-style-type: none"> - Ajournement de la création du GIP - Élaboration préalable d'un projet de territoire - Mise en place préalable d'une campagne de communication et de mobilisation
Scénario 3 : portage supra-local et volontariat		<ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la coordination et l'animation à l'organisation annuelle du comité de suivi et à l'utilisation du logo Ramsar - Essoufflement de la DREAL qui ne peut pas être l'organisme coordinateur - défaut d'implication de la Région dans ce scénario (la Région ne souhaite a priori pas porter l'animation du site Ramsar cf. CR CS n°3) - dépendant du niveau d'engagement des structures volontaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la dynamique lancée à l'occasion de l'étude de gouvernance de manière à maximiser les chances que soient réunies les conditions nécessaires à la mise en place des scénarios 1 ou 2 - Si besoin, possibilité d'examiner une transition vers un portage Région



5 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Une nouvelle fois, nous tenons à souligner que ce rapport matérialise nos **réflexions**, elles-mêmes alimentées par la concertation territoriale menée. Ces **propositions n'ont pas vocation à être prescriptives, mais constituent une boîte à outil** dont les acteurs du territoire peuvent s'emparer pour construire la gouvernance opérationnelle.

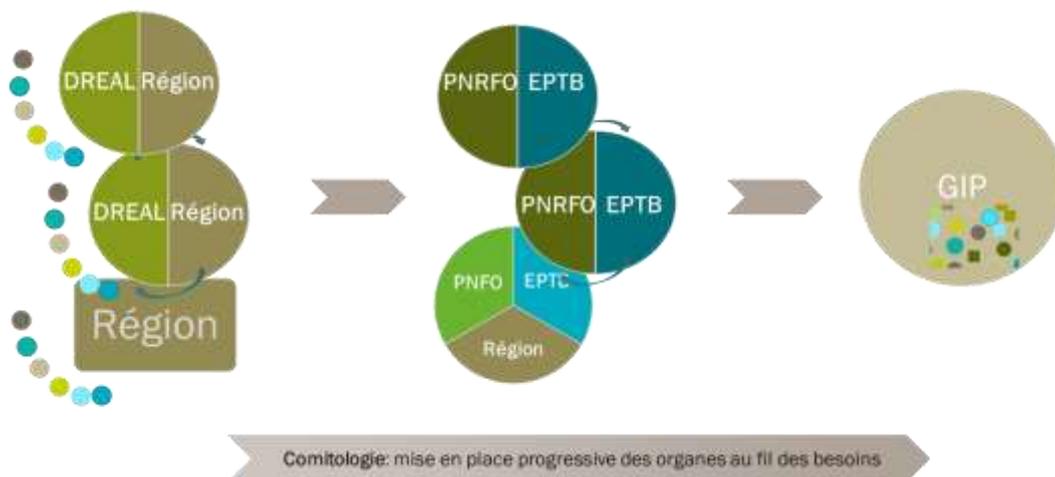
PERSPECTIVES

Il n'est pas possible à ce stade d'anticiper totalement la faisabilité et l'acceptabilité des scénarios proposés. La redynamisation du site est récente et prendra du temps.

Dès lors, il paraît judicieux d'envisager une montée en puissance progressive de la gouvernance du site. Plusieurs trajectoires sont envisageables, parmi lesquelles la trajectoire suivante nous paraît la plus adaptée :

- Parmi les trois scénarios proposés, seuls les scénarios 1 et 3 pourraient être mis en place directement à l'issue de l'étude de gouvernance, le scénario 2 n'étant pas envisageable à court terme.
- Le scénario 3 correspondant à une solution par défaut, nous recommandons de privilégier le scénario 1 dans un premier temps. Si ce scénario est plébiscité, il s'agira d'entamer une phase de négociation avec les structures concernées, visant à :
 - Vérifier que les structures concernées sont toujours candidates (dans le cas où l'option 1c serait privilégiée, la Région devra soumettre la question à ses élus) ;
 - Vérifier que la coordination partagée est envisageable ;
 - Affiner la répartition des missions jusqu'à ce que cette répartition soit satisfaisante pour chacune des structures concernées.
- À l'issue de ce processus de mise au point et de négociation, le nouveau comité de suivi Ramsar devra être réuni et s'exprimer sur cette proposition.
- En cas d'absence d'accord entre les structures impliquées dans le scénario 1, le scénario 3 peut être mis en place le temps de l'élaboration du projet de territoire, au terme duquel les conditions pourront peut-être être réunies pour mettre en place le scénario 1, le scénario 2 ou un scénario alternatif qui aura émergé entre temps.
- Les participants aux CS 2 et les personnes interviewées dans le cadre des entretiens s'étant globalement prononcé en faveur d'un niveau d'ambition correspondant à un projet de territoire intégré, le scénario 2 peut être considéré comme l'objectif à viser à terme.

Figure 20 : proposition d'évolution progressive de la gouvernance de la zone Ramsar



Source : BRLi



- Une fois un scénario retenu, plusieurs pistes de mobilisation des structures ayant indiqué qu'elles étaient volontaires pour assurer l'animation d'une ou plusieurs missions spécifiques (en appui au coordinateur) sont envisageables :
 - Délégation partielle d'une mission du coordinateur ;
 - Constitution de comités techniques associant ces structures en priorité (composition ajustable selon la thématique abordée), par exemple :
 - Le PNRFO, le CENCA ou la LPO pourraient assurer le pilotage d'un comité thématique « Gestion et connaissance de la biodiversité » ;
 - Le GRAINE pourrait assurer le pilotage d'un comité thématique EEDD ;
 - L'EPTB pourrait assurer le pilotage d'un comité thématique « gestion de l'eau et milieux aquatiques » ;
 - Le PNRFO, la Fédération de Chasse, ou la FRAB pourraient assurer le pilotage d'un groupe thématique « valorisation durable des bio-ressources » faisant dialoguer entre eux les représentants des exploitants des différentes activités d'exploitation des ressources biologiques (agriculture, pêche, chasse, pisciculture, exploitation forestière, ...)
 - Etc.
 - Animation de commissions thématiques ;
 - Portage de projets inscrits à la feuille de route.

REACTIONS LORS DU COMITE DE SUIVI N°3

La présentation de ces propositions en comité de suivi (CS) n°3 du 25 mars 2019 a suscité les réactions suivantes de la part des participants :

- À propos du scénario 3, la Région a exprimé son souhait de ne pas porter la coordination Ramsar, et préfère rester en retrait.
- À propos du Scénario 1, l'EPTB Seine Grands Lacs et le PNRFO ont de nouveau manifesté leur motivation pour mettre en place une coordination partagée. Ce CS n'était pas un lieu de décision, mais les deux acteurs ont informé les participants des discussions en cours pour avancer sur le montage possible de la coordination partagée.
- Plusieurs acteurs ont mentionné leur souhait d'un fonctionnement simple, s'appuyant sur les acteurs existants par souci d'efficacité d'utilisation de l'argent public, qui tend à écarter le scénario 2 de création d'un GIP.
- L'Université de Reims a manifesté son intérêt pour participer au projet Ramsar, sur des aspects d'expertise et de formation, en cohérence avec le projet en cours de zone-atelier en Argonne.

La confirmation renouvelée et partagée par la plupart des acteurs du souhait de voir naître un projet de territoire Ramsar / une feuille de route, l'existence de financeurs ayant indiqué qu'ils étaient prêts à soutenir la gouvernance mais aussi l'élaboration et la mise en œuvre du projet de territoire, et pour finir les discussions en cours entre le PNRFO et l'EPTB sont autant **d'éléments prometteurs pour la suite de la démarche.**



BIBLIOGRAPHIE

Alcoumbre, E. (2016). La mise en oeuvre de la Convention de Ramsar en France : analyse du réseau de sites Ramsar et propositions de mise à jour de la politique nationale. *Mémoire de fin d'études*. MEEM, Ramsar France, AgroCampusOuest, AgroParisTech.

Eaufrance. (2017, 07 20). *Une zone humide, c'est quoi ?* Récupéré sur Les zones humides: <http://www.zones-humides.org/entre-terre-et-eau/une-zone-humide-c-est-quoi>

EPTB Seine Grands Lacs. (2017a). *Animation du site Ramsar « étangs de Champagne humide » : candidature de l'EPTB Seine - lettre adressée au président de Ramsar France*. Paris.

MEEDDM. (2009). Circulaire DGALN DEB/SDEN/BMA-DGOM du 24 décembre 2009 relative à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides et notamment processus d'inscription de zones humides au titre de cette convention. *Non paru au Journal Officiel*.

Ministère de l'économie et des finances. (2016). *Fiche n°4 - les instances du GIP*.

PNRFO. (2017b, juin 28). *Candidature du PNRFO à la poursuite et au développement de l'animation du site Ramsar "Etangs de la Champagne humide"*. Piney.

48

Secrétariat de la Convention de Ramsar. (2016a). *Poster de présentation du Plan stratégique Ramsar 2016-2024*.

Secrétariat de la Convention de Ramsar. (2016b). *Introduction à la Convention sur les zones humides*. Gland.

Secrétariat de la Convention de Ramsar. (2018, 01 09). *La convention de Ramsar et sa mission*. Récupéré sur Ramsar.org: <https://www.ramsar.org/fr/a-propos/la-convention-de-ramsar-et-sa-mission>

ANNEXES

Annexe 1. Compte-rendu du Comité de Suivi n°1 du 19 septembre 2018

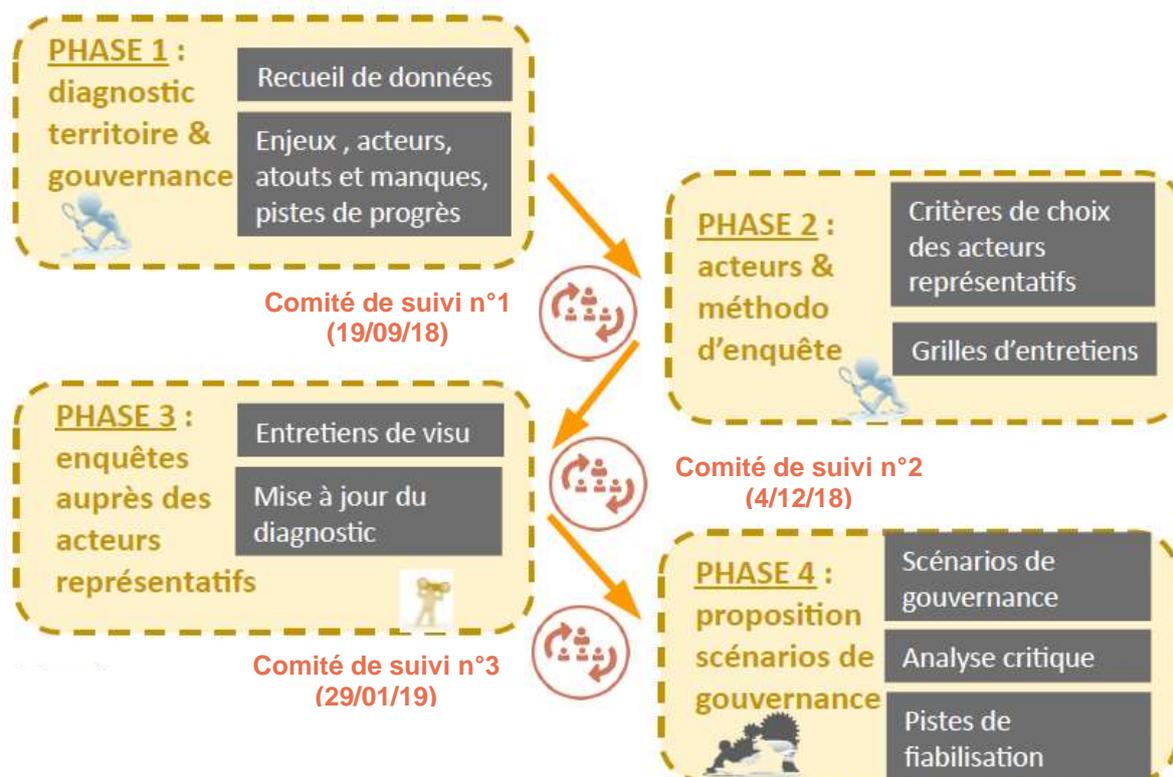
Le 19 septembre 2018 s'est tenu le premier Comité de suivi de l'étude de gouvernance de la zone Ramsar « Étangs de la Champagne humide ».
Ce document rappelle les objectifs assignés à ce Comité et présente le déroulement ainsi que les productions réalisées au cours de cet atelier.

OBJECTIFS DU 1^{ER} COMITE DE SUIVI

Rappel des étapes de l'étude de gouvernance

Le schéma ci-dessous, issu de la plaquette de présentation de l'étude (jointe à l'invitation au Comité de suivi n°1), rappelle les étapes de l'étude de gouvernance et la place des Comités de suivi dans le déroulement de l'étude.

Figure 21 : Rappel des étapes de l'étude de gouvernance de la zone Ramsar « Étangs de la Champagne humide »



Source : DREAL Grand Est, AESN & BRLi

OBJECTIFS ASSIGNÉS AU 1^{ER} COMITÉ DE SUIVI

Les objectifs assignés au premier comité de suivi sont rappelés ci-après :

- Mettre en place une communauté de travail ;
- Générer une dynamique d'engagement en faveur du projet ;
- Informer les acteurs du territoire de la démarche lancée par l'AESN et la DREAL ;
- Partager un socle commun de connaissances ;
- Réfléchir ensemble au projet de territoire de la zone Ramsar.

DEROULEMENT DU 1^{ER} COMITÉ DE SUIVI

Le premier Comité de suivi s'est déroulé selon les quatre séquences suivantes :

1. Présentation de la démarche et cadrage de l'atelier (AESN, DREAL) ;
2. Présentation des grands traits du territoire (BRLi) ;
3. Atelier de travail n°1 : Mise au point d'une liste d'enjeux partagés ;
4. Atelier de travail n°2 : Identification des éléments de réponse à ces enjeux, c'est-à-dire les chantiers prioritaires à conduire sur le site Ramsar.

PRODUCTIONS DE L'ATELIER DE TRAVAIL N°1

L'atelier de travail n°1 avait pour objectif la mise au point d'une liste d'enjeux partagés. Cette première phase de travail était structurée en deux temps :

- Un temps d'identification des enjeux en sous-groupe ;
- Un temps de hiérarchisation des enjeux en plénière.

Enjeux identifiés par chacun des groupes

Consigne

Les participants sont répartis en 3 groupes. Chaque groupe traite d'une seule question :

- Groupe 1 : Quels sont les points forts de la gestion et de l'exploitation durable de la zone Ramsar et les difficultés rencontrées par le territoire pour satisfaire les engagements Ramsar ?
- Groupe 2 : Quelles sont les pressions et menaces susceptibles de mettre en péril ce pourquoi le site a été labellisé Ramsar ?
- Groupe 3 : Quels sont les atouts actuels du territoire à valoriser et les opportunités du territoire à saisir pour accomplir pleinement les engagements Ramsar ?

Dans chaque groupe, les participants sont invités à formuler 2 réponses à la question posée, à les reporter sur le kraft affiché et à les expliquer au reste du groupe.

Une fois l'ensemble des idées exprimées, un travail de regroupement des idées et de formulation littéraire d'une liste restreinte d'enjeux est réalisé.

Productions réalisées

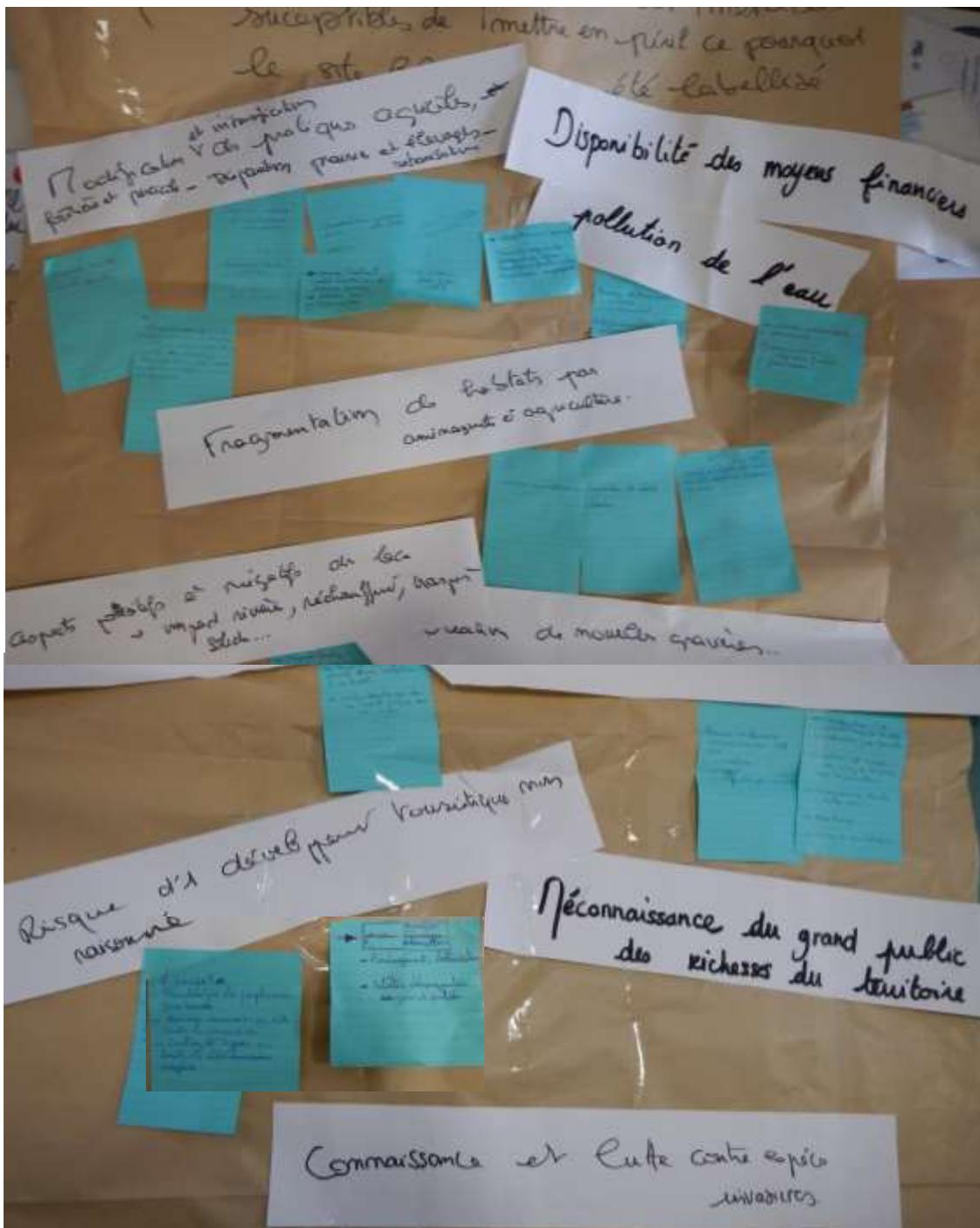
Productions du groupe 1 : Quels sont les points forts de la gestion et de l'exploitation durable de la zone Ramsar et les difficultés rencontrées par le territoire pour satisfaire les engagements Ramsar ?

Figure 22 : Productions du groupe 1 – Atelier 1



Productions du groupe 2 : Quelles sont les pressions et menaces susceptibles de mettre en péril ce pourquoi le site a été labellisé Ramsar ?

Figure 23 : Productions du groupe 2 – Atelier 1



Productions du groupe 3 : Quels sont les atouts actuels du territoire à valoriser et les opportunités du territoire à saisir pour accomplir pleinement les engagements Ramsar ?

Figure 24 : Productions du groupe 3 – Atelier 1



Résultat du travail de hiérarchisation des enjeux réalisé en plénière

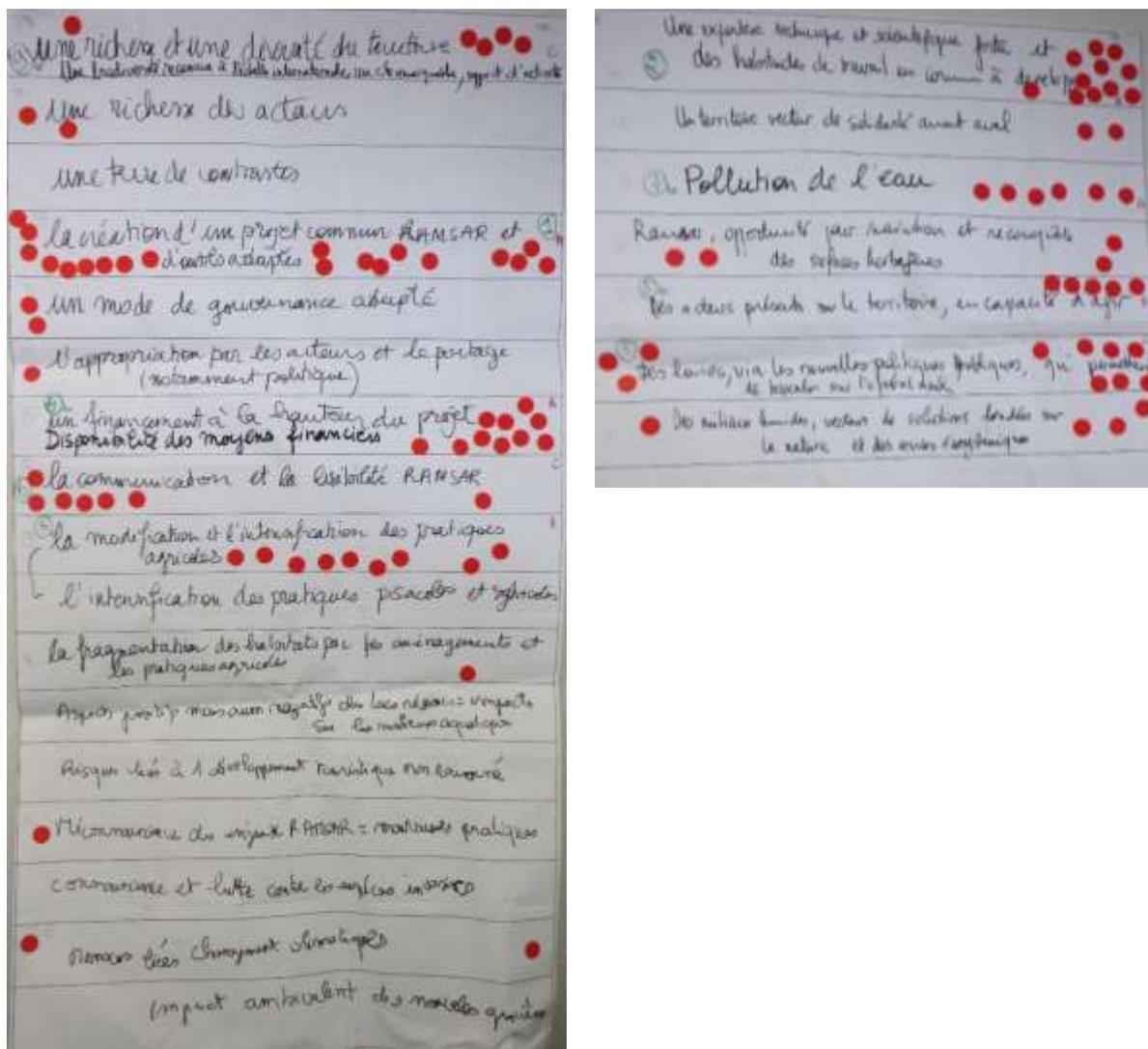
Consigne

Un rapporteur désigné dans chaque groupe rend compte aux autres groupes des enjeux identifiés par son groupe.

L'ensemble des enjeux identifiés par les 3 groupes sont reportés dans un tableau. Chaque participant est ensuite invité à répartir 3 gommettes sur les enjeux qui lui semblent les plus importants.

Résultat brut du travail de hiérarchisation des enjeux

Figure 25 : Résultat du travail de hiérarchisation des enjeux





Liste des enjeux présentés par ordre d'importance

1. Le besoin d'élaboration d'un projet commun Ramsar et d'outils adaptés ;
2. Une expertise technique et scientifique forte (*déjà présente sur le territoire – force du territoire à valoriser*) et des habitudes de travail en commun à développer ;
3. Des leviers (*à mobiliser – opportunités à saisir*), via les nouvelles politiques publiques, qui permettent de basculer sur l'opérationnel ;
4. Un financement à la hauteur du projet – disponibilité des moyens financiers (*identifiée comme une condition de réussite du projet*) ;
5. La modification et l'intensification des pratiques agricoles, la disparition des prairies et de l'élevage – l'intensification des pratiques piscicoles et sylvicoles ;
6. La communication et la lisibilité Ramsar ;
7. La pollution des ressources en eau ;
8. Des acteurs présents sur le territoire, en capacité d'agir (structures et outils) (*force du territoire*) ;
9. Une richesse et une diversité du territoire – une biodiversité reconnue à l'échelle internationale, un site exceptionnel, support /créateur d'activités ;
10. Des milieux humides, vecteurs de solutions fondées sur la nature et des services écosystémiques ;
11. La labellisation Ramsar, une opportunité pour faciliter la poursuite du développement de pratiques agricoles vertueuses ainsi que le maintien voire la reconquête de surfaces herbagères ;
12. Un territoire vecteur de solidarité amont aval ;
13. La richesse des acteurs : diversité et compétences ;
14. Un mode de gouvernance adapté ;
15. Des menaces liées au changement climatique ;
16. La méconnaissance des enjeux Ramsar, génératrice de mauvaises pratiques ;
17. La fragmentation des habitats par les aménagements et les pratiques agricoles ;
18. Un grand territoire et une terre de contrastes ;
19. Des aspects positifs mais aussi négatifs des lacs réservoirs : impacts sur les milieux aquatiques
20. Des risques liés à un développement touristique non raisonné.

PRODUCTIONS DE L'ATELIER DE TRAVAIL N°2

Consigne

Les 9 enjeux ayant recueilli le plus de voix sont répartis comme suit :

■ Groupe 1 :

- La communication et la lisibilité Ramsar ;
- Des leviers (*à mobiliser – opportunités à saisir*), via les nouvelles politiques publiques, qui permettent de basculer sur l'opérationnel ;
- Une richesse et une diversité du territoire – une biodiversité reconnue à l'échelle internationale, un site exceptionnel, support d'activités.

■ Groupe 2 :

- La modification et l'intensification des pratiques agricoles – l'intensification des pratiques piscicoles et sylvicoles ;
- Une expertise technique et scientifique forte (*déjà présente sur le territoire – force du territoire à valoriser*) et des habitudes de travail en commun à développer ;
- Des acteurs présents sur le territoire, en capacité d'agir (*force du territoire*).

■ Groupe 3 :

- La création d'un projet commun Ramsar et d'outils adaptés ;
- Un financement à la hauteur du projet – disponibilité des moyens financiers (*identifiée comme une condition de réussite du projet*) ;
- La pollution des ressources en eau.

Les participants, à nouveau répartis en 3 groupes, sont invités à répondre à la question suivante :

Quels sont, pour vous, les chantiers prioritaires qui permettent de répondre aux enjeux identifiés ?

Dans chaque groupe, les participants sont invités à formuler 3 réponses à la question posée, à les reporter sur le kraft affiché et à les expliquer au reste du groupe.

Une fois l'ensemble des idées exprimées, un travail de regroupement des idées similaires ou complémentaires est réalisé pour faire émerger 5 à 8 chantiers prioritaires.

A l'issue de la séance de travail en sous-groupe, un rapporteur désigné dans chaque groupe rend compte aux autres groupes des chantiers prioritaires identifiés par son groupe.



Productions réalisées

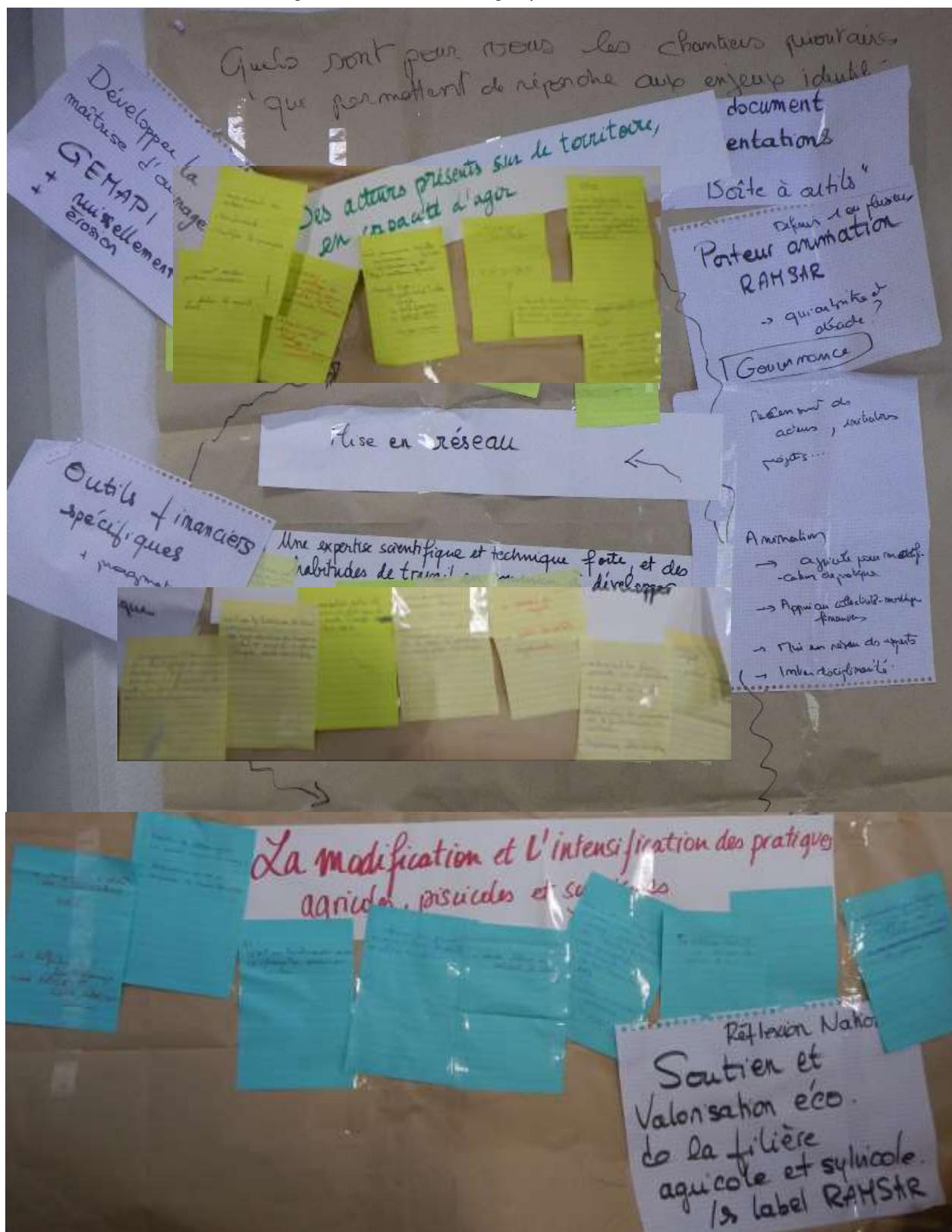
Production brute du groupe 1

Figure 26 : Productions du groupe 1 – Atelier 2



Production brute du groupe 2

Figure 27 : Productions du groupe 2 – Atelier 2



Liste des chantiers identifiés par les différents groupes

Groupe 1

Les 3 enjeux sur lesquels le groupe a travaillé étaient les suivants :

- Une biodiversité reconnue à l'échelle internationale ; un site remarquable, support d'activités ;
- Des leviers, via les nouvelles politiques publiques, qui permettent de basculer vers l'opérationnel ;
- La communication et la lisibilité Ramsar.

Les chantiers prioritaires identifiés sont les suivants :

- Un **plan de communication** (une fois le projet Ramsar défini) s'appuyant sur :
 - la mise en valeur de Ramsar dans les actions existantes emblématiques (JMZH, festival de photo de nature où un prix Ramsar pourrait être décerné, classe Ramsar, festival de la grue, etc.)
 - La création d'un logo, à utiliser sur tous les supports (expositions, EEDD, brochures),
 - L'appropriation des enjeux par de l'EEDD ;
 - Un évènement Ramsar spécifique, une journée dédiée ;
 - Une visibilité internationale (colloque, échange de classes inter-sites Ramsar) ;
 - Des itinéraires de découverte (mais aussi des zones de réserve pure).
- Une communication **locale et ciblée, à destination du grand public, des professionnels, des collectivités** (ex : « les élus parlent aux élus »), sur :
 - La richesse du territoire, les enjeux de la biodiversité remarquable et ordinaire, et les bénéfices des écosystèmes (rôle des zones humides) ;
 - mais également les bonnes pratiques, les expériences réussies et les outils (ex. chantiers volontaires) : comment valoriser les richesses ?
- Un **accompagnement des acteurs économiques vers leurs changements de pratiques** (animation, accompagnement économique) : il s'agit de créer de la richesse à partir des ressources :
 - Accompagner le développement de filières durables (bas niveau d'impact / Ramsar) ;
 - Mettre en valeur des projets vitrines ;
 - Valoriser les pratiques vertueuses ;
 - Mobiliser les moyens humains et financiers, en particulier pour l'agriculture (paiement pour services environnementaux).
- Intégrer les enjeux Ramsar dans la **planification** et les **décliner dans les documents d'urbanisme** :
 - Application des réglementations zones humides ;
 - Accompagnement des structures Gemapi pour mettre en œuvre des axes non obligatoires.

Groupe 2

Les 3 enjeux sur lesquels le groupe a travaillé étaient les suivants :

- Modification et l'intensification des pratiques agricoles, piscicoles et sylvicoles ;
- Une expertise technique et scientifique forte et des habitudes de travail en commun à développer ;
- Des acteurs présents sur le territoire en capacité de réagir.

Les chantiers prioritaires identifiés sont les suivants :

- Le **renforcement de la gouvernance**:
 - Qui pilote, arbitre et décide ?
 - Besoin de pilotage et de coordination par un (des ?) chef(s) de file



- Besoin d'un document d'orientation décliné avec une « boîte à outils » pour guider et aider les acteurs dans leurs projets,
- Nécessité de placer au centre du dispositif une animation spécifique, avec un ou plusieurs porteurs,
- Les rôles de cette animation sont évoqués :
 - Agricole pour inciter au changement de pratiques,
 - Appui aux collectivités (technique et montages financiers)
 - Mise en réseau des experts pour développer l'interdisciplinarité.
- Un préalable est identifié : identifier les acteurs, leurs initiatives et leurs projets pour s'appuyer sur leur exemple,
- Développer des structures GEMAPI à la bonne échelle et qui assureraient également les compétences optionnelles « maîtrise des ruissellements et de l'érosion »
- Le besoin d'appui par des outils spécifiques RAMSAR nationaux :
 - Des outils financiers, souples et pragmatiques,
 - Réflexion pour un soutien et une valorisation économiques des filières agricoles et sylvicoles sous label RAMSAR

Groupe 3

Les 3 enjeux sur lesquels le groupe a travaillé étaient les suivants :

- Le besoin d'élaboration d'un projet commun Ramsar et d'outils adaptés ;
- Un financement à la hauteur du projet – disponibilité des moyens financiers (identifiée comme une condition de réussite du projet) ;
- La pollution des ressources en eau.

Les chantiers prioritaires identifiés sont les suivants :

62

- Conforter le rôle de l'Etat ;
- **Définir un projet territorial, un plan de gestion pluriannuel budgétisé**, sur la base d'un diagnostic. Nécessité de faire en sorte que les citoyens soient acteurs de ce projet ;
- Désigner des porteurs du projet ; regrouper les acteurs en un guichet unique ; créer une maison Ramsar de développement dans laquelle les acteurs de Ramsar travaillent ensemble ;
- **Créer une plateforme numérique** couplée à l'animation (améliorer l'accès à l'information sur la biodiversité) ; **Développer un observatoire** de la donnée naturaliste.
- **Trouver des sources de financement** via par exemple :
 - La solidarité amont-aval et urbain-rural
 - Appels à projet de la Région Grand Est
 - Une contribution de tous les acteurs et de l'Etat
 - Le développement d'un label de territoire
 - Le fait d'inscrire Ramsar comme référence pour les subventions issues des contrats plans Etat-région
 - Financement participatif
 - La Gemapi
 - Des partenariats innovants qui impliquent tous les acteurs locaux
 - Le principe pollueur-payeur
- **Mieux cibler les financements** (ex : déplaçonner les aides en faveur des territoires ruraux) et ne pas compartimenter les aides
- Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et des engrais via :
 - La modification en profondeur du système agricole dans le cadre d'une vision globale, le développement de l'agriculture biologique, des chantiers fondés sur la nature ;
 - Des aides aux agriculteurs plus ambitieuses et performantes que les MAEc ;
- Agir sur les habitats et désigner des bassins versants pilotes.

Appendice 1 – Liste des participants

Tableau 12 : Liste des participants au Comité de Suivi n°1

NOM ET PRENOM	ORGANISME	FONCTION
HERVE Christophe	LPO Champagne-Ardenne	Directeur
YON Daniel	Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Entretien de la Marne (SMAEM)	Président du SMAEM
DEYRIEUX Julie	SMABV	Animatrice contrat global
GUERE Laëtitia	DREAL Grand Est	Chargée de mission arc humide
PINON-GUERIN Philippe	Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne	Directeur
MILLOT Florian	ONCFS	Conservateur de la RNCFS du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny
DE CHAMPSAVIN Sophie	Région Grand Est	
PESME Joëlle	Conseil départemental de l'Aube	Conseillère Départementale
POKALSKY Marie-Pierre	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE	Chef de projet Pôle Patrimoine Environnement
DOMANGE Muriel	DREAL Grand Est	Chef du pôle eau Seine-Normandie
CHOUMERT Guillaume	DREAL Grand Est	Adjoint au chef de service Eau, Biodiversité, Paysages
PRUNERA Karine	DREAL Grand Est	Adjointe au chef de service Eau, Biodiversité, Paysages
LALEVEE Denis	Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et Affluents	Directeur
DENIS Marie	Fédération de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Responsable technique
LACHENAL Olivier	SMAH DU PERTHOIS	Technicien Rivières
GARNIER Jacky	smbma	vice-président
CHOJNOWSKI Julien	Conservatoire du Littoral - Délégation Lacs	Chargé de mission Lacs du Grand Est
POTIER Maud	Afpan l'or vert	Chargée de mission responsable de la réalisation du festival et du développement pédagogique
FOURNEL Régis	Afpan l'Or Vert	Président
URBANIAC Christophe	Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est	Directeur
MOULET Fabrice	FDAAPPMA10	Directeur
DOUBRE Claire	Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne	Chargée de missions Biodiversité et Zones humides
ROBIN Magali	AESN	Chargée d'opérations "rivières zones humides"
BEDDELEM Daniel	AESN	Directeur de la Direction territoriale des vallées de Marne
LAMY Eric	DDT Haute Marne	Chargé de mission Parc National

NOM ET PRENOM	ORGANISME	FONCTION
DELMAS Véronique	PNRFO	Directrice
BRANLE Christian	PNRFO	Président
RICHARD Jean-Baptiste	ONF	
GOUJARD Pascal	EPTB	
DURAND Aurélien	CASDDB / SMNHM	Chargé de mission planification / observatoire
MORONVAL Julien	AESN	

Appendice 2 – Présentation PowerPoint

Figure 29 : Présentation PowerPoint du Comité de Suivi n°1



Site Mondial
Ramsar Etangs de la Champagne humide

**1er comité de suivi de l'étude de gouvernance – 19 septembre 2018
Saint-Dizier**



PNRFO



S. Richier



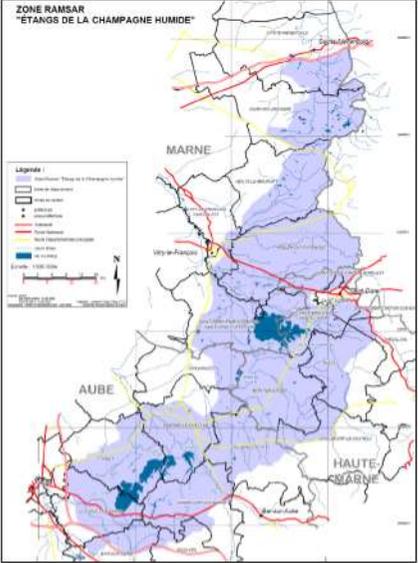
PNRFO



PNRFO

Richesses et fragilités d'un site d'exception...

- Le plus ancien et le plus vaste site de la France métropolitaine,
- Un patrimoine exceptionnel en matière de biodiversité,
- Et d'autres enjeux d'intérêt général majeurs : gestion des crues, des étiages, ressource en eau potable, support de tourisme...
- Un petit nombre d'acteurs très moteurs...
- ...mais des difficultés de mobilisation plus larges liées à la taille du site, au manque de moyens, et à l'absence d'un organisme gestionnaire à l'échelle du site,
- Une identité commune et une valorisation à renforcer....



Une reconnaissance de la Champagne humide

Circulaire du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer du 24 décembre 2009

Une zone humide devrait être considérée comme un site d'importance internationale si elle abrite :

Critère 2
« des espèces vulnérables, menacées d'extinction ou gravement menacées d'extinction ou des communautés écologiques menacées »



M. Petit

- **Omniprésence de l'eau** et diversité de milieux humides,
- Reconnu comme habitat de **l'avifaune migratrice et hivernante**,
- **3 critères de désignation Ramsar**, critères d'identification des zones humides d'importance internationale.



Critère 4
« des espèces végétales et/ou animales à un stade critique de leur cycle de vie ou si elle sert de refuge dans des conditions difficiles »



Critère 5
« habituellement 20 000 oiseaux d'eau ou plus »



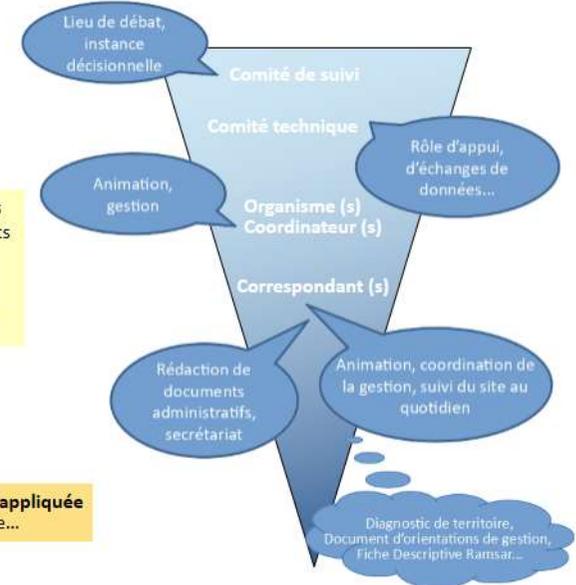
Credit photos : PNRFO

La gouvernance d'un site RAMSAR

Circulaire du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer du 24 décembre 2009

- **Obligations** non réglementaires pour répondre aux engagements de la France,
- **Une gouvernance** au plus près du site.

Une **gouvernance partiellement appliquée** sur la Champagne humide...

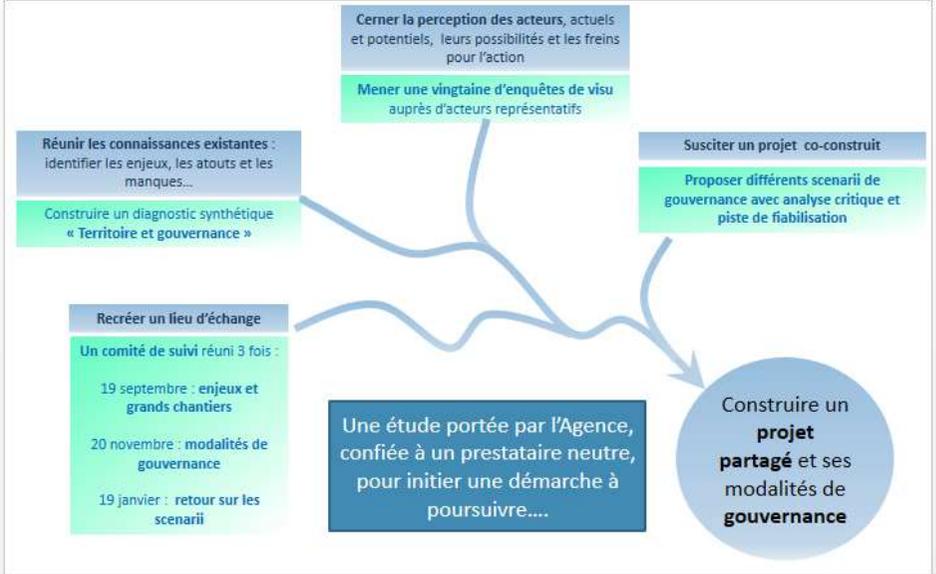


Renforcer la dynamique RAMSAR : un atout pour le territoire!



14/09/2018

Une démarche participative pour renforcer l'action et la gouvernance du site RAMSAR...





C. Thomasson



PNRFO



REPUBLIQUE FRANÇAISE



REFFI DE LA REGION GRAND EST



eau SEINE NORMANDIE
Etablissement public de l'Etat

L'étude de gouvernance est un outil d'aide à la décision.

L'organisation retenue dépendra de la volonté des acteurs...




Objectifs et déroulé de l'après-midi

- ❑ **Objectifs de ce comité de suivi n°1 :**
 - Mettre en place une communauté de travail
 - Générer une dynamique d'engagement en faveur du projet
 - Informer les acteurs du territoire de la démarche lancée par l'AESN et la DREAL
 - Partager un socle commun de connaissances
 - Réfléchir ensemble au projet de territoire de la zone Ramsar
- ❑ **Déroulé :**
 - Présentation des grands traits du territoire
 - Atelier de travail n°1: Mise au point d'une liste d'enjeux partagés
 - Atelier de travail n°2: Identification des éléments de réponse à ces enjeux, c'est-à-dire les chantiers prioritaires à conduire sur le site Ramsar




10



Des atouts en lien avec les zones humides

Un axe migratoire majeur

Source : LPOCA, 2006 in (Gérard Boere, 2010)

Qualité de vie et tourisme

Source : Deltour en France

Pêche

Source : Conservatoire du Littoral

Des activités agricoles diversifiées

Source : PNRFO

Des massifs forestiers qui complètent la mosaïque d'habitats

Source : IF Lorrain

Une biodiversité exceptionnelle

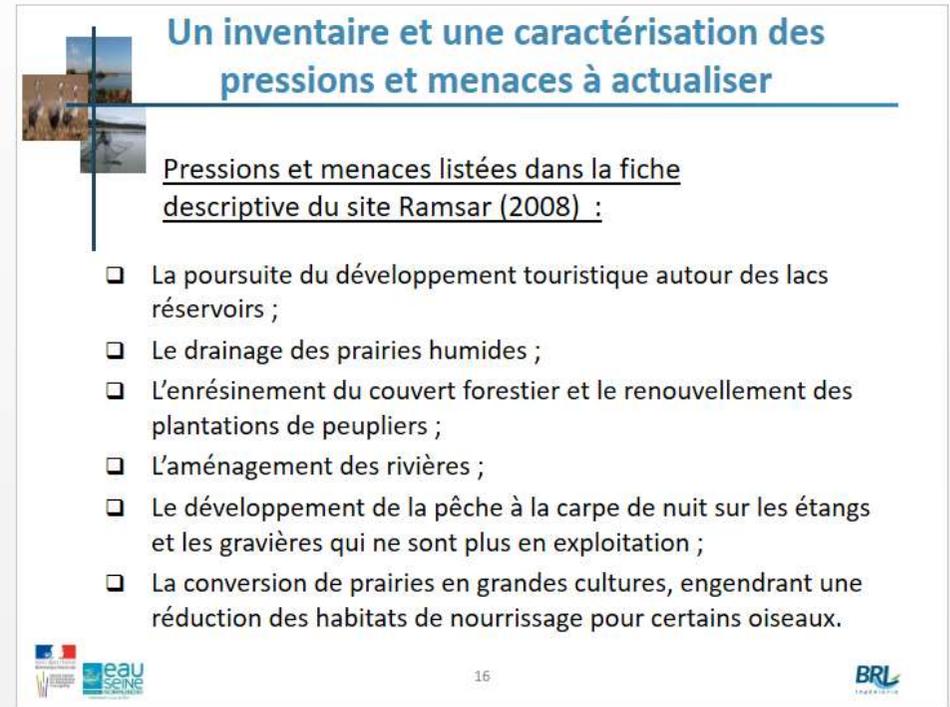
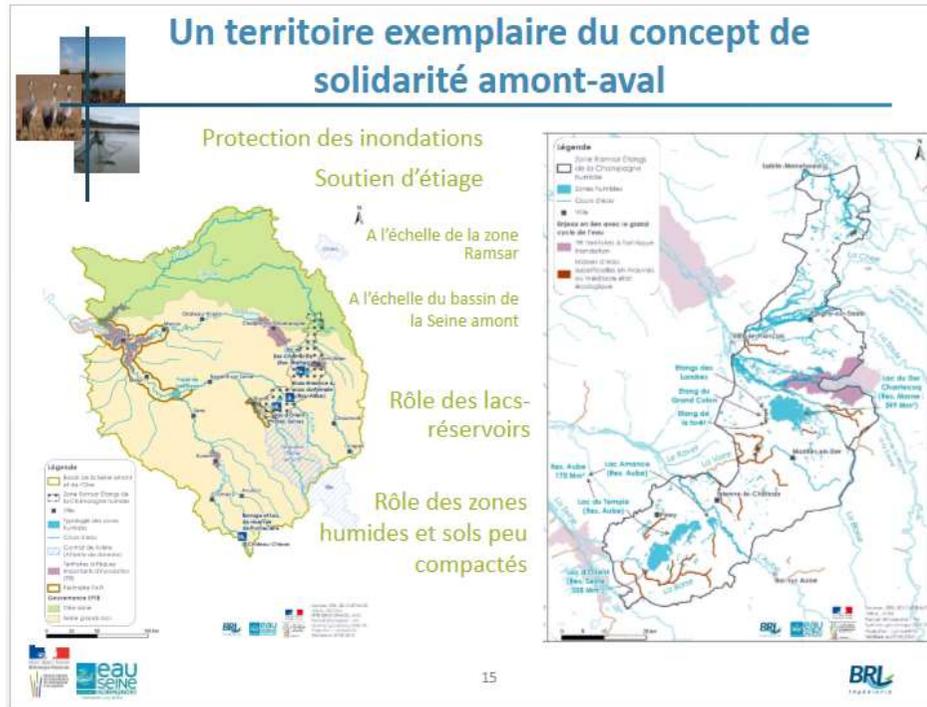
Sources: C. THOMASSON, P. PÉYE, P. PÉYE

Un concentré de zones de protection et de gestion

59 % du territoire fait l'objet d'une gestion de la biodiversité

1. Espaces de biodiversité faisant l'objet d'une protection réglementaire

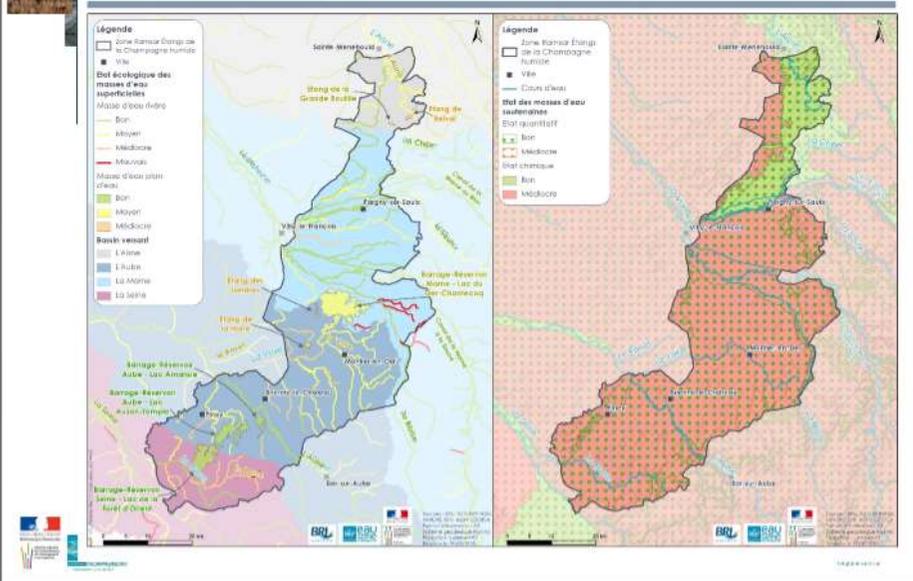
2. Espaces de biodiversité faisant l'objet d'une gestion



Un inventaire et une caractérisation des pressions et menaces à actualiser

1. Etat des masses d'eau superficielles

2. Etat des masses d'eau souterraines



Un inventaire et une caractérisation des pressions et menaces à actualiser

CHAMPAGNE-ARDENNE

Une hausse des températures au cours du XXI^e siècle, quel que soit le scénario

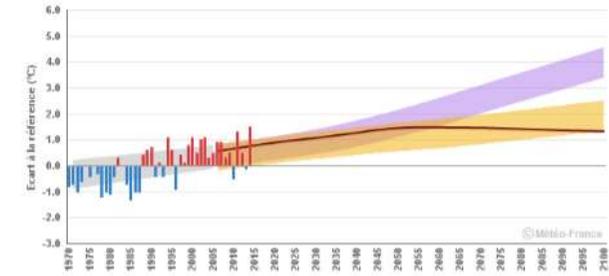
Température moyenne annuelle en Champagne-Ardenne : écart à la référence 1974-2005
Observations et simulations climatiques pour trois scénarios d'évolution RCP 2.6, 4.5 et 8.5

Moyenne

Année

Hiver

Été



■ Ecart à la référence pour les observations — Ecart à la référence pour la simulation Aladin RCP 2.6
■ ■ Ecart à la référence pour les simulations climatiques passées et futures RCP 4.5 et RCP 8.5

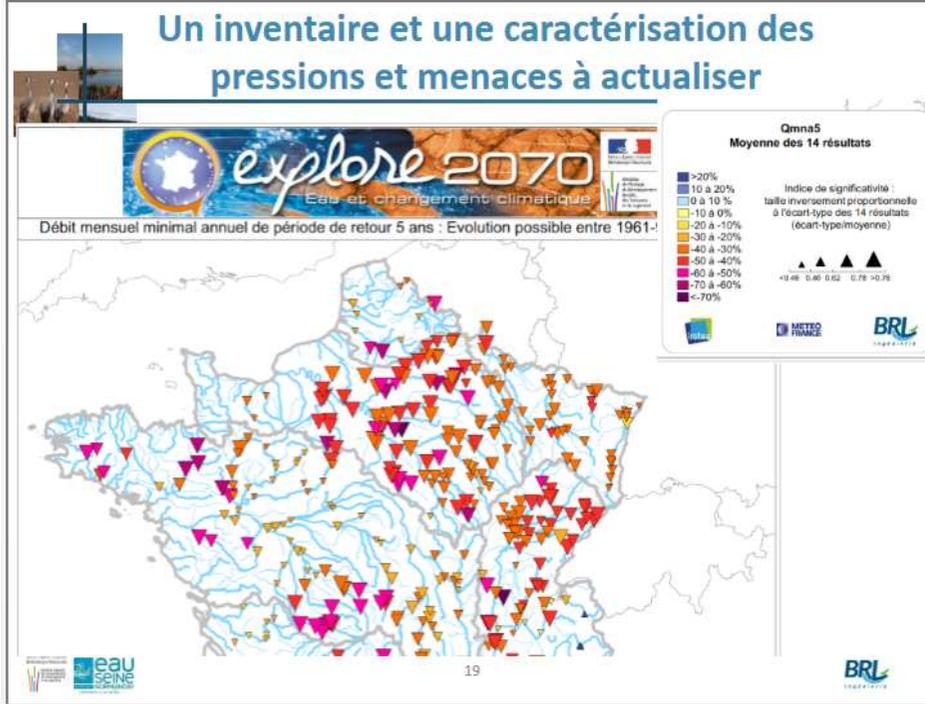
En Champagne-Ardenne, les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario.

Sur la seconde moitié du XXI^e siècle, l'évolution de la température moyenne annuelle diffère significativement

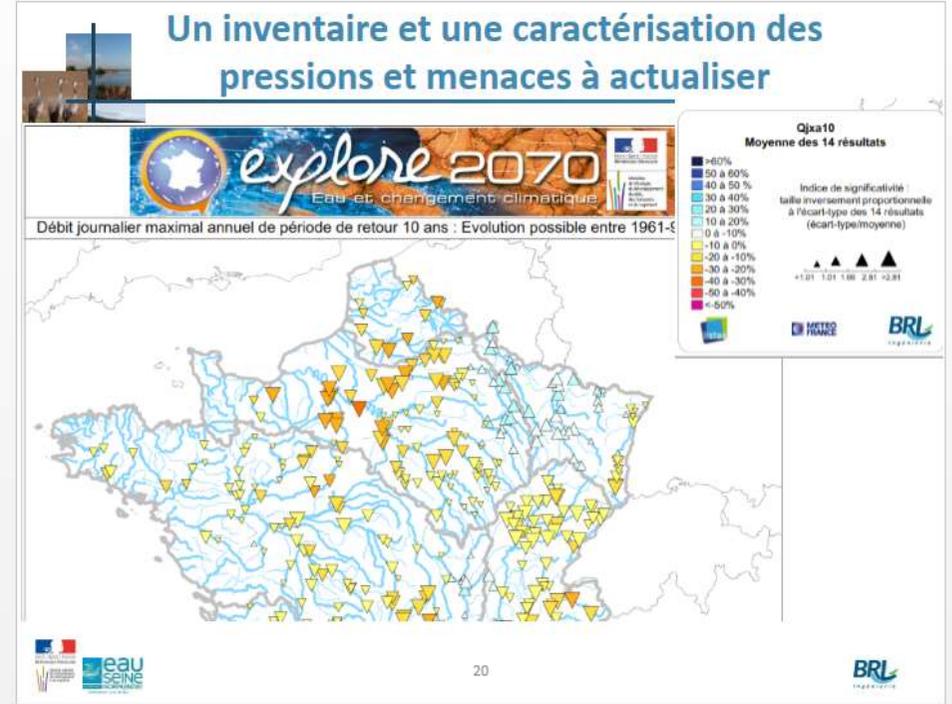
... lire la suite

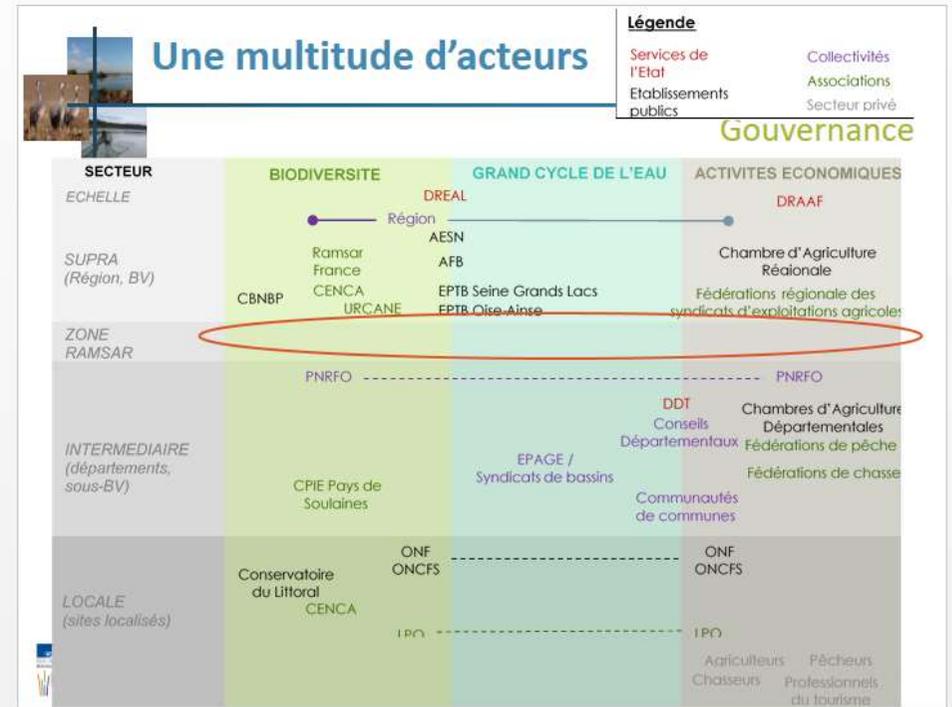
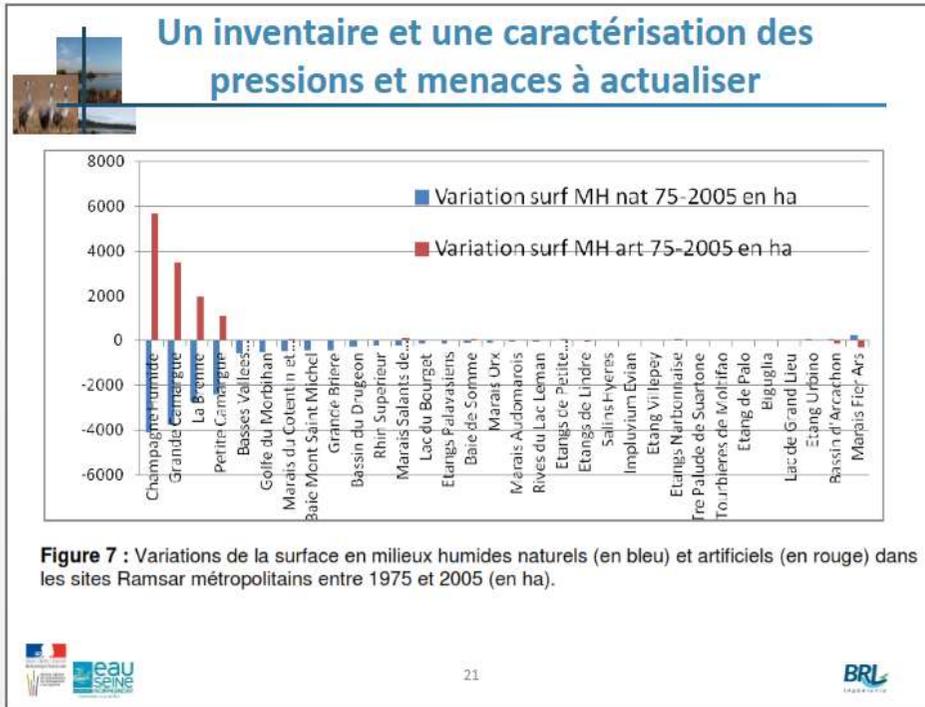


Un inventaire et une caractérisation des pressions et menaces à actualiser



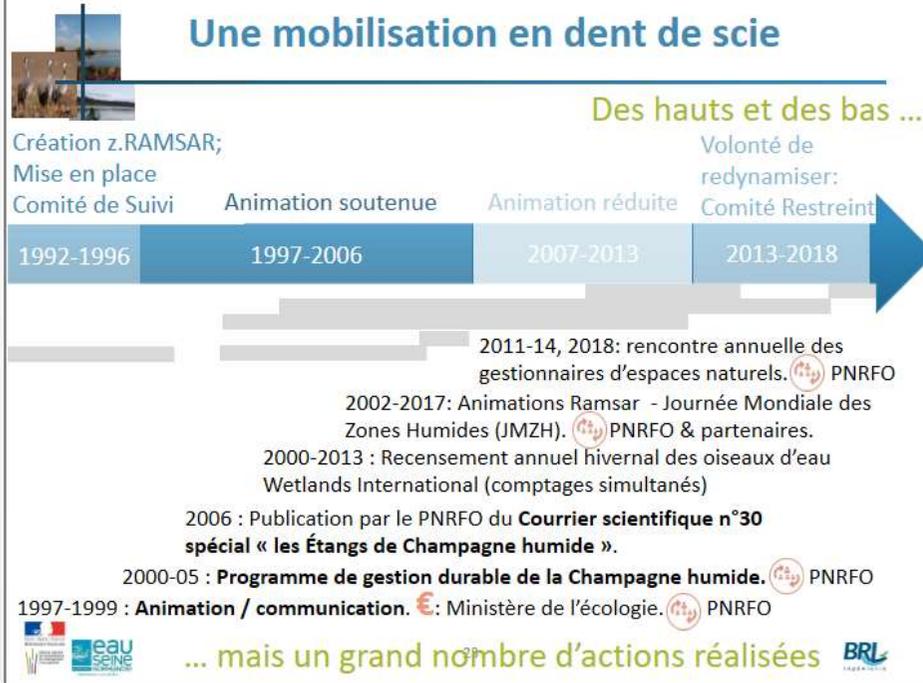
Un inventaire et une caractérisation des pressions et menaces à actualiser







Une mobilisation en dent de scie



Atelier de travail n°1: Mise au point d'une liste d'enjeux

- ❑ **Groupe 1** : Quels sont les points forts de la gestion et de l'exploitation durable de la zone Ramsar et les difficultés rencontrées par le territoire pour satisfaire les engagements Ramsar ?
- ❑ **Groupe 2** : Quelles sont les pressions et menaces susceptibles de mettre en péril ce pourquoi le site a été labellisé Ramsar ?
- ❑ **Groupe 3** : Quels sont les atouts actuels du territoire à valoriser et les opportunités du territoire à saisir pour accomplir pleinement les engagements Ramsar ?



24



Annexe 2. Compte-rendu du Comité de Suivi n°2 du 4 décembre 2018

Le deuxième Comité de suivi de l'étude de gouvernance de la zone Ramsar « Étangs de la Champagne humide » s'est tenu le 4 décembre 2018 à Brévonnes.

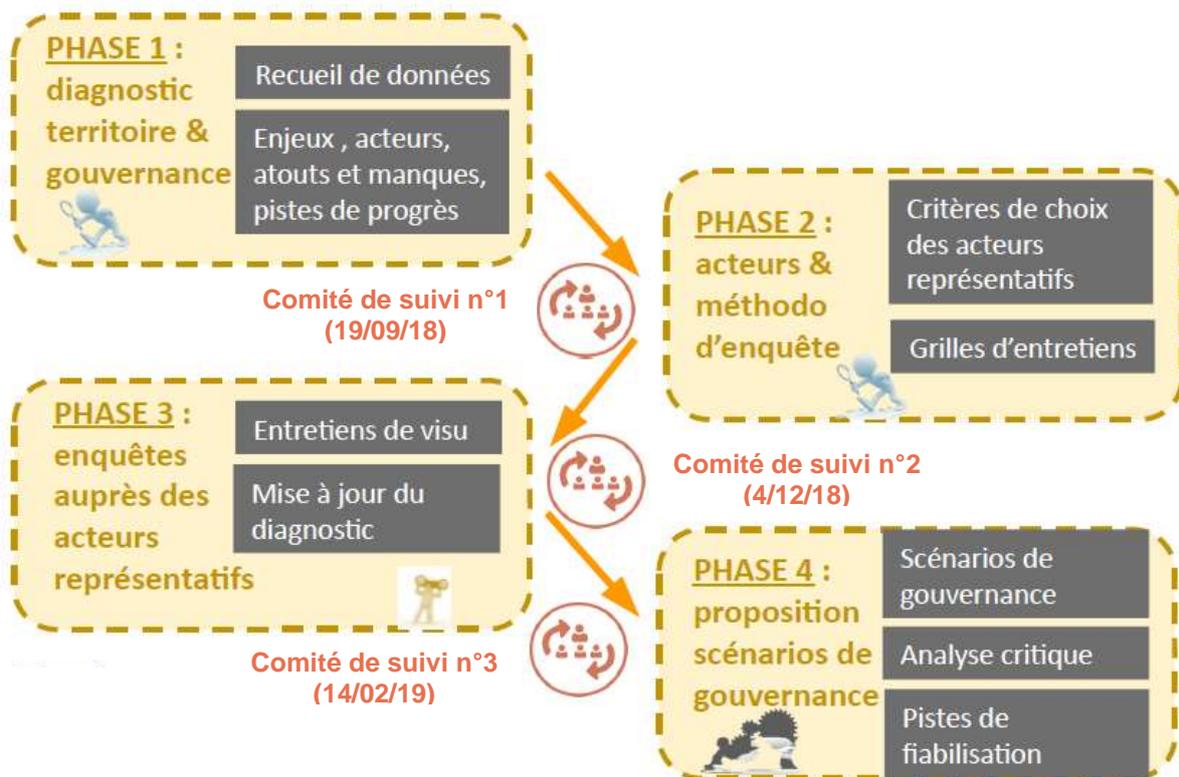
Ce document rappelle les objectifs assignés à ce Comité et présente le déroulement ainsi que les productions réalisées au cours de cet atelier.

OBJECTIFS DU 2^{EME} COMITE DE SUIVI

Rappel des étapes de l'étude de gouvernance

Le schéma ci-dessous, issu de la plaquette de présentation de l'étude (jointe à l'invitation au Comité de suivi n°1), présente les étapes de l'étude de gouvernance et la place des Comités de suivi dans le déroulement de l'étude.

Figure 30 : Rappel des étapes de l'étude de gouvernance de la zone Ramsar « Étangs de la Champagne humide »



Source : DREAL Grand Est, AESN & BRli



Objectifs assignés au 2^{ème} Comité de suivi

Les objectifs assignés au deuxième comité de suivi sont rappelés ci-après :

- Partager les résultats du premier Comité de suivi et des entretiens
- Clarifier le processus de décision pour la mise en place de la gouvernance Ramsar
- Collecter la matière nécessaire à la construction de scénarios de gouvernance souhaitables
- Poursuivre l'impulsion d'une dynamique d'engagement en faveur de la démarche et plus généralement de gestion de la zone Ramsar et renforcer les habitudes de travail en commun.

Déroulement du 2^{ème} comité de suivi

Le deuxième Comité de suivi s'est déroulé selon les cinq séquences suivantes :

1. Cadrage de la réunion par l'AESN et la DREAL
2. Partage des résultats des travaux du bureau d'étude
3. Construction de scénarios de gouvernance en groupes de travail
4. Présentation du label « ville des zones humides » par le maire de Courteranges, commune labellisée depuis le 25 octobre 2018
5. Restitution des productions de chaque sous-groupe en plénière

PRODUCTIONS REALISEES AU COURS DU 2^{EME} COMITE DE SUIVI

Objectifs et consignes des groupes de travail

Objectifs

78

Identifier, développer et évaluer deux scénarios de gouvernance pour chacun des trois niveaux d'ambition suivants pour le site RAMSAR :

- Groupe 1 : niveau d'ambition C : gestion coordonnée de la biodiversité – Objectif : Maintien des contours actuels de la zone Ramsar avec un objectif d'amélioration de l'état de la biodiversité protégée et non protégée ;
- Groupe 2 : Niveau d'ambition D : accompagnement au changement des pratiques – Objectif : objectif C + GEMA (Gestion de l'eau et des milieux aquatiques) + accompagnement des secteurs d'activités vers un changement de pratiques dans le but de protéger la biodiversité et les milieux humides ;
- Groupe 3 : Niveau d'ambition E : projet de territoire – Objectif : objectifs C et D + développement des filières en lien avec les ressources naturelles avec objectifs de qualité + rayonnement et valorisation multisectorielle.

Consignes

1. Établir et caractériser des scénarios de gouvernance : les nommer, définir le type de dispositif de gouvernance, proposer une structure coordinatrice et une répartition des missions ;
2. Sélectionner les deux meilleurs scénarios par vote ;
3. Évaluer les deux meilleurs scénarios :
 - Avantages / inconvénients ;
 - Risques / mesures de réduction des risques.

Productions du groupe de travail n°1 : gestion coordonnée de la biodiversité

Scénarios de gouvernance identifiés

1. La majorité des participants du groupe de travail n°1 ont tout d'abord refusé de travailler sur ce niveau d'ambition « biodiversité », jugé comme insuffisant. Selon eux, il n'est pas possible de dissocier la gestion de la biodiversité de la GEMA. Pour ce groupe, l'accompagnement des pratiques est au cœur de la plus-value de Ramsar dont l'intérêt se verrait réduit si l'accompagnement n'était pas envisagé. L'animateur a donc proposé au groupe de travailler sur les niveaux d'ambition D ou E ce que le groupe a accepté. Le scénario 1 a émergé de cette réflexion. Le groupe a finalement aussi réfléchi au niveau d'ambition C et a identifié les scénarios 2 à 4. Gestion de la biodiversité par l'accompagnement du territoire (correspondant aux niveaux d'ambition 2 ou 3 ?)
2. Rôle de police de l'environnement (situation actuelle ?)
3. Partage, coordination du réseau des aires protégées + autres actions biodiversité hors aires protégées (englobe les scénarios 2 et 4).
4. Acquisition foncière (stratégie commune)

Sélection des deux meilleurs scénarios

Les scénarios 3 (10 voix) et 1 (4 voix) ont été sélectionnés

Evaluation des deux meilleurs scénarios

Scénario 3 : Partage, coordination du réseau des aires protégées et autres actions biodiversité hors aires protégées (10 voix)

Caractérisation	
<p>Coordination de tous les dispositifs biodiversité : aires protégées, police de l'environnement, acquisition foncière, Natura 2000, suivis, plans d'action nationaux, etc.</p> <p>Un chef d'orchestre avec des chefs de file thématiques (mots-clés : partage, animation)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par milieu : forêts, zones humides, agriculture • Par fonction : coordination, connaissance, sensibilisation 	
<p style="text-align: center;">Avantages</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner pour être efficace, vue globale et partagée des différentes actions biodiversité • Capitaliser et partager les expériences, mutualiser et valoriser ce qui existe (1+1 =3), valoriser des projets, renforcement, mise en lumière et promotion de l'existant • Concertation, meilleure cohérence, rapprochement et mise en relation des acteurs, déjà en place et identifiables • Communication, basée sur des points d'ancrage sur le territoire 	<p style="text-align: center;">Inconvénients</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque d'ambition, de perspectives, de rêve et d'innovation ; attention à ne pas s'arrêter à cette ambition • Hétérogénéité de la zone : zones avec beaucoup d'aires protégées, d'autres plus « désertes » • Diversité et éparpillement des acteurs ; exclusion de certains acteurs travaillant sur les mêmes thèmes hors Ramsar • Gestion des milieux non prise en considération (car scénario correspondant au niveau d'ambition C), • Qui peut être identifié comme chef d'orchestre ?
<p style="text-align: center;">Risques et mesures de réduction des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gain faible ou nul par rapport à la solution actuelle -> élever le niveau d'ambition • Complexité de la coordination et de l'administration -> multiplier les moments et les outils d'échange, animation du site • Frustration de certains acteurs locaux se sentant moins concernés, ou ne se retrouvant pas dans ce scénario -> pédagogie (élus ? professionnels ?) • Exclusion de certains acteurs -> étendre le niveau d'ambition (élus ? professionnels ?) • Risque d'oublier une structure ou une action 	

Scénario 1 : Gestion de la biodiversité par l'accompagnement du territoire (4 voix)

Caractérisation	
<p>Gestion de la biodiversité par l'accompagnement du territoire Accompagnement du territoire : communication, suivi des agriculteurs, appui aux actions Un coordinateur, un chef d'orchestre <u>nécessaire</u> (PNR ?) Mais partage des missions de recueil des données</p>	
<p style="text-align: center;">Avantages</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination, objectifs communs, leviers financiers • Appropriation locale, implication des personnes, proximité avec les acteurs, englobe plus d'acteurs • Meilleure visibilité du label Ramsar • Porte ouverte à la créativité • Mise en place et valorisation d'une banque de données • Des techniciens thématiques identifiés 	<p style="text-align: center;">Inconvénients</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hétérogénéité des acteurs et disparités sur le territoire ; difficulté de travailler ensemble • Coordination compliquée • Délai pour obtenir l'adhésion locale • Animation partagée : perte d'identité • Coût
<p>Risques et mesures de réduction des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversité des acteurs -> importance du chef d'orchestre ou du coordinateur • Dispositif complexe -> simplifier la coordination pour gagner en visibilité + moyens humains et financiers adaptés • Montage sur un laps de temps plus long, sans avoir du concret à diffuser rapidement • Initiatives locales = moins de coordination -> communiquer (=animateur/coordinateur unique) • N'est pas un vrai projet commun et partagé • Baisse de motivation dans le temps ; ne pas aboutir au minimum syndical 	

Photographie des travaux

N° scénario	Nom scénario	Type de dispositif	Structure(s) coordinatrice(s)	Répartition des missions
①	Gestion de la Biodiv fait accompagnement du territoire	2 axes	1 coordinateur 1 chef d'industrie <u>horticole</u>	Partage des missions du recensement des données
		<ul style="list-style-type: none"> Communication Suivi des agriculteurs Appui 	PNR?	
②	Rôle de police de l'eau (Partage)	Partage <ul style="list-style-type: none"> - IDT Eau - ONF Forêt - AFB Code environ - ONXFS Faune/Chasse 	mutile	
③	Partage, coordination de réseaux des axes prioritaires + autres actions biodiversité	Chef d'orchestre avec chef de file thématiques par milieu forêt ZH eau motricité	par fonction - coord - connaissance sensibilisation	
④	Acquisition foncière (stratégie)	CELRL, CEN, Parc, Parc de chasse, département, SAFER	GT internes	





Productions du groupe de travail n°2 : gestion coordonnée de la biodiversité + GEMA + accompagnement au changement des pratiques

Scénarios de gouvernance identifiés

Niveau d'ambition : renforcement de la coordination des gestionnaires de la biodiversité et extension aux « zones blanches » (expression de la compétence GEMA)

1. Création d'une nouvelle structure coordinatrice multi partenariale réunissant associations, élus, acteurs économiques et services de l'Etat. Plusieurs formes ont été proposées pour cette nouvelle structure :
 - 1.1. structure type « association »
 - 1.2. structure de type « Groupement d'Intérêt public » (GIP)
 - 1.3. extension du périmètre du PNR pour un PNR RAMSAR
2. Désignation d'un coordinateur unique disposant d'une autorité et du portage politique
3. Coordination partagée, collégiale et sans chef d'orchestre, avec une répartition par thématique et non par territoire
4. Coordination partagée avec un chef d'orchestre et une répartition des missions par thématique ou à la fois par territoire et par thématique

Sélection des deux meilleurs scénarios

Les scénarios 1.2 (7 voix) et 4 (8 voix) ont été sélectionnés.

Evaluation des deux meilleurs scénarios

84 Scénario 1 : Création d'une structure multi partenariale de type GIP (7 voix)

Caractérisation	
<p>Création d'une nouvelle structure coordinatrice multi partenariale, de type GIP, réunissant associations, élus, acteurs économiques et services de l'Etat</p> <p>Recherche des convergences des documents d'orientation existants (zones humides remarquables) et extension aux « zones blanches »</p>	
Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Représentativité de l'ensemble des acteurs, lieu de concertation • Neutralité assurée • Mobilisation, implication réelle en tant que contributeurs • Portage possible de projets à l'échelle de l'ensemble du territoire • Identité unique avec meilleure visibilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Crainte de lenteurs et lourdeur pour la mise en œuvre et le fonctionnement • Crainte d'un poids financier important • Risque de frilosité des élus : création d'une couche supplémentaire mal comprise, investissement politique faible sur les sujets environnement • Risque de désengagement des acteurs actuellement moteurs
Risques et mesures de réduction des risques	
<ul style="list-style-type: none"> • Modalités de gouvernance assurant une bonne représentativité, l'approbation et le partage par les élus, et une maîtrise des décisions collégiale • Partage des coûts • Implication basée sur le volontariat 	

Scénario 4 / 4 bis : choix d'un chef d'orchestre parmi les acteurs existants (8 voix)

Caractérisation	
<p>Coordination partagée avec un chef d'orchestre et une répartition des missions par thématique ou à la fois par territoire et par thématique</p> <p>Le chef d'orchestre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fait le lien entre les référents thématiques (voire thématiques et géographiques) - Assure le porter-à-connaissance de leurs travaux - Assure le portage politique - Suscite l'extension des interventions sur les « zones blanches » 	
<p style="text-align: center;">Avantages</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de mise en œuvre rapide • Peu coûteux • Un responsable identifié • Mais une implication partagée entre les acteurs • Mobilisation de compétences multiples • Système plus démocratique qu'un coordinateur unique 	<p style="text-align: center;">Inconvénients</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque d'un manque de neutralité, risque que le chef d'orchestre « tire la couverture à lui » • Risque à l'inverse d'un manque de reconnaissance et de poids politique du chef d'orchestre • Risque d'absence de représentativité géographique • Qui désigne le chef d'orchestre ? Risque d'un choix de compromis aboutissant à un essoufflement / enlèvement • Quelles actions hors compétences des structures existantes impliquées ? • Incertitude sur l'implication des structures • Risque d'un statu quo
<p>Mesures de réduction des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choix d'un chef d'orchestre « neutre » (Région, AESN, DREAL) • Besoin d'un portage politique fort • Mettre en place un comité de pilotage / comité technique • Identifier des responsables par thème / par territoire 	



Photographie des travaux

2-D

N° scénario	Nom scénario	Type de dispositif	Structure(s) coordinatrice(s)	Répartition des missions
②	Création de Structure	association 1 PNR "RAMSAR" multipartenaires comités de adéquation etc	Nouvelle Structure	Recherche puis de convergence de documents d'élaboration opératoire + autres documents
③	1 Coordinateur unique	s'appuie sur l'existant avec 1 outillage	PNR ou ? Comités de PORTAGE E PTBSSGLA... etc	→ Coordination des plans Plans d'écou → co-rédaction de doc de programmation
③	* Coordinateur partagé	Collégial - partage par thématique non par géographique		
④	⑤ + chef d'orchestre		Region (ON DREAL AESN)	R
N° scénario	Nom scénario	Type de dispositif	Structure(s) coordinatrice(s)	Répartition des missions
4 Bis	chef d'orchestre	chef de file géographique et thématique	ici	chef d'orchestre - Faire le lien entre les réseaux thématiques Plus en relation et parten aires ET chef d'orchestre - rôle politique ET interactions de tous les acteurs



② SCENARIO : Chef de file
parmi les acteurs existants 2-1

AVANTAGES

- Responsabilité continue
- 1. RESAUSABLE
- Système plus résilient que
- Puis on place
- Supplément - coût
- Compétences partagées
- Partage avec implémentation partagée
- Plusieurs acteurs de compétences diverses pour des/des PI
- Plus facile de mettre en œuvre
- Acteurs déjà opérationnels
- Aucun changement

INCONVÉNIENTS

- Manque reconnaissance propre
- Pas d'implication
- Compromis (non) assumés aboutissant à 3 nouvelles idées
- Adoption d'une nouvelle méthode
- CAUTIONNEMENT
- 2. ERREUR de décision possible
- QUELS SONT ?
- EXAMINER
- PEU d'ÉCHANGES
- pas de responsabilité juridique
- pas reconnaissance politique
- Identifiant sans Intention Comptable, comptable critique ???
- Chef d'orchestre des 20 acteurs - figure

RISQUES & SOLUTIONS

- LEGITIMITÉ
- adhésion
- COÛT / C-TRAC
- Bonne partage politique fait
- Implémentation des structures ??
- Manque de visibilité des chefs d'orchestre
- figure, ARS, etc.
- Manque de visibilité - obj d'activités claires
- Manque de visibilité pour donner le chef d'orchestre
- Raman "outil" structure
- chef file rattachés à plusieurs

Productions du groupe de travail n°3 : projet de territoire

Scénarios de gouvernance identifiés

1. **Création d'une nouvelle structure** entièrement dévolue à la coordination de la zone Ramsar de type **GIP**, en charge de l'animation, de l'assistance technique, de la formation et du partage d'expérience, de l'accompagnement de tous les projets de la feuille de route et de l'ingénierie financière. Les structures membres du GIP porteraient les projets de la feuille de route selon leurs compétences.
2. **Variante 1 du scénario 1** : GIP fonctionnant avec des commissions géographiques (elles-mêmes décomposées en sous-commissions thématiques) et des commissions thématiques à l'échelle de la zone Ramsar
3. **Variante 2 du scénario 1** : GIP fonctionnant avec des commissions thématiques à l'échelle de la zone Ramsar, chacune d'entre elles pouvant être déclinée en sous-commissions géographiques au besoin
4. **Partage de l'animation entre trois pôles thématiques**. Chacun des pôles est animé par 2 à 3 structures :
 - Pôle biodiversité : CENCA + PNR + LPO
 - Pôle valorisation durable du territoire : PNR + CRT + Graine
 - Pôle Gema : EPTB

La coordination entre ces trois pôles est assurée par un comité technique, composé des structures qui les animent. La feuille de route serait déclinée par territoire géographique.

5. **Partage de l'animation entre trois chefs de file thématiques**. Chaque chef de file anime la feuille de route sur sa thématique. Les chefs de file suivants ont été identifiés :
 - Chef de file biodiversité : PNR ou autre
 - Pôle Gema : EPTB
 - Pôle valorisation durable du territoire : Région

La DREAL joue le rôle de garde-fou (suivi de la feuille de route, garantie du dialogue entre les trois chefs de file).

6. **Variante 3 du scénario 1** : Partage de l'animation entre des commissions thématiques et des commissions géographiques indépendantes

Sélection des deux meilleurs scénarios

Les scénarios 1-3 (regroupés en un seul scénario suite au vote) (10 voix) et 5 (5 voix) ont été sélectionnés.

Evaluation des deux meilleurs scénarios

Scénario 1-3 : Création d'une nouvelle structure entièrement dévolue à la coordination de la zone Ramsar, de type GIP (10 voix)

Caractérisation	
<p>Le GIP est en charge de l'animation, de l'assistance technique, de la formation et du partage d'expérience, de l'accompagnement de tous les projets de la feuille de route et de l'ingénierie financière.</p> <p>Toutes les structures du territoire peuvent adhérer librement au GIP et en devenir membres.</p> <p>Les structures membres du GIP se répartissent le portage des projets de la feuille de route selon leurs compétences.</p>	
Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Identification et financement facilités par le fait d'avoir un interlocuteur unique 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une structure supplémentaire dans le mille-feuille déjà existant

<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité pour les acteurs du territoire d'être fédérés, rassemblés et représentés de manière égale • Facilitation des échanges entre les acteurs • Cohérence et efficacité du dispositif : le GIP assure toutes les missions de coordination • Rapidité du regroupement et de la hiérarchisation des données 	<ul style="list-style-type: none"> • Structure lourde et longue à mettre en place • Risque de non-adhésion de certains acteurs au GIP et de déséquilibre de la représentation des structures au sein du GIP • Dispositif décalé par rapport à la réalité géographique de la zone Ramsar et risque de non prise en compte des spécificités locales
<p>Risques et mesures de réduction des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Défaut de mobilisation -> équilibrer la représentation des structures membres et le portage des actions • Risque de perte de l'échelle locale / difficulté à associer la partie nord de la zone -> s'appuyer sur les acteurs locaux / mobiliser dans un 1^{er} temps le secteur du Der, de la Forêt d'Orient et les villes • Difficulté à trouver un président pour le GIP -> solution non identifiée • Difficulté à définir un projet commun en raison de la multiplicité des acteurs -> solution non identifiée • Question de la pérennité du GIP (de l'entente entre les membres, de la motivation et des financements) -> solution non identifiée • Difficulté liée à l'ajout d'un acteur supplémentaire dans le paysage institutionnel -> faire attention à ce que ce nouvel acteur trouve sa place et soit reconnu 	

Scénario 5 : Partage de l'animation entre trois chefs de file thématiques (clusters) (5 voix)

<p>Caractérisation</p> <p>Chaque chef de file anime la feuille de route sur sa thématique, assure le relais auprès des acteurs concernés et coordonne les actions ayant trait à sa thématique. Les chefs de file suivants ont été identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Chef de file biodiversité : PNR ou une autre structure o Pôle GEMA : EPTB o Pôle valorisation durable du territoire : Région <p>La DREAL joue le rôle de garde-fou (suivi de la feuille de route, garantie du dialogue entre les trois chefs de file).</p>	
<p>Avantages</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de nouvelle structure à créer • Gage d'efficacité apporté par le fait d'avoir des chefs de file, des rôles et un interlocuteur bien identifiés (garde-fou) • Importance donnée à l'Etat • Flexibilité du dispositif • Mobilisation collective et responsabilisation 	<p>Inconvénients</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pilotage impossible / question de la coordination entre les chefs de file / dispositif demandant beaucoup d'énergie et de temps pour la coordination • Organisation difficile, multiplication des réunions • Absence d'échanges au niveau local • Risque que les chefs de file ne soient pas reconnus par les acteurs
<p>Risques et mesures de réduction des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compartimentation de la démarche / absence d'échanges entre thématiques (risque que chacun reste dans « sa case ») -> développer un projet global porté par le garde-fou, allouer du temps au garde-fou pour la coordination • Comment formaliser les engagements et obligations de chacun ? -> solution non identifiée • Risque de conflits qui mettraient à mal la coordination -> désigner un garde-fou • Risque lié à l'identification de chefs de file qui ne feraient pas l'unanimité -> s'accorder sur le projet et mettre de côté les « guerres de chapelles » • Risque qu'un acteur « neutre » soit désigné comme chef de file et ne s'implique pas -> solution non identifiée 	

- Risque de multiplication des chefs de file -> solution non identifiée



Photographie des travaux

N° scénario	Nom scénario	Type de dispositif	Structure(s) coordinatrice(s)	Répartition des missions
1 ●●●●● 5	Coordinateur unique = structure créée spécifiquement GIP	 acteurs membres du GIP le GIP	GIP (à l'échelle de la zone) Membres = tous les volont. illimité principe libre adhésion	GIP = . Com • AT • formation / partage d'exp. de la • Accompagnement des projets de la zone • Ing. financier. Membres = partage des projets de la feuille de route selon ses compétences.
2 ● 1	GIP précisé	 cit. campagne	• GIP • Commissions géographiques et thématiques + thématique à l'échelle du GIP	Général AT biodiv. • commissions - AT terrain collectif GIP élabore la feuille de route les commissions déclinent la feuille de route par territoire
3 ●●●●● 5		 ville campagne	GIP Commissions thématiques si besoin selon les thèmes des sous-territoires géo → pour garder cohérence	GIP = un autoritaire que 1) Commissions = déclinent feuille de route et à son suivi Membres = porteurs de projet
4 ●●●●● 4		 CLOUVA PNE EPTB CRT GRANDS PNE		▷ les structures se rassemblent au sein d'2 comités techniques pour se coordonner ▷ répartition des missions (?) Feuille de route déclinée par territoire
5 ●●●●● 5		 CO CF CF CF	CO = Dreal CF bid = PNE ou autre CF Gen = EPTB CF = ? Région	▷ le chef de suivi feuille route (disponible) = garde-fou ▷ CF : arrivent de la feuille route sur son territoire • relais auprès des acteurs • coordonnent
5 bis avec GRATV		 X X X X		

Appendice 1 – Liste des participants

Tableau 13 : Liste des participants au Comité de Suivi n°2

NOM ET PRENOM	ORGANISME ET FONCTION
ABDELJALIL Sarah	GRAINE Champagne-Ardenne
DOUBRE Claire	Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne - Chargée de missions Biodiversité et Zones Humides
AMON-MOREAU Dominique	chef du service environnement et biodiversité
GILBERT Alexis	Office de Tourisme des Grands Lacs de Champagne / Directeur
BOUCHET Ludivine	Chambre d'Agriculture de la Marne / CATER
GUERE Laëtitia	DREAL chargée de mission arc humide
CARNNOT Laurence	CRPF Ingénieur environnement
BEDDELEM Daniel	AESN Directeur
ALLART Solène	FDC51
DENOYELLE NICOLAS	CDT AUBE - RESPONSBALE POLE OFFRE
MOULET Fabrice	Directeur
BIGOT-CLIVOT Aurélie	Laboratoire SEBIO, Université Reims - Maitre de Conférences
PARISE Claire	PNR Forêt d'Orient - responsable de la Cellule Zones Humides
BELLENOUE Stéphane	CPIE du Pays de Soulaines
COQUET Mariane	FDC 10 Chargée de mission
DELPORTE Marion	Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube - Service civique pôle Biodiversité
MILLOT Florian	ONCFS - Conservateur de la RNCFS du lac du Der
PRUNERA Karine	DREAL GE - Adjointe au chef de service Eau, biodiversité, paysages
DOMANGE Muriel	DREAL- SEBP
CHOJNOWSKI Julien	Conservatoire du Littoral - Chargé de mission Lacs du Grand Est
DE CHAMPSAVIN Sophie	Région Grand Est
POTIER Maud	Chargée de mission AFPAN l'Or Vert
TOURNEBIZE Thierry	PNR de la Forêt d'Orient : directeur -adjoint
SICARD Ninon	BRLi
HETIER Jean-Paul	BRLi
YON Daniel	Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Entretien de la Marne - Président
COLLET Adeline	Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Entretien de la Marne - Technicienne de rivière
HERVE Christophe	LPO CA DIRECTEUR
PINON-GUERIN Philippe	CENCA, directeur
DEYRIEUX Julie	SMABV-Animatrice
DENIS Marie	FDPPMA 51
ROSSIGNOL Jean-Michel	FDPPMA 52
LAMY Eric	DDT de la Haute Marne - Chargé de mission biodiversité
PERI Yann	DDT 10 - Référent espaces naturels
RICHARD Jean-Baptiste	ONF - responsable environnement
GAILLARD Lucile	SDDEA - chargée des relations partenariales



NOM ET PRENOM	ORGANISME ET FONCTION
HOMEHR Claude	CD 10
DELMAS Véronique	PNRFO
BRANLE Christian	PNRFO - Président

Comité de Suivi n°2

Appendice 2 - Présentation PowerPoint

Figure 31 : Présentation PowerPoint du Comité de Suivi n°2

Slide 1 (Top-Left): Site Mondial Ramsar Etangs de la Champagne humide. 2^{ème} Comité de suivi – étude de gouvernance Ramsar. 4 décembre 2018 - Brévonnes. Logos: DREAL, eau seine NORMANDIE, BRL.

Slide 2 (Top-Right): Point d'avancement de la démarche

Slide 3 (Bottom-Left): Rappel du contexte

- Ramsar un site d'importance exceptionnelle
- Une étude portée par l'agence en appui de la DREAL pour renforcer la dynamique autour de la labellisation RAMSAR, notamment :
 - Re-mobiliser les instances de pilotage, de coordination et d'échange RAMSAR : comité de suivi / comité technique,
 - Pour ce faire notamment : renforcer les moyens en matière d'animation.

Slide 4 (Bottom-Right): Point d'avancement

- Prédiagnostic réalisé : compléments en cours d'intégration suite aux entretiens → une photographie synthétique du territoire et de ses acteurs
- 1er comité de suivi : mise en évidence des enjeux et des chantiers prioritaires
- 25 entretiens d'acteurs représentatifs réalisés principalement en novembre 2018



Préalable : des questions récurrentes soulevées lors des échanges avec les acteurs

- Coordination des acteurs : qui décide?

L'Etat souhaite entériner un projet co-construit, porté par les acteurs locaux : l'étude gouvernance a pour objectif d'aider à l'émergence de ce projet.

- Quels acteurs potentiels pour cette coordination?

Un partenaire historique reconnu pour son expérience et ses compétences techniques : le PNRFO

Un partenaire ancré localement, et en charge de la coordination GEMAPI à une échelle plus large : l'EPTB des grands lacs de Seine

Pas d'évidence : une nécessité de coopération compte-tenu de l'étendue du territoire et de la variété des acteurs et des thématiques

- * objectif 1 : quelles missions
 - * objectif 2 : quels acteurs au regard de ces missions
 - * objectif 3 : quelle organisation entre ces partenaires.
- Prévoir une montée en puissance progressive...

- RAMSAR : est-ce une contrainte réglementaire nouvelle?



Qu'est-ce que la labellisation Ramsar ?



- Label international qui encourage, récompense et valorise les actions de gestion durable
- Un engagement de préservation des Etats
- Pas de contraintes réglementaires nouvelles associées



98

Quelques exemples de la plus value « RAMSAR »

- Baie de Somme / Narbonnais= démarches de promotion pour un écotourisme international à forte valeur ajoutée – Label RAMSAR = une garantie reconnue du caractère exceptionnel de la biodiversité observable / une possibilité d'offre en réseau qui renforce l'attractivité...
- Courteranges = ville reconnue pour sa gestion exemplaire des zones humides (film)



Déroulement et objectifs de la journée

Déroulement de la journée

- 9h30- 13h00 : session de travail collectif
- 13h00-14h30 : déjeuner au Domaine de la forêt d'Orient (Rouilly-Sacey)
- 14h30-16h30 : après-midi animée par le PNRF0

9 | 

Quels objectifs pour la session de travail de la matinée?

- Partager le fruit des travaux précédents (Comité de suivi n°1 et entretiens)
- Collecter la matière nécessaire à la construction de scénarios de gouvernance souhaitables

Quelles étapes pour la réunion d'aujourd'hui ?

1. Partage des travaux de l'étude
2. Construction de scénarios de gouvernance en sous-groupes
3. Restitution des productions de chaque sous-groupe en plénière

10 | 

Bilan synthétique du comité de suivi et des entretiens

Quelles productions du Comité de suivi n°1 ?

Quels sont les enjeux de la zone Ramsar ?



Quels sont les chantiers prioritaires ?



- Élaborer une feuille de route, budgétisée
- Renforcer la gouvernance
- Développer un plan de communication
- Développer les échanges techniques entre experts
- Accompagner les acteurs économiques dans des changements de pratiques
 - Volet technique
 - Outils financiers
- Agir sur les habitats
- Intégrer Ramsar dans la planification transversale + déclinaison docs urba





Objectifs des entretiens

Structures interviewées

- Chambre d'agriculture de l'Aube
- LPO
- Graine
- CENCA
- Conseil départemental de l'Aube
- Fédération de pêche
- Syndicat du Der
- Arche
- PNRFO
- SMBMA
- ONCFS
- SMABV
- SMAVAS
- FRAB
- Fédération de chasse (rég & dépt)
- Communauté de communes des coteaux de champagnes et de la vallée de Saulx
- ONF
- AFB
- Région
- Comité régional du tourisme
- CeRL
- CRPF
- EPTB

Objectifs

- Préciser qui fait quoi ?
- Compléter l'identification des enjeux
- Recueillir les craintes, motivations des acteurs du territoire
- Recueillir les idées et avis en termes de dispositifs de gouvernance

13



Constats partagés et points de divergence issus des entretiens

Constats partagés

- Faible connaissance du dispositif Ramsar
- Perception **insuffisance** voire absence d'**animation/communication**
- Difficultés inhérentes à l'**étendue** de la zone Ramsar:
 - Barrière N/S (nord du Der),
 - Multiplicité d'acteurs, hétérogènes,
 - Quelle cohésion? Comment dégager du commun?
- Les acteurs ne pensent pas à communiquer Ramsar: **relais de communication non exploités**

Points de divergence

- Plus-value Ramsar:
 - Aucune: « encore une couche supplémentaire au millefeuille », crainte de **contraintes** supplémentaires
 - Désignation de l'intérêt écologique,
 - Visibilité internationale, fierté
 - Argument pour obtenir des financements
 - Valorisation économique « label Ramsar »
- Une feuille de route / un projet de territoire
 - Grande **priorité** pour la plupart
 - Crainte de **contraintes** supplémentaires (point de vue minoritaire)
 - **Participatif et fédérateur**: chaque acteur doit être responsable d'une action au moins

14



100

Des compléments apportés par les entretiens sur les enjeux et les chantiers

Enjeux

- **Confirmation des besoins identifiés en CS 1** (notamment nécessité d'agir sur le volet agricole)
- **Compléments ou appui sur certains enjeux :**
 - **Mobilisation directe des élus, des professionnels**
 - **Partage de la connaissance** (retour aux propriétaires qui acceptent les inventaires non systématiques ≠ initiative)
 - **Durabilité des politiques publiques**: beaucoup de changements (réglementaires, financements): accompagnement de LT au changement sinon pas viable inventaire ZH AFB)
 - Enjeu émergent des **peupleries dans les forêts privées** (dans un contexte de repeuplement post-frêne)
 - Mise en péril de certaines **continuités écologiques** en raison du développement des **champs éoliens**

Chantiers

- **Confirmation des chantiers identifiés en CS 1**
- **Compléments :**
 - **Harmoniser les suivis naturalistes, partager et valoriser les données** (travail d'analyse scientifique à conduire)
 - **Étendre** les aires protégées existantes
 - **Gestion des étangs** en dehors des aires protégées

15



Des idées, des recommandations et des motivations

- Propositions de scénarios de gouvernance
- **Recommandations vis-à-vis de la gouvernance :**
 - Nécessité de représenter une **pluralité d'intérêts**, besoin de **neutralité**
 - Importance des doubles casquettes pour mobiliser tout le monde
 - Importance de la **connaissance du site** et des entrées auprès des propriétaires
 - Avoir une **Instance technique** et une **Instance politique** dans le comité de suivi (avec des réunions communes)
 - Sous-unités **territoriales** (instances géographiques?) pour mobiliser les élus
 - Participation des **privés** à l'animation (PPP) (ex: bonifications régionales aux investissements privés)
 - **S'appuyer sur les gestionnaires historiques** (ont démontré leur volonté et capacité d'agir) (ex: CENCA, LPO, ...)
 - Adopter une gouvernance qui **sépare** l'organe de **décision et de contrôle** (CS) et l'**organe exécutif** (Coordinateur)
- Une volonté de s'engager dans l'animation (sous réserve d'un projet commun et de moyens à y consacrer), d'être relais de communication, de valoriser le label Ramsar, de faire partie du comité Ramsar

16



Compléments du diagnostic sur l'inventaire et le rôle des acteurs

Qui intervient sur le territoire ? A quelle(s) échelle(s) ?

	BIODIVERSITE	GEMA	VALORISATION DURABLE
Supra (Région, BV)			
Zone Ramsar			
Intermédiaire (départements, sous-BV)			
Locale (sites localisés)			

18 | 18/12/2018
Plan de page - à personnaliser



Qui intervient sur le territoire ? A quelle(s) échelle(s) ?

SECTEUR	BIODIVERSITE	GEMA	VALORISATION DURABLE
Supra (Région, BV)			
Zone Ramsar			
Intermédiaire (départements, sous-BV)			
Locale (sites localisés)			

19 | 18/12/2018
Plan de page - à personnaliser



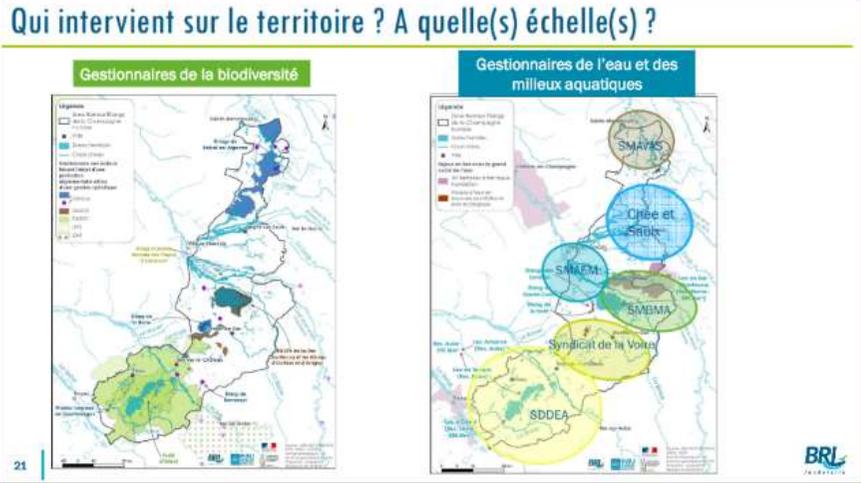
Qui intervient sur le territoire ? A quelle(s) échelle(s) ?

SECTEUR	BIODIVERSITE	GEMA	VALORISATION DURABLE
Supra (Région, BV)	CSRPN, FNE, Grand Est, CBNBP, CENCA, URCAHE	DREAL, Région, AESN, Graine, AFB, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Oise-Aisne	DRAAF, CRT, ONF / CRPF, CRI, Chambre d'Agriculture Régionale, FRAB, Fédération régionale des syndicats d'exploitations agricoles
Zone Ramsar	PNRFO	PNRFO	PNRFO
Intermédiaire (départements, sous-BV)	CPNE Pays de Souaines	AFB, EPAGE / Syndicats de bassins	DDT, Conseils Départementaux, Chambres d'Agriculture Départementales, Fédération de pêche, Communautés de communes, CDT, Fédération de chasse
Locale (sites localisés)	Conservatoire du Littoral, CENCA	ONF, ONCFS, (RPO)	ONF, ONCFS, Syndicat du Der, IFO, Agriculteurs, Chasseurs, Pêcheurs Professionnels du territoire

Légende
 Services de l'Etat
 Etablissements publics
 Collectivités
 Associations
 Secteur privé

19 | 18/12/2018
Plan de page - à personnaliser





Qui remplit les fonctions et compétences suivantes ?

Fonctions	Biodiversité	GEMA	Valorisation durable
Planification des activités			
Communication, sensibilisation, éducation			
Gestion opérationnelle			
Propriété foncière			
Assistance technique			
Développement de la connaissance			
Application de la loi			
Financement du secteur			

Qui remplit les fonctions et compétences suivantes ?

Fonctions	Biodiversité	GEMA	Valorisation durable
Planification des activités	Région (chef de file régional), PNRFO	AESN (SDAGE), Région, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Oise-Aisne	Région, Départements, PNRFO, CA
Communication, sensibilisation, éducation	PNRFO, Région (observatoire), LPO, CPIE Pays de Souverain, RAMSAR France, CBRBP, URCANE, Ffod chasse, Gama, CENCA, AFB	EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Oise-Aisne, EPAGE, CC portant le GEMAPI	PNRFO, CPIE Pays de Souverain, Comité régional du tourisme, Fédérations de pêche et de chasse, ONF, CDFP, CRT
Gestion opérationnelle	PNRFO (sur son périmètre), Conservatoire du Littoral, ONCFS, LPO, CENCA, Ffod chasse, ONF	CC portant le GEMAPI, EPAGE	Agriculteurs, ONF, propriétaires privés (touristes, éleveurs...), professionnels du tourisme, fédérations de pêche, fédérations de chasse, CA (MAE)
Propriété foncière	Conservatoire du Littoral, CENCA, Ffod chasse, Ffod pêche	EPTB Seine Grands Lacs	Multiéples
Assistance technique	PNRFO, RAMSAR France, CSRFP, CBRBP, DREAL, CSRPA, CENCA, LPO, AFB	AESN, ONEMA, CATER	CA, DDFP, PNRFO (conseil aux propriétaires d'étangs sur toute la zone RAMSAR), CRT
Développement de la connaissance	PNRFO, LPO, AFB, ONEMA, OUF, CSRFP, CBRBP, Région (Observatoire), DREAL, CENCA, Ffod chasse	AFB/ONEMA	CRT
Application de la loi	DREAL, ONCFS, CSRFP, CENCA, AFB	DREAL, DDT, AFB/ONEMA	DREAL, DDT, AFB, ONCFS
Financement du secteur	AESN, DREAL, Région		Collectivités, UE

Existe-t-il des coordinateurs pour ces différentes fonctions ?

Fonctions	Biodiversité	GEMA	Valorisation durable					
			Tourisme	Agriculture	Pêche	Patrimoine (Rang)	Chasse	Forêt
Planification	Région	Pas encore opérationnel	CRT	DRAAF / Région	Ffod départementales	Ffod régionale / dép	ONF CRFP	EPC (SCOT, PLU)
EEDD	GRAUNE							
Communication	Partiellement fait par le PNRFO		CRT			Ffod régionale / dép		
Gestion opérationnelle	PNRFO pour les AP en zone PNR Région pour les RNR	Les Syndicats de bassin sur leurs Les EPTB à terme		CA		Ffod régionale / dép	ONF (territoires publics)	
Propriété foncière	Pas de coordination							
Assistance technique, conseil				CA		PNRFO (partiel)	Ffod régionale / dép	CRFP
Connaissance	Partielle (Région/PNRFO/CENCA) Aucun acteur coordonne l'ensemble des suivis et études	AESN et DDT (selon les données)	CRT			PNRFO (partiel)	Ffod régionale / dép	
Application de la loi	DREAL, ONCFS/AFB	MISEN (DDT/ AFB)				Fédération de pêche	ONCFS	
Financement	AESN financeur principal, mais chaque financeur a sa politique de financement propre							

Apports de la cartographie des acteurs

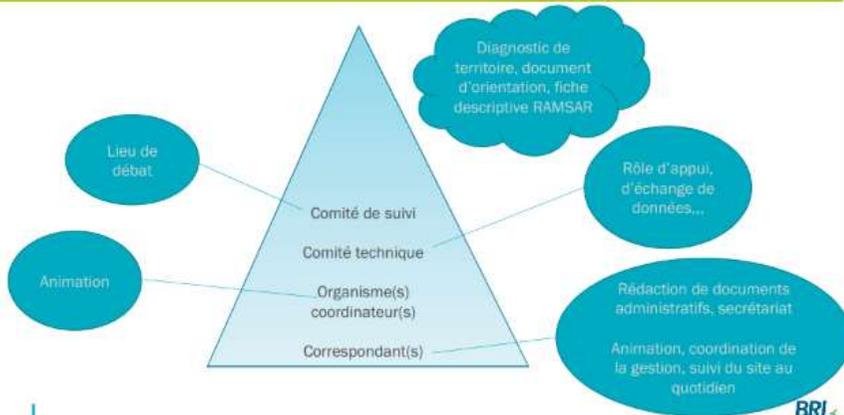
- Une multiplicité d'acteurs
 - Pas de fonction orpheline, mais des disparités territoriales pour certaines fonctions
 - Pas de coordinateur « naturel » couvrant l'ensemble des compétences (biodiversité/Gema/valorisation durable), des fonctions et du périmètre géographique
- => Des complémentarités certaines à valoriser dans le dispositif d'animation

25 08/12/2018
Plan de page - à personnaliser



Construction de scénarios de gouvernance : que prévoit la circulaire?

Rappel : la gouvernance d'un site RAMSAR selon la circulaire



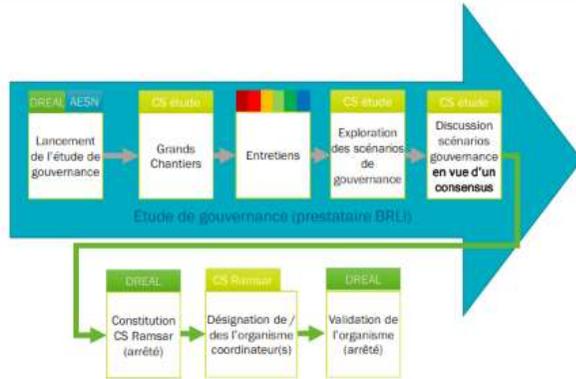
Quelles sont les manques à compléter?

Organe (1* Selon Circulaire)	Acteur	Rôle (interprétation Circulaire)	
Autorité compétente*	DREAL	Cadrage	
Comité technique	Mobilisé si besoin par la DREAL	Mise en réseau des experts Appui au comité de suivi	Points à réfléchir dans les scénari de gouvernance
	A déterminer	A préciser	
Comité de Suivi*	Comité de suivi officiel obsolète (arrêté 1995)	Désignation Organisme coordinateur Validation du doc de gestion	Le comité de suivi de l'étude est une version simplifiée du « comité de suivi RAMSAR »
Organisme (s) coordinateur (s)*	Historiquement PNRFO	Coordination Préparation doc de gestion Maj fiche Ramsar	Missions du/des coordinateur(s) variables en fonction : • du niveau d'ambition assigné à la zone Ramsar • du niveau de délégation vers les acteurs du territoire A définir
	A déterminer selon les scénarios	A préciser	





Qui désigne le/les coordinateurs?



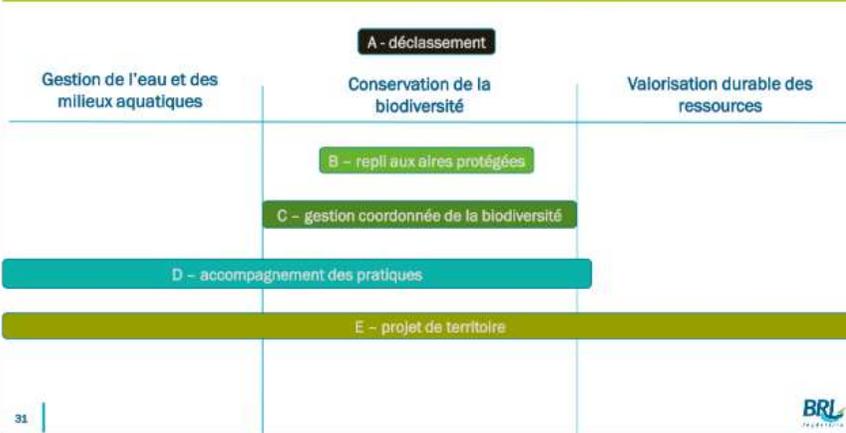
29



Partage des travaux : les pistes de scénarios de gouvernance évoqués par les acteurs

104

Plusieurs niveaux d'ambition évoqués pour le projet Ramsar...

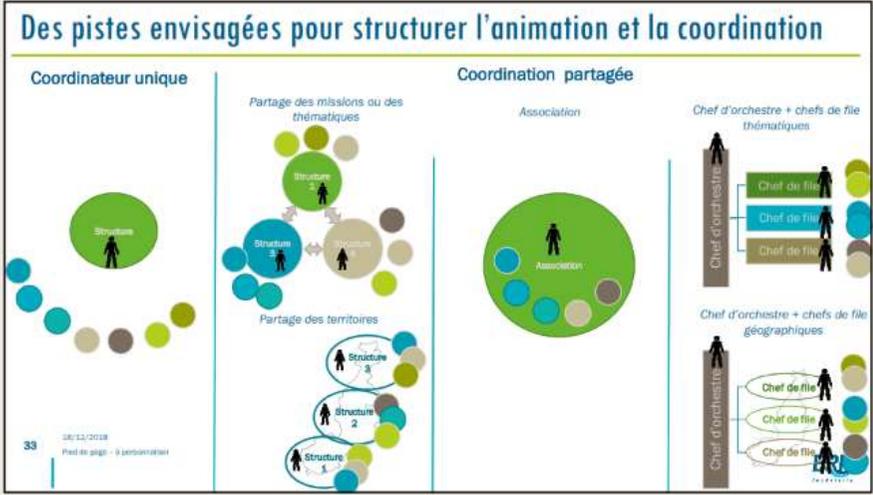


31



Différentes missions attendues pour le/les coordinateur(s) RAMSAR ?

Chantiers	Missions de coordination	Missions pouvant être déléguées
Elaborer une feuille de route	<input type="checkbox"/> Portage: rédaction et déploiement <input type="checkbox"/> Animation territoriale et concertation	
Développer un plan de communication	<input type="checkbox"/> Communication	
Développer les échanges techniques entre experts	<input type="checkbox"/> Coordination des têtes de réseau	<input type="checkbox"/> Accompagnement à l'émergence et/ou à la structuration des thématiques orphelines (ou partiellement investies): <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des agriculteurs • Accompagnement des propriétaires d'étang • Accompagnement des collectivités • Gestion ruissellement & érosion • Accompagnement des choix d'aménagement du territoire <input type="checkbox"/> Animation des réseaux où il n'y a pas de tête de réseau: <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires d'aires protégées • Valorisation scientifique, recherche & expérimentation • Urbanisme durable (espace de partage sur l'environnement entre élus) <input type="checkbox"/> Appui à l'harmonisation des procédures réglementaires
Accompagner les collectivités et acteurs économiques dans des changements de pratiques	<input type="checkbox"/> Appui à la recherche de financements	
Intégrer Ramsar dans la planification transversale + déclinaison docs urba		
Harmoniser les suivis naturalistes, partager et valoriser les données /Améliorer les connaissances sur les ZH		
Gestion des habitats naturels		
Renforcer les compétences en matière de ruissellement et érosion		



Des structures évoquées pour l'animation du site RAMSAR

<p>Structures volontaires pour les missions d'animateur/coordonateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • PNRFO • EPTB Seine Grands Lacs • Fédérations de chasse 	<p>Structures volontaires pour porter l'animation d'une ou plusieurs missions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Graine (EED) • LPO • CENCA • Fédérations de chasse • Région • (CRT)
<p>Structures identifiées comme pouvant assurer les missions d'animateur/coordonateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Région • AESN • DREAL • LPO • CENCA 	<p>Structures identifiées comme pouvant porter l'animation d'une ou plusieurs missions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atpan

34

Les scénarii de gouvernance soumis à votre réflexion

Niveau d'ambition C – gestion coordonnée de la biodiversité

Code	Nom	Description	Feuille de route	Missions coordinateur	Moyens d'animation nécessaires
C	Gestion coordonnée de la biodiversité	Maintien des contours actuels avec un objectif d'amélioration de l'état de la biodiversité protégée et non protégée	Simplifiée: axes communs des plans de gestion des zones humides remarquables	B+: ✓ Portage M@j Fiche Ramsar ✓ Communication ✓ Coordination des têtes de réseau	✓ modérés

36



Niveau d'ambition D – accompagnement des pratiques

Code	Nom	Description	Feuille de route	Missions coordinateur	Moyens d'animation nécessaires
D	Accompagnement au changement des pratiques	C + accompagnement des secteurs d'activités vers un changement de pratiques dans le but de protéger la biodiversité et les milieux humides = animation plus soutenue qu'en dehors de la zone Ramsar	Document d'orientation à l'échelle de l'ensemble de la zone	C+: ✓ Étendu à la compétence GEMA ✓ Animation territoriale	✓ Forts

37



Niveau d'ambition E – projet de territoire

Code	Nom	Description	Feuille de route	Missions coordinateur	Moyens d'animation nécessaires
E	Projet de territoire intégré	C et D + développement des filières en lien avec les ressources naturelles avec objectifs de qualité + rayonnement et valorisation multisectorielle	Type SRADDET décliné au niveau du site Ramsar	D+: ✓ accompagnement des agriculteurs, propriétaires d'étang, gestion du ruissellement & de l'érosion, urbanisme ✓ Animation des réseaux sans tête (Recherche, Urbanisme durable)	✓ Très forts

38



106

Construction de scénarios de gouvernance : notre feuille de route pour aujourd'hui

Objectifs de chaque groupe de travail

Répartition des niveaux d'ambition

- **Groupe 1** : Niveau d'ambition C **Consignes**
gestion coordonnée de la biodiversité
- **Groupe 2** : Niveau d'ambition D
 - Etablir des scénarios de gouvernance
 - Sélectionner les 2 à 3 meilleurs scénarios
- **Groupe 3** : Niveau d'ambition E
 - Analyse détaillée des 2 à 3 meilleurs scénarios :
 - Avantages / inconvénients
 - Risques / mesures de réduction des risques

40



Règles du jeu

- Écoute de chacun sans jugement
- Tout le monde s'exprime
- Toutes les idées sont bienvenues
- Court, clair, concret : pas de monologue
- Respect des temps de chaque séquence



41



Merci pour votre participation

Site web : www.brl.fr

BRL Ingénierie
1105, av. Pierre Mendès France - BP 94001
30001 NIMES Cedex 3
Tel : +33 4 66 97 50 55



Entreprise reconnue par l'Etat
au titre de l'Étanchéité



Annexe 3. Compte-rendu du Comité de Suivi n°3 du 25 mars 2019

Le troisième Comité de suivi de l'étude de gouvernance de la zone Ramsar « Étangs de la Champagne humide » s'est tenu le 25 mars 2019 à Givry-en-Argonne.

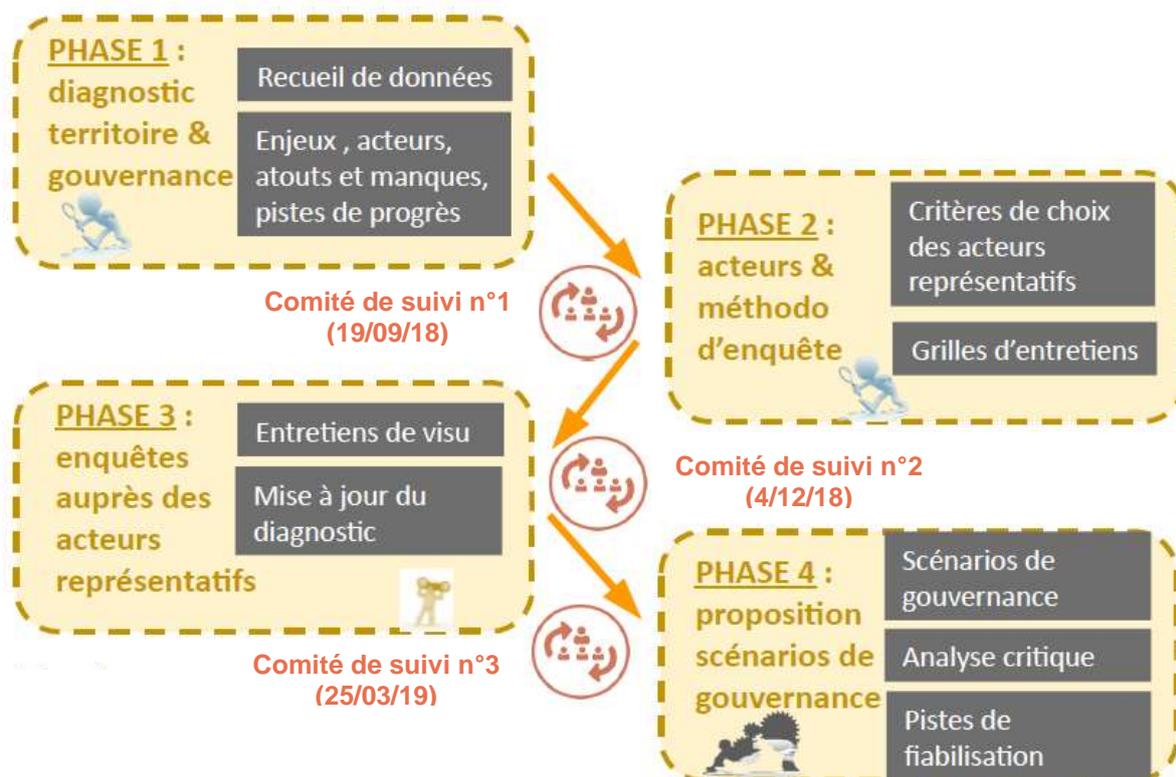
Ce document rappelle les objectifs assignés à ce Comité et en présente le déroulement.

OBJECTIFS DU 3^{EME} COMITE DE SUIVI

Rappel des étapes de l'étude de gouvernance

Le schéma ci-dessous, issu de la plaquette de présentation de l'étude (jointe à l'invitation au Comité de suivi n°1), présente les étapes de l'étude de gouvernance et la place des Comités de suivi dans le déroulement de l'étude.

Figure 32 : Rappel des étapes de l'étude de gouvernance de la zone Ramsar « Étangs de la Champagne humide »



Source : DREAL Grand Est, AESN & BRLi

Objectifs assignés au 3^{ème} Comité de suivi

Les objectifs assignés au troisième et dernier comité de suivi sont rappelés ci-après :

- Partager les résultats des travaux de l'ensemble des étapes de concertation de l'étude (deux premiers Comités de Suivi et entretiens),
- Présenter les propositions de scénarios de gouvernance pour la zone Ramsar,
- Enrichir ces scénarios des contributions des participants, afin d'élaborer une véritable boîte à outils pour accompagner la mise en œuvre de la gouvernance Ramsar et éclairer les décisions qui suivront l'étude,
- Présenter les perspectives pour faire suite à l'étude de gouvernance.

DEROULEMENT DU 3^{EME} COMITE DE SUIVI

Programme

Le troisième et dernier Comité de suivi s'est déroulé selon les séquences suivantes :

6. Cadrage de la réunion par l'AESN et la DREAL,
7. Intervention de M. Bignon, Sénateur et Président de l'Association Ramsar France,
8. Partage des résultats des travaux du bureau d'étude,
9. Temps d'échange,
10. Présentation des perspectives suite à l'étude Ramsar par la DREAL et l'AESN,
11. Temps d'échange.
12. Visite de terrain de la Réserve Naturelle Régionale des étangs de Belval, co-organisée par l'EPTB Seine-Grands Lacs et le CENCA, avec le concours de la LPO.

109

Partage des résultats des travaux du bureau d'études et présentation des perspectives

Les diaporamas de présentation sont annexés au compte-rendu.

Synthèse des échanges

Des questions et inquiétudes ont été soulevés lors des débats

Les moyens financiers et humains à mobiliser, apparaissent comme les premières préoccupations des participants

- Les collectivités locales (EPCI, Syndicats de bassin), ont souligné les moyens financiers limités dont elles disposent.
- Les Syndicats de bassin présents (SMAVAS, SMBMA) ont ainsi formulé leur inquiétude quant au devenir des zones humides, très répandues sur leurs territoires. Leurs ressources (De 2,5 à 7€ par an et par habitant) ne suffisent pas malgré leur volonté d'agir. Seuls les EPCI à fiscalité propre peuvent lever la taxe GEMAPI. Selon les territoires, le coût des actions peut être disproportionné par rapport aux moyens des collectivités.
- Par le passé, les financements alloués au PNRFO pour l'animation de la démarche Ramsar n'ont pas été à la hauteur des ambitions, d'où la situation actuelle. Les moyens conditionnent la réussite d'un projet. (PNRFO, EPTB Seine-Grands Lacs).
- Pour les organismes publics (ONF), la démarche RAMSAR peut nécessiter du temps supplémentaires pour les agents mais les moyens humains en régression nécessitent de prioriser les missions.
- L'objectif est bien de « faire mieux sur RAMSAR » : à moyens constants cela n'est pas possible.



Les contraintes associées au label RAMSAR, actuelles ou futures, inquiètent également

- Une démarche présentée comme volontaire au départ peut se traduire par des obligations ultérieures : le regroupement des communautés de communes, dont la configuration a finalement été imposée par le Préfet, en est un bon exemple. L'environnement se traduit le plus souvent par des contraintes (Syndicat mixte de la Vière).

La complexité de la gouvernance et des scénarii présentés, avec la lourdeur du fonctionnement associé, est relevée.

- Les élus présents (Conseil départemental de l'Aube, Conseil régional, CCôtes de Champagne et Val de saulx) ont exprimé leur souhait d'un fonctionnement simple, et qui s'appuie sur les acteurs existants :
 - afin d'éviter « d'ajouter une strate au mille-feuille »: pas de structure nouvelle! (exclusion du scénario 2)
 - par souci d'efficacité d'utilisation de l'argent public dans un contexte où les budgets de fonctionnement doivent être maîtrisés,
 - parce qu'il y a déjà beaucoup d'actions en cours (Natura 2000, RNR) qu'il faut valoriser,
 - pour pouvoir passer rapidement aux actions concrètes.

Le petit nombre d'élus présents est identifié comme une faiblesse de la démarche engagée (SMAVAS), même si le personnel administratif présent est un bon relai auprès de leurs élus (SMBMA).

Le pré-fléchage de Seine Grands Lacs et du PNRFO pour porter l'animation de la démarche a été acté sans l'accord du comité de suivi. (Fédération régionale de la chasse).

Des propositions de contribution ont également été formulées:

- **L'Université de Reims** a manifesté son intérêt pour participer au projet Ramsar, sur des aspects **d'expérimentation et de formation**, en cohérence avec le projet en cours de zone-atelier en Argonne.
- La **Région Grand-Est** a souhaité préciser son positionnement : contrairement à ce qui a été présenté, et dans la mesure où il y a des candidats ancrés localement pour porter l'animation RAMSAR, la Région **ne souhaite en aucun cas se substituer** à eux (exclusion scénario 3). **Mais elle peut leur apporter un appui** si besoin. Pour faciliter la mobilisation des élus, la **création de « commissions géographiques »** est une bonne idée.
- La **LPO** exprime son souhait de contribuer rapidement à **l'élaboration d'un projet technique** pour la zone RAMSAR. Ce préalable est essentiel pour savoir ce que l'on veut faire, et **identifier des priorités partagées**. C'est sur la base de ce projet que l'on pourra identifier des porteurs pour des actions concrètes.
- **L'EPTB des Grands Lacs de Seine et le PNRFO** expriment leur **volonté partagée d'animer le site RAMSAR**. (scénario 1). Mais **l'accord sur un projet partagé**, validé par les élus, est un préalable indispensable (PNRFO).
- Il serait intéressant d'associer « **PNR Argonne** » et la **Chambre d'agriculture de la Haute-Marne** aux échanges ultérieurs (SMAVAS).

De premiers éléments de réponse aux inquiétudes ont été apportés :

- **L'objectif n'est pas l'explosion des dépenses**, mais bien de s'appuyer sur l'existant en **renforçant la coordination et les synergies** pour être plus efficace (AESN).
- **Ramsar est un label qui n'impose rien** de réglementaire (Association RAMSAR France). La décision appartient aux acteurs du territoire.
- Le constat est celui d'un manque de connaissance du label, notamment par les élus des collectivités. Pourtant il **s'agit d'un enjeu de développement économique** notamment pour le tourisme (AESN). D'autres zones RAMSAR (Baie de Somme, Narbonnais) se sont saisies de cette opportunité, par exemple en valorisant le tourisme ornithologique. (Association RAMSAR France).

- Il y a de la complexité dans les scénarii présenté par le bureau d'études. Mais ce n'est qu'une boîte à outil. Malgré cette complexité liée au territoire très vaste, aux intervenants nombreux, **il y a des avantages à être acteur des décisions et à se coordonner mieux**. (Association RAMSAR France).
- En effet, **il existe des financements pour les bons projets**, par l'Agence de l'eau, la Dreal, la Région (AESN).
- Ramsar, c'est également **l'affichage d'un enjeu majeur et d'une priorité écologique** : cela peut au contraire **favoriser l'obtention de financement** (RAMSAR France).

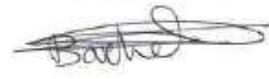
La DREAL a présenté les perspectives envisagées suite à la clôture de l'étude :

- La DREAL a bien souligné qu'**il ne s'agit pas à ce stade de choisir une ou des structures pour porter l'animation du site Ramsar**.
- En s'appuyant sur les résultats des entretiens et des concertations en comité de suivi, et puisque ces structures se sont portées officiellement candidates, **le binôme EPTB/PNRFO est bien identifié** pour assurer des missions de « secrétariat technique opérationnel », durant une **phase transitoire**.
- **D'autres partenaires peuvent se faire connaître** auprès de ce binôme, s'ils souhaitent s'associer à cette démarche.
- **Cette phase transitoire**, qui débutera dès la clôture de l'étude, sera consacrée à la **co-construction d'un document d'objectifs Ramsar**. Cela répond aux attentes, exprimées dans l'étude, de **définir un projet partagé**.

C'est seulement à l'issue de cette phase de précision des enjeux et objectifs du site que l'on pourra désigner officiellement un ou plusieurs organismes coordinateurs Ramsar.

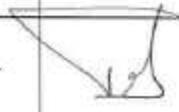
Appendice 1 – Liste des participants

Tableau 14 : Liste des participants au Comité de Suivi n°3

ORGANISME	NOM DU PARTICIPANT	Fonction	Adresse Mail	Numéro de téléphone	Emargement
AESN	Daniel BEDELEM	Directeur	beddelem.daniel@aesn.fr	06 80 31 62 10	
	Nicolas DOMANGE	Chef de service	domange.nicolas@aesn.fr		
	Magali ROBIN	Chargée d'opérations	robin.magali@aesn.fr	03 26 66 25 82	
AFB	Rodolphe PARISOT	Inspecteur de l'environnement	rodolphe.parisot@afbiodiversite.fr	06 72 08 11 55	
AFPAN l'Or Vert	Maud POTIER	Chargé de mission responsable réal. Festival et dev. pédagogique	maud@photo-montier.org	06 82 23 58 33	
BRLI	Isabelle TERRASSON	Chef de projet	isabelle.terrasson@brli.fr	06 42 93 64 78	
CA 51	Ludivine BOUCHET	Conseillère cours d'eau	ludivine.bouchet@marne.chambagri.fr	06 81 15 03 78	
Chambre Agriculture 52	Claire DOUBRE	Chargée de Missions Biodiversité et Zones humides	cdoubre@haute-marne.chambagri.fr	06.09.75.20.82	



ORGANISME	NOM DU PARTICIPANT	Fonction	Adresse Mail	Numéro de téléphone	Emargement
CENCA	Philippe PINON-GUERIN	Directeur	ppinonguerin@cen-champagne-ardenne.org	03 25 80 50 50	
CRPF	Laurence CARNNOT	Ingénieur environnement	laurence.carnnot@crpf.fr	06 17 93 35 04	
Conseil scientifique Parc naturel régional F Orient	Bruno FAUVEL	Président	fabienfa@wanadoo.fr	06 86 96 38 31	
Conseil Régional	Jean NOTAT	Conseiller régional	notatjean@gmail.com	06 08 63 07 46	
DDT 10	Jean Pierre JACTAT	Chargé de mission Politique de l'eau	jean-pierre.jactat@aube.gouv.fr	03 25 71 18 58	
DDT 51	Arnaud TANGUY	Chargé de préservation de la biodiversité	arnaud.tanguy@marne.gouv.fr	03 26 70 82 06	
DDT52 SEF	Frédéric MUSSET	Chargé de mission Biodiversité	frederic.musset@haute-marne.gouv.fr	03 51 55 60 34	
DREAL Grand Est	Laëtitia GUERE	Chargée de mission espaces naturels 10 et 52	laetitia.guere@developpement-durable.gouv.fr	03 51 37 60 43	

ORGANISME	NOM DU PARTICIPANT	Fonction	Adresse Mail	Numéro de téléphone	Emargement
DREAL	Muriel DOMANGE	Chef de pôle Eau	muriel.domange@developpement-durable.gouv.fr	03.51.37.60.50	
DREAL	Jean Philippe Karine PRUNERA TORTEROT	Directeur de bureau Chef adjoint de service Eau, Biodiversité, Paysages	adjoint karine.prunera@developpement-durable.gouv.fr jp.tarterot	03.51.37.60.31	
EPTB Seine Grands Lacs	AMON-MOREAU Dominique	Chef du service environnement et biodiversité	dominique.amonmoreau@seinegrandslacs.fr	06 09 58 26 19	
	Marie-Laure CANTONI	Assistante administrative	marielaure.cantoni@seinegrandslacs.fr	03 25 92 50 00	
	Amélie COCHE	Technicienne données/planification	amelie.coché@seinegrandslacs.fr		
	Pascal GOUJARD	Directeur de l'appui aux territoires	pascal.goujard@seinegrandslacs.fr	06 11 76 87 05	Présent
FDC51	Florent CORMIER	Technicien	f.cormier@fdc51.com	03 26 65 17 85	
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube	Marion DELPORTE	Technicienne chargée d'études	delporte.m@fdc10.org	07 82 03 06 46	



ORGANISME	NOM DU PARTICIPANT	Fonction	Adresse Mail	Numéro de téléphone	Emargement
FDPPMA51	Marie DENIS	Responsable technique	m.denis@peche51.fr	03 26 70 50 52	
FDPPMA 52	Jean-Michel ROSSIGNOL	Vice-Président	aappma.donjeux@gmail.com		
FRCGE	Christophe URBANIAK	Directeur	christopheurbaniak@chasseurdugrandest.com	06 28 30 09 81	
LPO CA	Christophe HERVE	Directeur	christophe.herve@lpo.fr	03 26 72 54 47	
Mairie de Givry en Argonne	Antoine BOURGUIGNON	Maire	mairie.givryenargonne@orange.fr	03 26 60 01 59	
ONCFS	Florian MILLOT	Conservateur RNCFS lac du Der	florian.millot@oncfs.gouv.fr	06 71 12 91 48	
ONF	Jean-Baptiste RICHARD	Responsable "environnement"	jean-baptiste.richard-02@onf.fr	03 26 21 89 26	
Parc naturel régional de la Forêt d'Orient	Thierry TOURNEBIZE	Directeur-adjoint	Directeur-adjoint	03 25 40 04 17	

ORGANISME	NOM DU PARTICIPANT	Fonction	Adresse Mail	Numéro de téléphone	Emargement
Région Grand Est	Sophie DE CHAMPSAVIN	Adjointe au Chef de service eaux et biodiversité	sophie.dechampsavin@grandest.fr	03 26 70 66 46	
S.M.A.H de la Région du Perthois	Olivier LACHENAL	Technicien rivière	sivu.perthois@orange.fr	06 86 77 87 11	
SMAVAS	Christian COYON	Président	chriscoyon@wanadoo.fr	06 16 66 08 05	
Syndicat du Der	Olivier JEST	Directeur	o.jest@lacduder.com	06 73 60 51 65	
Syndicat de la Vière	Patrice ROTH	Président	patriceroth@orange.fr	06 87 02 43 17	
Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Entretien de la Marne - SMAEM	Adeline COLLET	Technicienne de rivière	smaem@orange.fr		
SMBMA	Denis LALEVEE	Directeur	denis.lalevee@smbma.fr	06 42 84 47 35	



ORGANISME	NOM DU PARTICIPANT	Fonction	Adresse Mail	Numéro de téléphone	Emargement
Université Reims Champagne Ardenne	Alain GEFARD	Professeur	alain.geffard@univ-reims.fr	06 82 05 10 17	
AB Pêcheurs de Loire	Alain BAILLET	gerant	contact@abpecheursdesloires.fr	06 07 68 74 50	
AB Pêcheurs de Loire	Gilles Lagard	associé	l'den	06 33 66 88 56	
LEVS	GUTHOUX E.	Prés.			
Département de l'Aube	HOMER Claude	Coordinatrice Département			
SENAT RAMSAR France	Jérôme BIGNON	Président	jerome@ramsar.fr	06 09 40 59 94	
Les Dames de la Vallée	Marie Vanault-Les Dames	Prés.	marie.vanault.lesdames@orange.fr	03 26 73 33 15	

Appendice 2 – Présentation PowerPoint



Figure 33 : Présentation PowerPoint du Comité de Suivi n°3

Site Mondial
Ramsar Etangs de la Champagne humide
Etude de gouvernance Ramsar
3^{ème} Comité de Suivi
 25 mars 2019

Quels objectifs pour le Comité de Suivi N°3 ?

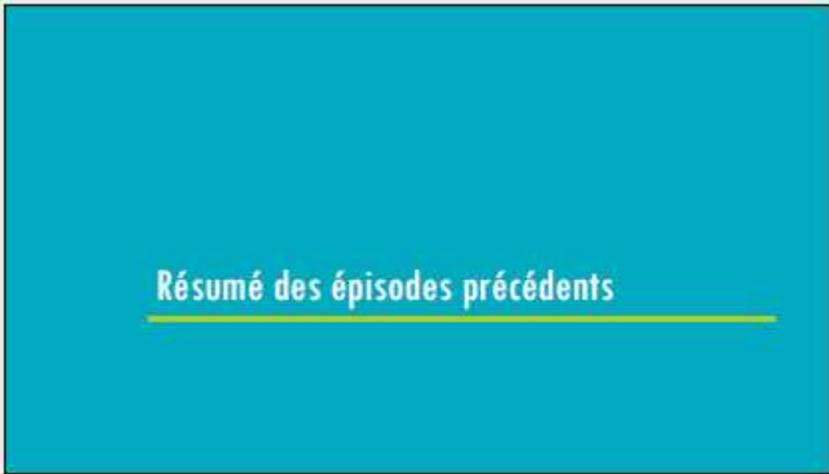
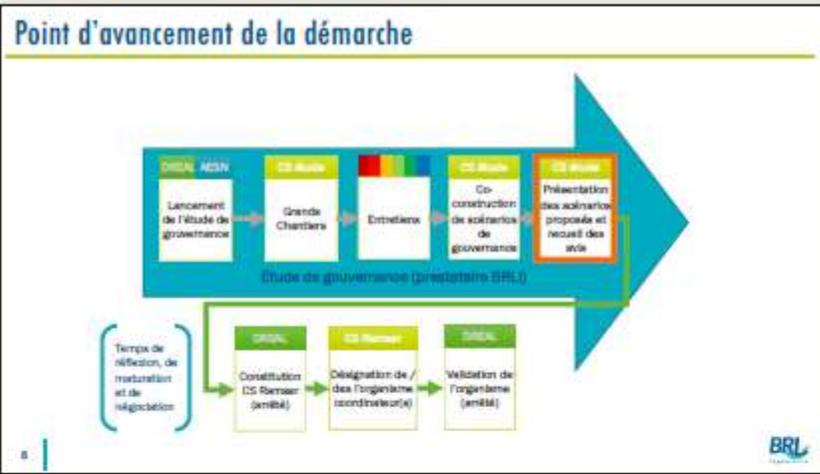
- Présenter les scénarios émanant des réflexions des précédents CS et entretiens
- Recueillir les avis des participants sur ces différents scénarios

Quelles étapes pour la réunion d'aujourd'hui ?

1. Rappel du rôle assigné à BRLi
2. Résumé des étapes précédentes
3. Présentation des scénarios de gouvernance
4. Temps d'échanges
5. Perspectives (DREAL, AESN)
6. Temps d'échanges

Rôle assigné à BRLi

- Rôle d'animation de la démarche de concertation territoriale :
 - Accompagner l'émergence de solutions
- Rôle de conseil :
 - Proposer une boîte à outils, éclairer les décisions ultérieures
- mettre à disposition des briques dont les acteurs du territoire peuvent s'emparer pour construire la gouvernance.



120



Enjeux partagés

Production du comité de Suivi N°1 → Compléments issus des entretiens

- Projet commun et outils adaptés
- Expertise technique et scientifique forte & habitudes de travail en commun à développer ;
- Leviers de nouvelles politiques publiques
- Financement à la hauteur du projet
- Intensification des pratiques agropastorales, piscicoles et sylvicoles ;
- Communication Ramsar
- Pollution des ressources en eau ;
- Acteurs en capacité d'agir
- Richesse et diversité du territoire

- Confirmation des enjeux identifiés en CS 1 (notamment sur le volet agricole)
- Compléments :
 - Mobilisation directe des élus et professionnels
 - Partage de la connaissance & retour propriétaires
 - Durabilité des politiques publiques: beaucoup de changements (réglementaires, financements); accompagnement de LT au changement
 - Enjeux émergents: peupleraies dans les forêts privées, érosion, hydromorpho, continuité, ...
 - Mise en péril de certaines continuités écologiques en raison du développement des champs éoliens

BRL

Chantiers prioritaires

Production du comité de Suivi N°1



- Élaborer une feuille de route/projet RAMSAR, budgétisé
- Renforcer la gouvernance
- Développer un plan de communication
- Développer les échanges techniques entre experts
- Accompagner les acteurs économiques dans des changements de pratiques
 - Volet technique
 - Outils financiers
- Agir sur les habitats
 - Intégrer Ramsar dans la planification transversale
 - déclinaison docs urba

Compléments issus des entretiens

- Confirmation des chantiers identifiés en CS 1
- Compléments :
 - Harmoniser les suivis naturalistes, partager et valoriser les données (travail d'analyse scientifique à conduire)
 - Étendre les aires protégées existantes
 - Gestion des étangs en dehors des aires protégées



Constats issus des entretiens

Structures interviewées

- Chambre d'agriculture de l'Aube
- LPO
- Graine
- CENCA
- Conseil départemental de l'Aube
- Fédération de pêche
- Syndicat du Der
- Archa
- PHRFO
- SMBNA
- ONCPS
- SMABV
- SMANAS
- FRAB
- Fédérations de chasse (rég & dépt)
- CC cotaux de champagnes et de la vallée de Saux
- ONF
- AFB
- Région
- Comité régional du tourisme
- CeRL
- CRPF
- EPTS

Constats partagés



- Faible connaissance du dispositif Ramsar
- Perception insuffisante d'animation/communication
- Difficultés inhérentes à l'étendue de la zone Ramsar. Barrière N/S (Der); multiplicité d'acteurs hétérogènes, besoin de dégager du commun
- Relais de communication non exploités

Divergences



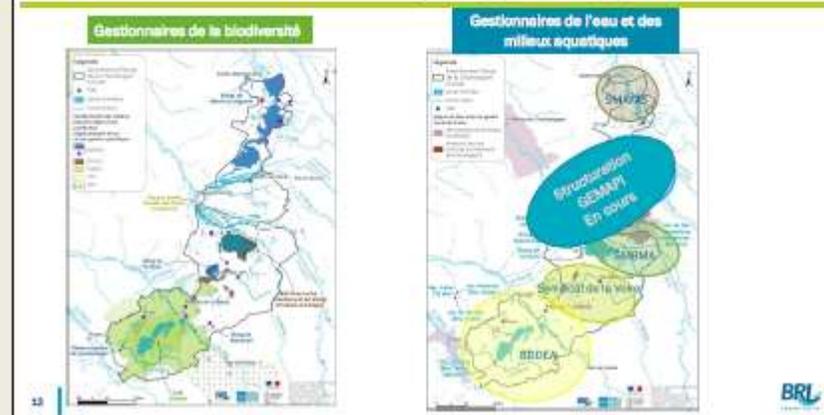
- Plus-value Ramsar:
 - Aucune: « couche supplémentaire au millefeuille », contraintes
 - Désignation de l'intérêt écologique.
 - Visibilité internationale, fierté
 - Argument pour obtenir des financements
 - Valorisation économique « label Ramsar »
- Une feuille de route / projet RAMSAR:
 - Grande pénétré pour la plupart
 - Crainte de contraintes supplémentaires (minoritaire)
 - Participatif et fédérateur au moins 1 acteur/acteur

Qui remplit les fonctions et compétences suivantes ?

Fonctions	Compétences		Valorisation durable						
	Biodiversité	GEMA	Sauvete	Agriculture	Pêche	Industrie	Chasse	Forêt	UICPP
Planification									
EEDD									
Communication									
Gestion opérationnelle									
Propriété foncière									
Assistance technique, conseil									
Connaissance									
Application de la loi									
Financement									



Qui intervient sur le territoire ? A quelle(s) échelle(s) ?



Appui des réflexions proposées en CS n°2

Niveaux d'ambition
Que construit-on?

Modalités d'organisation possibles
Comment s'organise-t-on?

17 | 20/05/2018
Comité de Suivi N°2

Enseignements tirés des travaux du CS n°2

- Confirmation du souhait de voir élaborer une **feuille de route /projet Ramsar pour le territoire**
- Fortes réticences voire rejet vis-à-vis d'une gestion minimaliste du site RAMSAR (niveau d'ambition C) => **viser les niveaux d'ambition D ou E**
- Progressivité**: Adopter dans un premier temps une solution de gouvernance simple, avec un niveau d'ambition modeste (biodiversité et GEMA), premier pas vers une gouvernance plus intégrée, avec un niveau d'ambition à la hauteur des attentes locales.
- Aucun scénario n'aboutit à la désignation d'un coordinateur unique identifié et plusieurs participants rejettent le format d'animation porté par une unique structure : cela confirme qu'il n'y a pas de coordinateur unique parfaitement adapté.
- Scénarios de création d'une structure dédiée, de type GIP : tentative de réponse à l'absence de coordinateur idéal. Mais fortes craintes:
 - délai de mise en place,
 - moyens financiers à mobiliser,
 - création d'une structure « de plus »
 - risque d'éloignement de l'échelon local.
- Aspiration à une coordination performante, mais rejet du concept de chef.

Cadre juridique RAMSAR

- Convention**
 - Définition des zones humides très englobante => incite à lier GEMA et biodiversité et donne de l'importance à la GEMA
 - Champ d'intervention très large => biodiversité + GEMA + valorisation durable
 - Désignation : pas d'effet juridique contraignant (reconnaissance et engagement de maintenir ou de restaurer les caractéristiques écologiques du site). Mais n'est pas dépourvue d'utilité juridique pour autant (cf jurisprudence)
 - Obligation d'élaborer et d'appliquer des plans d'aménagement
- Circulaire**
 - Pas d'effets contraignants (non parue au Journal Officiel)
 - Peu d'indications quant à la composition du comité de suivi et le choix de l'organisme coordinateur pour un site comme les Étangs de la Champagne humide

Cadre de gouvernance Ramsar

	Organe (* Selon Circulaire)	Acteur	Rôle (Selon Circulaire)	Commentaire
Cadre de gouvernance de la circulaire	Autorité compétente*	DREAL	Cadrage	
	Comité de Suivi*	Comité de suivi officiel obsolète (arrêté 1995)	Désignation Organisme coordinateur Validation du doc de gestion	La composition du « comité de suivi Ramsar » découle du comité de suivi de l'étude
Gouvernance actuelle	Organisme (s) coordinateur (s)*	Officieusement PNRFO	Coordination Préparation doc de gestion Màj fiche Ramsar Secrétariat CS	
	Comité technique	A mobiliser si besoin		Mise en réseau des experts Appui au comité de suivi



Constats de base pour le développement des scénarios

- Le site Ramsar ne dispose **pas de structure couvrant la majorité des compétences, des fonctions et du périmètre géographique**
 - Accord avec les avis des participants aux CS / entretiens : difficulté à trancher entre les candidats ou à identifier le candidat idéal ;
 - Dans le cas où l'un des candidats officiels, serait désigné **coordinateur unique**, que ce soit le PNR ou l'EPTB, le **risque de voir les relations et la collaboration entre ces deux organismes se dégrader** est important ;
 - En cas de désignation d'un tiers (« outsider ») comme coordinateur unique, le **risque d'un désengagement des structures officiellement candidates** du projet Ramsar existe.
- Ainsi, le **scénario d'un coordinateur unique local**, suggéré par la circulaire de 2009 et le plus représenté parmi les sites Ramsar français (41 sites sur 44), **ne semble pas à privilégier**.

21 20/09/2018 Comité de Suivi R3



Présentation des scénarios de gouvernance étudiés

124

Organisation possible : rôle et composition

2 organes prévus par la circulaire

Organes à activer en fonction de l'ambition et des besoins
-> progressivité

Comité Scientifique et Technique

Conseil et supervision scientifique
+ Accompagnement scientifique, avis et orientation
+ Transversalité entre thématiques

Groupes de travail techniques

Coordination interventions thématiques
+ Mise en réseau
+ Partage des tâches
+ Harmonisation des méthodes
Comp: agents (techniques)
Réunions au besoin

Organisme.s coordinateur.s

Animateur(s)
+ Animation du Comité de Suivi
+ Coordination de la gestion
+ Suivi du site au quotidien
Fonctionnement; cf scénarios

Gestion et connaissance de la biodiversité
Gestion de l'eau et des milieux aquatiques
ESDD
Valorisation durable des bioressources
Aménagement du territoire et urbanisme

Comité de Suivi RAMSAR

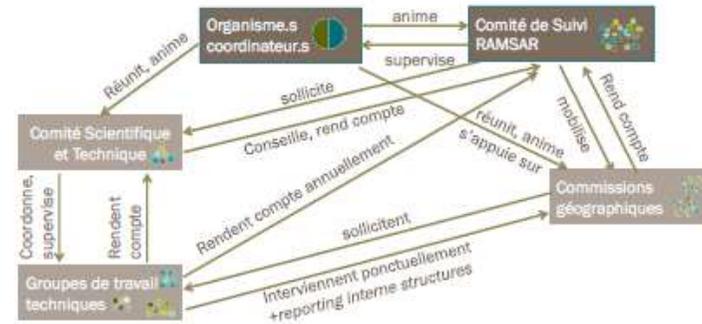
Décisionnaire
+ Désignation de(s) organisme(s) coordinateur(s)
+ Suivi annuel feuille de route /projet Ramsar
+ Validation des productions Composition: -CS étude
Réunions annuelles + au besoin

Commissions géographiques

Groupes de travail politiques
+ Mobilisation de proximité des élus et privés
Composition: collectivités (AUS)
Réunions 2x/an + au besoin
Graine, LPO, CENCA, PNRFO, Fedé Chasse, Fedé pêche, CPE, ONCFS ...
PNRFO, ONF, CRPF, Fedé Chasse, Fedé pêche, ARCHE, ONCFS, CA, Syndicat du Der, CRT ...
Communes, EPCI (resp. techniques)



Organisation possible : relations inter-organes



24 20/09/2018 Comité de Suivi R3



Missions à remplir par le.s coordinateur.s RAMSAR

- Animation RAMSAR**
 - Organisation, secrétariat et animation de comités de suivi
 - Pilotage du processus de planification et suivi du plan d'actions
 - Pilotage de la promotion du site
- Appui à l'ingénierie financière**
- Animation territoriale**
 - Mobilisation et relais
 - Accompagnement et suivi des projets
- Référent scientifique**
 - Mise à jour FDR, réponses aux enquêtes nationales sur les ZH, etc.
 - Suivis scientifiques, centralisation, organisation, partage et valorisation des données
 - Pilotage de communications techniques et scientifiques
- Référent technique « Eau » / « Biodiversité » / « Développement territorial »**
 - Animation têtes de réseaux
 - organisation de formations
 - animation de comités restreints
 - urgence thématiques orphelines

25 | 20/05/2018
Cahier de suivi n°3

Aperçu des trois scénarios étudiés

- Scénario 1 : coordination entre structures existantes**
 - Option 1a : coordination partagée entre le PNRFO et l'ETPB
 - Option 1b : coordination alternée entre le PNRFO et l'ETPB
 - Option 1c : coordination partagée entre le PNRFO, l'EPTB et la Région
- Scénario 2 : création d'une nouvelle structure - entièrement dévolue à l'animation et à la coordination de la zone Ramsar - de type GIP**
- Scénario 3 : portage supra-local & volontariat : une ou deux structures publiques assurent la coordination et s'appuient largement sur les structures locales volontaires**

26 | 20/05/2018
Cahier de suivi n°3

Scénario 1a : coordination partagée entre le PNRFO et l'ETPB

27 | 20/05/2018
Cahier de suivi n°3

Scénario 1a : coordination partagée entre le PNRFO et l'ETPB

Points saillants

- + 2 acteurs complémentaires
 - + bonne couverture des compétences techniques et du site Ramsar (90%)
 - Manque 10% nord
 - + Bonne capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs et à animer la démarche
 - + Bonne capacité à mobiliser des financements
 - + Acceptabilité: signal +
- + Engagement des 2 structures: PNRFO coordinateur historique / EPTB motivation exprimée
- + cohérence avec politiques
- Dépend bonne entente PNR-EPTB
- > Solution opérationnelle et durable, lorsque accord
 - Solide entente préalable
 - Niveau de collaboration élevé
 - Com répartition des rôles

Risques

- Déficit coordination / collaboration
- Assimilation répartition rôles
- Manque de mise en valeur des gestionnaires d'AP

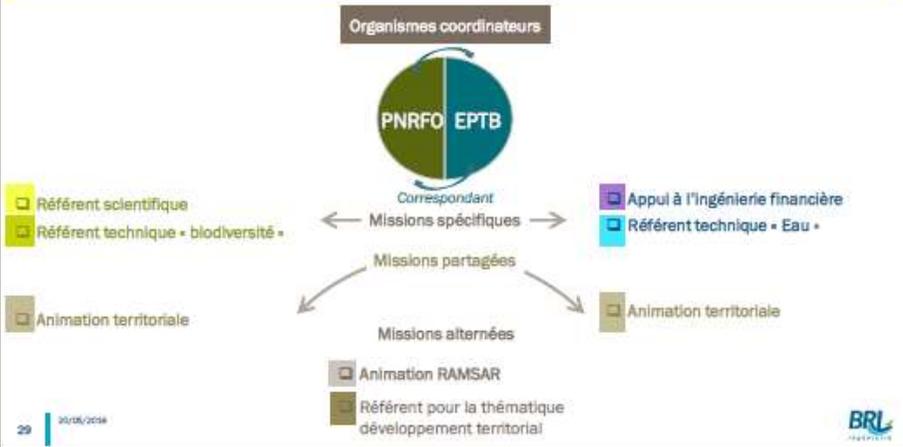
Pistes de fiabilisation

- Négociation
- Charte
- Communication quasi-continue, bureaux communs
- Missions -> statuts
- Doc pédagogique
- Responsabilisation autres acteurs via comitologie

28 | 20/05/2018
Cahier de suivi n°3



Scénario 1b : coordination alternée entre le PNRFO et l'ETPB



Scénario 1b : coordination alternée entre le PNRFO et l'ETPB

Points saillants

- Idem que 1a,
- Mise en commun compétences moins évidente
- niveau de complexité supplémentaire lié à l'alternance (lisibilité, mobilisation de financements, montée en compétences, continuité postes, réseau, outils, etc)
- > Importance d'accords solides, rigueur de transmission, et effort de communication

Organismes coordinateurs

Risques

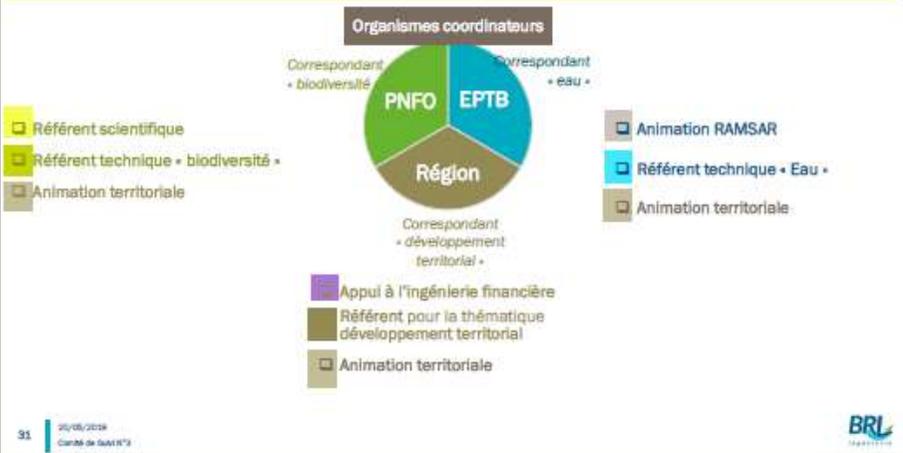
- Idem que 1a
- Manque continuité / perte d'info

Pistes de fiabilisation

- Idem que 1a
- Outils de suivi et de communication communs
- Tuilage

126

Scénario 1c : coordination partagée entre le PNRFO, l'EPTB et la Région



Scénario 1c : coordination partagée entre le PNRFO, l'EPTB et la Région

Points saillants

- Idem que 1a
- + Couverture de 100% du site Ramsar
- + Capacité de financement de la Région / mobilisation plus large
- + Politique Région: biodiversité (chef de file), eau et transition, mais subsidiarité
- Niveau de complexité supplémentaire lié au partage de la coordination entre 3 organismes / lisibilité

Organismes coordinateurs

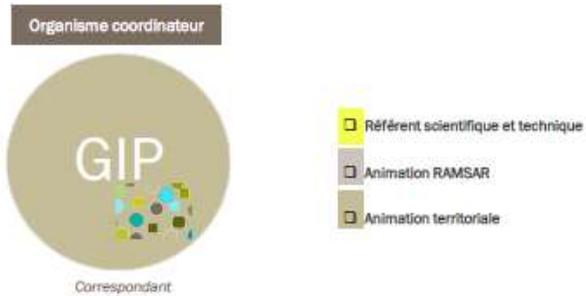
Risques

- Idem que 1b
- Assimilation répartition rôles + complexe

Pistes de fiabilisation

- Idem que 1a

Scénario 2 : création d'une nouvelle structure de type GIP



33 20/04/2018 Comité de Suivi N°3



Scénario 2 : création d'une nouvelle structure de type GIP

- Points saillants**
- + Recrutement des profils nécessaires / mise à disposition
 - + Forte implication des structures membres nécessaire: large panel de compétences techniques et bonne couverture géographique
 - + Bonne légitimité et capacité à animer et mobiliser
 - Mise en œuvre complexe
 - Engagement qui dépend des structures membres
 - scénario à mettre en place pour un niveau d'ambition élevé car processus de création consommateur en énergie et coût de fonctionnement élevé



- Risques**
- Pas assez de structures prêtes à s'engager
 - Non-adhésion des élus projet RAMSAR
 - Essoufflement financements
 - Défaut d'acceptation dans certains secteurs

- Pistes de fiabilisation**
- Ajournement création du GIP
 - Préalables : projet RAMSAR + campagne de communication et mobilisation

34 20/04/2018 Comité de Suivi N°3



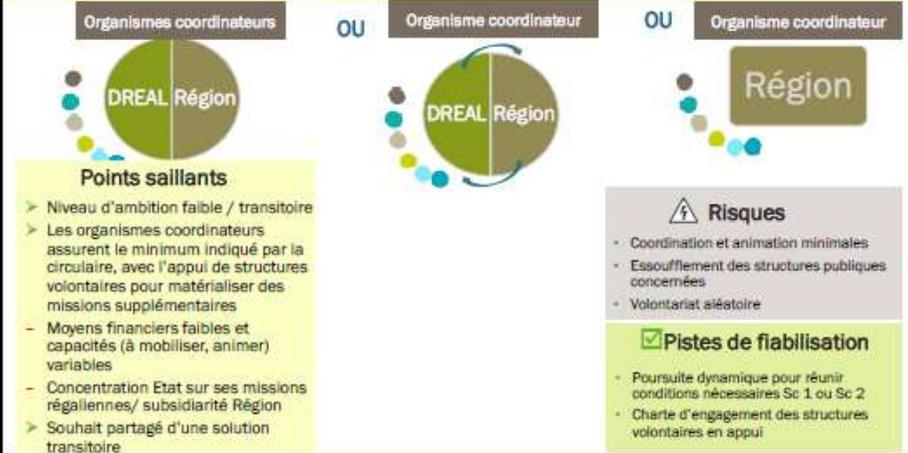
Scénario 3 : portage supra-local & volontariat



35 20/04/2018 Comité de Suivi N°3

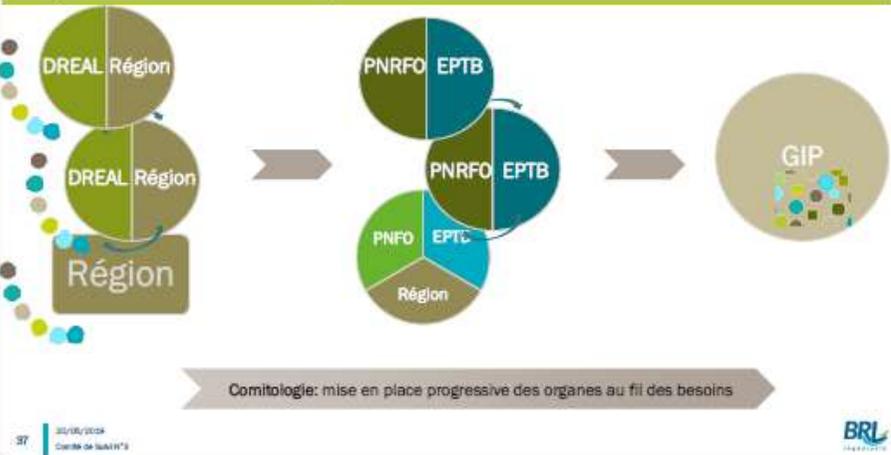


Scénario 3 : portage supra-local & volontariat





Progressivité dans le temps



Temps d'échange

La parole est à vous

128

Site Mondial
Ramsar
Etangs de la Champagne humide

Perspectives suite à l'étude RAMSAR
(DREAL / AESN)

eau SEINE NORMANDIE

BRL ingénierie

Les enseignements

- Ramsar, un site d'importance exceptionnelle, aux territoires et acteurs multiples
- Lancement d'une dynamique autour de la labellisation RAMSAR
 - lisibilité du site, animation du territoire, facilitation des échanges et cohérence entre actions
 - identification des souhaits et attentes d'une palette d'acteurs
- l'acteur historique PNRFO en lien avec l'EPTB ont déjà entamé des réflexions les concernant au niveau de l'animation du site
- Questions des enjeux et de l'ambition minimum souhaitée non tranchées
 - **besoin de poursuivre les travaux sur l'ambition, les objectifs et les moyens**
- Pistes d'organisation/structuration de l'animation et du portage du site Ramsar :
 - **à moduler en fonction des acteurs présents et voulant s'y impliquer, de leur compétences et de l'ambition choisie pour ce territoire Ramsar**

40 | BRL/2024



Comité de Suivi n°3



BRL
Ingénierie



www.brl.fr/brli

*Société anonyme au capital de 3 183 349 euros
SIRET : 391 484 862 000 19 - RCS : NÎMES B 391 484 862
N° de TVA intracom : FR 35 391 484 862 000 19*

1105, avenue Pierre Mendès-France
BP 94001 - 30 001 Nîmes Cedex 5
FRANCE
Tél. : +33 (0) 4 66 87 50 85
Fax : +33 (0) 4 66 87 51 09
e-mail : brli@brl.fr